

Université de Montréal

**Du « Convoi de la liberté » à l'état d'urgence :
Colère, Réaction policière et Médias sociaux**

Par

Laurène Picard

École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention
du grade de maîtrise (M. Sc.) en criminologie

Octobre 2023

© Laurène Picard, 2023

Université de Montréal

École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé

Du « Convoi de la liberté » à l'état d'urgence :

Colère, Réaction policière et Médias sociaux

Présenté par

Laurène Picard

A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes

Benoît Dupont

Président-rapporteur

Samuel Tanner

Directeur de recherche

Pascale Dufour

Membre du jury

Résumé

Le 14 février 2022, le gouvernement fédéral du Canada déclenchait l'état d'urgence pour mettre fin aux manifestations du Convoi de la liberté qui se déroulaient principalement à Ottawa. Venus protester initialement contre les mesures sanitaires instaurées pour endiguer la pandémie de COVID-19, les manifestants ont occupé la ville avec leurs camions et autres véhicules pendant plus de deux semaines. Les revendications se sont rapidement étendues à des griefs plus larges contre le gouvernement, et le mouvement a été marqué dans l'opinion publique par des débordements physiques, matériels, mais aussi idéologiques. Après deux ans de restrictions imposées par l'urgence sanitaire, le Convoi de la liberté a constitué le point culminant de la mouvance d'opposition aux mesures sanitaires, et a connu un succès relativement inattendu alors que la majorité des Canadiens suivaient les règles de santé publique. Il est dès lors pertinent de comprendre comment ce mouvement est parvenu à prendre une telle ampleur, et de mettre en évidence les phénomènes sous-jacents à la colère des manifestants. Afin d'obtenir des éléments de réponse, les témoignages et autres documentations fournis par la Commission sur l'état d'urgence ont été analysés dans le cadre de cette étude exploratoire. Trois facteurs se sont montrés déterminants lors de cette analyse pour expliquer l'ampleur prise par le Convoi de la liberté, chacun exerçant une certaine influence sur les autres dans une dynamique de co-construction : l'efficacité de la mobilisation par la colère en temps de crise sanitaire, les défaillances de la réponse policière, et le rôle des médias sociaux qui ont transformé à la fois les codes des mouvements sociaux et l'environnement informationnel. L'étude de ces trois axes permet de révéler les problématiques plus profondes au Canada et dans la société occidentale de façon générale, témoignant d'une réelle crise de la démocratie et d'une polarisation sociale et politique croissante.

Mots-clés : Convoi de la liberté, mesures sanitaires, mouvements sociaux, gestion des foules, médias sociaux, populisme, enquête publique

Abstract

On February 14, 2022, Canada's federal government declared a state of emergency to put an end to the Freedom Convoy demonstrations, which took place mainly in Ottawa. Initially protesting the health measures introduced to contain the COVID-19 pandemic, the demonstrators occupied the city with their trucks and other vehicles for over two weeks. Demands soon extended to broader grievances against the government, and the movement was marked in public opinion by physical, material, and ideological outbursts. After two years of restrictions imposed by the health emergency, the Freedom Convoy was the culmination of the opposition to health measures, and a relatively unexpected success at a time when most Canadians were following public health rules. It is therefore pertinent to understand how this movement managed to gain such momentum, and to highlight the phenomena underlying the protesters' anger. To obtain some answers, the testimonies and other documentation provided by the *Public order emergency commission* were analyzed as part of this exploratory study. Three factors proved decisive in this analysis to explain the scale taken by the Freedom Convoy, each exerting a certain influence on the others in a dynamic of co-construction: the effectiveness of mobilization through anger in times of health crisis, the failings of the police response, and the role of social media in transforming both the codes of social movements and the informational environment. The study of these three axes reveals deeper issues in Canada and Western society in general, reflecting a real crisis of democracy and growing social and political polarization.

Keywords : Freedom Convoy, COVID-19 mandates, social movements, protest policing, social media, populism, public inquiry

Table des matières

Résumé	1
Abstract.....	2
Table des matières.....	3
Liste des sigles et abréviations	7
Remerciements.....	8
Introduction	9
1. La pandémie, le cortège de mesures sanitaires et ses opposants.....	9
2. Les phénomènes sous-jacents au Convoi de la liberté	12
Chapitre 1 – État des connaissances	14
1. Les mouvements sociaux et leur étude.....	14
1.1. Qu'est-ce qui fait un mouvement social ?	15
1.1.1. Les composantes fondamentales des mouvements sociaux.....	15
1.1.2. Les mouvements sociaux comme forme de politique contestataire.....	16
1.2. Les mouvements sociaux en temps de crise.....	18
1.3. Le rôle des émotions dans l'étude des mouvements sociaux	19
1.3.1. La réhabilitation des émotions.....	19
1.3.2. Les émotions dans les différentes phases d'un mouvement social.....	21
2. Le contrôle des mouvements sociaux et le maintien de l'ordre public	23
2.1. L'encadrement des mouvements sociaux dans un état démocratique.....	23
2.2. La gestion des foules par les forces de l'ordre.....	24
2.2.1. Les modes de gestion des foules.....	25
2.2.2. Les variables internes : caractéristiques institutionnelles et savoir de la police	27
2.2.3. Les variables externes : contexte politique et sphère publique	28

3. Les mouvements sociaux à l'ère des médias sociaux	30
3.1. Qu'est-ce que les médias sociaux ?.....	30
3.2. Les médias sociaux comme ressource essentielle des mouvements sociaux	31
3.2.1. L'émancipation des médias traditionnels	32
3.2.2. La puissance mobilisatrice des médias sociaux	33
3.2.3. Des outils précieux pour l'opérationnalisation des mouvements sociaux	35
3.3. Les limites des médias sociaux à une contestation démocratique.....	36
3.3.1. Le modèle économique sous-jacent aux médias sociaux	37
3.3.2. Les dérives liées aux fausses nouvelles et à la polarisation	38
4. L'émergence du Convoi de la liberté au Canada.....	39
4.1. Le contexte d'émergence du Convoi de la liberté	40
4.1.1. Le contexte politique : la crise de confiance envers la démocratie.....	40
4.1.2. Le contexte sanitaire : la crise générée par la pandémie de COVID-19.....	42
4.1.3. Le contexte informationnel : l'essor des fausses nouvelles.....	44
4.2. La mouvance d'opposition aux mesures sanitaires au Canada	45
4.2.1. Entre colère légitime et colère fabriquée	46
4.2.2. Le recrutement sur les médias sociaux	48
5. Les objectifs de la recherche.....	50
Chapitre 2 – Méthodologie	52
1. Les données issues de la Commission sur l'état d'urgence	52
1.1. Présentation de la Commission sur l'état d'urgence	52
1.2. Description et délimitation des données	55
2. L'analyse des données.....	56
3. Limites de la recherche	57
3.1. Les limites liées aux données	57
3.2. Les limites liées à la réflexivité.....	58

Chapitre 3 – Présentation des résultats	60
1. Une colère fédératrice	60
1.1. Le portrait des participants	60
1.1.1. Les manifestants-organiseurs	61
1.1.2. Les manifestants-représentants.....	63
1.1.3. Les manifestants non-affiliés	64
1.2. Les divisions au sein du mouvement.....	65
1.2.1. Les luttes de pouvoir internes.....	65
1.2.2. Des affiliations controversées	67
1.3. La colère commune des manifestants	69
1.3.1. Une colère ciblée contre les mesures sanitaires.....	70
1.3.2. Une colère généralisée contre le gouvernement et la société	73
2. Une réaction policière inadéquate.....	76
2.1. Les dysfonctionnements internes à la police	76
2.1.1. Une sous-estimation de l’ampleur du mouvement	76
2.1.2. Une confusion dans le commandement opérationnel	78
2.2. Les obstacles politiques à une intervention policière efficace	81
2.3. Les relations contradictoires entre police et manifestants	82
2.3.1. La coopération entre police et manifestants	83
2.3.2. Les interventions policières sur les manifestants	85
3. Le rôle central des médias sociaux.....	87
3.1. L’utilisation des médias sociaux dans l’organisation du mouvement	87
3.1.1. La mobilisation sur les médias sociaux	87
3.1.2. La coordination grâce aux médias sociaux.....	88
3.1.3. Le rejet des médias traditionnels	90

3.2. L'impact de la désinformation et de la mésinformation sur le mouvement	91
3.2.1. La désinformation et la mésinformation dans la mobilisation du mouvement	91
3.2.2. La désinformation et la mésinformation dans le déroulement du mouvement	93
Chapitre 4 – Discussion	95
1. La mobilisation de la colère sur les médias sociaux	95
1.1. La mobilisation par la colère	95
1.2. L'amplification de la colère à travers les médias sociaux	97
2. De la tolérance à la répression policière	99
2.1. L'évolution de la réponse policière lors des manifestations	99
2.2. Pourquoi une escalade radicale et tardive ?	100
3. Un mouvement fondamentalement populiste ?	102
3.1. Les expressions du populisme au sein du mouvement	103
3.2. Une représentativité contestée du « peuple »	104
Conclusion	106
Références bibliographiques	110
Annexes	120
Annexe 1 – Tables rondes de la Commission sur l'état d'urgence	121
Annexe 2 – Extrait du tableau de prise de notes des témoignages des manifestants	127

Liste des sigles et abréviations

ASFC : Agence des services frontaliers du Canada

CEU : Commission sur l'État d'Urgence

CSPO : Commission de services policiers d'Ottawa

DMEU : Décret sur les mesures économiques d'urgence

ELP : équipe de liaison policière

ERCCI : Équipe de renseignements sur la criminalité à caractère idéologique

JCCF : Justice Centre for Constitutional Freedoms

GRC : Gendarmerie royale du Canada

LMU : Loi sur les Mesures d'Urgence

LMG : Loi sur les Mesures de Guerre

MDM : Méinformation, Désinformation, Malinformation

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPQ : Ordre des Psychologues du Québec

PPO : Police provinciale de l'Ontario

RMU : Règlement sur les mesures d'urgences

SPO : Service de Police d'Ottawa

TBOF : Taking Back Our Freedoms

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord mon directeur de recherche, Samuel Tanner, pour son accompagnement tout le long de ce travail. Ton expertise, tes conseils, ta disponibilité et ta bienveillance ont assurément rendu le chemin plus passionnant et agréable. Merci pour ta confiance, ton enthousiasme dans mon projet, et tes encouragements dans les moments de doute. Je suis indéfiniment reconnaissante d'avoir eu la chance de travailler avec toi.

Je souhaite ensuite remercier mes proches, dont le soutien a été plus que déterminant dans l'accomplissement de ce mémoire. À mes parents, pour leur amour et leur présence inconditionnelle depuis toujours, qui m'ont permis de faire mon chemin jusqu'ici. À ma grande sœur Camille, ma plus grande idole et ma plus grande fan, qui demande à ChatGPT de m'écrire des messages d'encouragement. À mon petit frère Antoine, pour réussir à me faire rire en toute circonstance. À mes grands-parents, dont le soutien discret mais constant m'a été précieux. À mes ami(e)s, que j'ai la chance d'avoir auprès de moi et qui m'ont supportée sans faillir, merci Coralie, Clara, Romane, Chloé, Bruno, Dave, Valentine, Leslie et tous les autres. Et enfin, à mes collègues d'université devenus des amis, merci François, Laurie-Anne et Manon.

Introduction

1. La pandémie, le cortège de mesures sanitaires et ses opposants

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. La pandémie de COVID-19 déclarée le 11 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ne saurait mieux représenter l'adage. Depuis le patient zéro, premier cas recensé en décembre 2019 en Chine, on compte au 11 mars 2020 plus de 118 000 cas dans 114 pays, 4 291 décès, et des milliers de personnes hospitalisées. Préoccupée par la propagation du virus, la gravité des cas et l'insuffisance des mesures, l'OMS (2020) sonne l'alarme. Pour faire face à cette première pandémie causée par un coronavirus, dont on apprend les caractéristiques au fur et à mesure, les gouvernements du monde entier décrètent une forme d'état d'urgence et mettent progressivement en place des mesures de santé publique : confinement, couvre-feu, port du masque, distanciation sociale, fermeture des frontières, des lieux publics non-essentiels et des écoles, pour ne citer que les principales. Pendant plusieurs mois, les vagues de contaminations se succèdent et obligent les pouvoirs publics à s'adapter. La campagne de vaccination débutée en décembre 2020 permet de diminuer progressivement le taux de mortalité, soulageant la pression sur les systèmes de santé. Ce n'est que le 5 mai 2023 que le Chef de l'OMS déclare la fin de l'urgence sanitaire mondiale, en soulignant que la maladie reste une menace et que des milliers de personnes meurent encore du virus chaque semaine (OMS, 2023). Le bilan à cette date est de près de sept millions de décès, auxquels s'ajoutent des bouleversements économiques, politiques, sociaux et environnementaux considérables.

Au Canada, chaque province et territoire a imposé une série de mesures sanitaires, avec des échéanciers et des détails propres. Le choix a souvent été celui d'une particulière sévérité, comme avec l'instauration d'un confinement, une mesure restreignant considérablement la liberté, qui a été appliquée de façon plus longue et plus radicale au Québec, comparativement aux autres pays et aux autres provinces et territoires canadiens (Carbasse, 2022). Sans juger du bien-fondé des politiques décidées par les institutions – un débat qui ne constitue pas le propos de cette recherche, on note que les taux d'infection et de mortalité au Canada ont été inférieurs à une dizaine de pays développés similaires (Pirro, 2022). Ce résultat peut être considéré comme

le marqueur d'une certaine efficacité pour endiguer la pandémie, et il témoigne surtout d'un effort collectif de la part de la population canadienne pour respecter les mesures. Diverses enquêtes indiquent effectivement un accueil favorable d'une bonne partie de la population ; les sondages de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, s. d.) démontrent par exemple une adhésion aux mesures de la part de la majeure partie des québécois. Certaines personnes ont toutefois estimé que les pouvoirs publics n'étaient pas suffisamment stricts, tandis que d'autres, à l'inverse, se sont senties excessivement restreintes par des mesures injustes. Au sein de ce dernier groupe notamment, des voix ont commencé à se lever, et des mouvements se sont organisés pour protester contre les mesures sanitaires.

Au Canada comme à l'international, dès l'arrivée des mesures sanitaires s'est développée une mouvance anti-mesures sanitaires. Des manifestations ont d'abord eu lieu à Vancouver et devant les assemblées législatives en Ontario et en Alberta. Elles se sont ensuite intensifiées au cours de l'été 2020 à travers le pays, après quelques mois éprouvants de pandémie. Différentes revendications ont été formulées au sein de la mouvance, en fonction des événements et de l'évolution des restrictions. L'arrivée du vaccin et du passeport vaccinal a par exemple suscité de vives réactions, déclenchant de nombreuses manifestations comme celle du 14 août 2021 à Montréal qui a réuni jusqu'à 30 000 manifestants d'après la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Certaines personnes souhaitaient l'abolition d'une ou plusieurs mesures particulières – comme le passeport vaccinal, d'autres protestaient contre l'ensemble des mesures sanitaires, et d'autres encore allaient jusqu'à remettre en cause le gouvernement lui-même.

Les manifestations ont commencé à devenir problématiques lorsqu'elles se sont mises à viser de nouvelles cibles telles que les hôpitaux, les centres de vaccination et les écoles. Par ailleurs, parmi la grande variété des motivations au sein de la mouvance, des liens avec certaines idéologies ont soulevé des inquiétudes, des idéologies essentiellement d'extrême droite. Les services de renseignements ont alors commencé à s'intéresser aux manifestations de plus près, notant la présence de différents groupes et individus problématiques, certains radicaux, et craignant une escalade vers des actes de violence.

Le point culminant de la mouvance anti-mesures sanitaires a été atteint à la fin janvier 2022 avec le mouvement dit du « Convoi de la liberté ». Mobilisés essentiellement sur les médias sociaux, des manifestants venus de tout le pays ont convergé vers Ottawa, la capitale canadienne, pour protester contre les restrictions liées à la pandémie. Le déclenchement du mouvement a été la levée de l'exemption dont bénéficiaient les camionneurs concernant l'obligation vaccinale pour traverser la frontière entre le Canada et les États-Unis. À compter du 15 janvier 2022, les camionneurs étrangers ne pouvaient entrer sur le territoire canadien que s'ils étaient entièrement vaccinés, tandis que les camionneurs canadiens non vaccinés devaient respecter les exigences de quarantaine (Agence de la santé publique du Canada, 2021). Les camionneurs sont alors devenus le symbole des travailleurs dont la vie a été bouleversée par les mesures sanitaires. De là s'est organisé le Convoi de la liberté, qui a donné lieu à trois semaines d'occupation à Ottawa, et à d'autres manifestations parallèles à travers le pays, comme le blocage des postes frontaliers à Windsor (Ontario) et Coutts (Alberta).

S'est alors illustré à nouveau l'adage « à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles », mais à une fin tout autre : faire face aux perturbations causées par le Convoi de la liberté. Le 14 février 2022, après plusieurs semaines de manifestations pour le moins tumultueuses, la Loi sur les mesures d'urgence (LMU) a été utilisée par le gouvernement du Canada pour la première fois depuis sa promulgation en 1988. Remplaçant la Loi sur les mesures de guerre (LMG), la LMU permet d'autoriser temporairement des mesures extraordinaires de sécurité en situation de crise nationale. L'état d'urgence a ainsi été déclaré par le gouvernement fédéral, plus de cinquante ans après sa dernière application sur le territoire canadien lors de la crise d'Octobre en 1970. Plus spécifiquement, deux mesures ont été promulguées en vertu de la LMU : le Règlement sur les mesures d'urgences (RMU) et le Décret sur les mesures économiques d'urgence (DMEU). Tandis que la première interdisait directement certains types d'assemblées publiques, la seconde avait pour objectif de dissuader la participation à la manifestation en semant des obstacles financiers tels que le gel des avoirs et l'encadrement des fonds issus des plateformes de sociofinancement. À partir de ce moment, les forces de l'ordre ont été en mesure de déloger les manifestants, donnant lieu à une opération policière de grande ampleur à Ottawa

entre le 18 et le 20 février. La situation s'étant stabilisée, l'état d'urgence s'est terminé une semaine après sa déclaration, signant la fin du Convoi de la liberté.

2. Les phénomènes sous-jacents au Convoi de la liberté

Tout à fait exceptionnelle dans un pays démocratique, la déclaration d'état d'urgence est un événement suffisamment important pour que les circonstances qui y ont mené soient analysées en profondeur. Au vu de ses implications en termes de sécurité publique et de démocratie, son étude en criminologie apparaît on ne peut plus pertinente. Pour prévenir une nouvelle application de la LMU, et préserver la confiance entre la population et les institutions, on se doit de revenir sur les événements et d'en tirer les enseignements nécessaires. Bien que certains éléments soient propres au contexte particulier qu'est la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, des phénomènes plus globaux transparaissent et reflètent des problématiques sociétales contemporaines : une crise de la démocratie et de la représentativité politique, un rejet de la mondialisation néolibérale, et une banalisation des idéologies extrémistes. Les préoccupations qui surgissent en période de crise n'apparaissent pas en vase clos, tout autant qu'elles ne sont pas oubliées dès la crise passée, c'est pourquoi il est essentiel de ne pas les minimiser en les réduisant à un seul événement particulier et isolé. Les inquiétudes économiques, notamment, sont apparues depuis la récession de 2008 et la crise du néolibéralisme (Gerbaudo, 2021). Le Convoi de la liberté a mis en exergue des difficultés sociales, politiques et institutionnelles qui ne sont pas uniquement limitées aux circonstances, mais sont révélatrices de l'état de la société canadienne et, de manière générale, des sociétés occidentales. Sans oublier que si le pire de la pandémie de COVID-19 est derrière nous, de nouvelles crises vont inévitablement jaillir dans le futur, qu'elles soient sanitaires, environnementales, économiques, politiques ou sociales, et avec elles resurgiront également ces difficultés si elles ne sont pas adressées.

Ce mémoire vise ainsi à étudier le mouvement dit du « Convoi de la liberté » qui s'est déroulé au Canada en janvier et février 2022, et qui a donné lieu à la déclaration de l'état

d'urgence. Il s'agira de revenir en détails sur le déroulement des événements, de l'organisation du mouvement à sa dissolution, en tenant compte du contexte dans lequel ils se sont déroulés.

Chapitre 1 – État des connaissances

Nous allons le justifier après cette revue de littérature, le Convoi de la liberté, tel qu’il s’est déroulé au Canada au début de l’année 2022, constitue un mouvement social. Pour cette raison, l’étude du Convoi sous le prisme du champ interdisciplinaire de la théorie des mouvements sociaux se révèle pertinente. Il s’agira dès lors de dresser un portrait concis de l’étude des mouvements sociaux, en mettant l’accent sur les concepts utiles à notre recherche (1). Puisqu’il s’agit d’éléments particulièrement importants dans le déroulement des événements, une emphase sera mise sur le contrôle des mouvements sociaux par les autorités publiques (2) et sur le rôle des médias sociaux (3). Enfin, une mise en contexte sera nécessaire pour comprendre l’émergence du Convoi, et pour donner du sens et de la matière aux concepts adoptés (4).

1. Les mouvements sociaux et leur étude

Les mouvements sociaux révèlent des dynamiques essentielles de la société, et permettent de mieux comprendre les rapports de pouvoir, conflits latents, et autres interactions sociales et politiques. À ce titre, les mouvements sociaux constituent un objet d’étude précieux en sciences sociales, tant en sociologie qu’en criminologie, en sciences politiques, en histoire, ou encore en psychologie, si bien qu’ils forment un champ de recherche interdisciplinaire à part entière, désigné sous le nom de *théorie des mouvements sociaux*. Les courants de pensées successifs ont apporté leur lot de théories avec divers concepts, notions, et mécanismes, de sorte qu’il s’agit aujourd’hui d’une littérature particulièrement riche. Nous donnerons dès lors une définition des mouvements sociaux en énumérant les éléments qui les composent selon l’unanimité des auteurs (1.1). L’emphase sera ensuite mise sur la dimension politique présente dans un certain type de mouvements sociaux, faisant de ceux-ci une forme de politique contestataire (1.2). Enfin, longtemps discrédité par les auteurs, le rôle des émotions sera mis en lumière en exposant comment leur analyse peut contribuer à la compréhension des mobilisations (1.3).

1.1. Qu'est-ce qui fait un mouvement social ?

La question de savoir ce qu'est précisément un mouvement social fait l'objet d'une littérature importante. Différents concepts, caractéristiques, concepts et nuances ont été énoncés et, par conséquent, différentes définitions ont été proposées. On peut toutefois faire ressortir certains éléments qui constituent les composantes fondamentales de tout mouvement social (1.1.1.). Dans le cas du Convoi de la liberté, une dimension politique s'ajoute, de sorte qu'on peut parler de politique contestataire (1.1.2).

1.1.1. Les composantes fondamentales des mouvements sociaux

Trois éléments sont fondamentaux et ressortent à travers l'ensemble des définitions proposées par la littérature : une *action collective*, une *cause commune* et une volonté de peser sur un *changement dans la société*. S'ajoutent les dimensions de *durabilité* et d'*organisation*, qui permettent de distinguer les mouvements sociaux d'autres phénomènes proches tels que des manifestations ponctuelles ou imprévues.

L'action collective d'après Neveu (2005) correspond à « un agir ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert » (p. 9). L'aspect volontaire de la coopération, couplé à l'aspect organisé de l'action, sont à la base des mouvements sociaux, mais ne suffisent pas à les définir. Les rassemblements sportifs, pour citer un exemple, constituent une action collective dont les participants sont concertés, mais ne constituent pas un mouvement social pour autant. Neveu (2005) précise ainsi que dans le cadre des mouvements sociaux, l'action collective « se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause" » (p. 9). L'objectif de l'action collective sera déterminant quant à la qualification de mouvement social, dans la mesure où la cause poursuivie par le collectif doit viser à promouvoir un changement dans la société ou, au contraire, y résister (Little, 2016). Dans notre exemple des rassemblements sportifs, ceux-ci sont axés sur le divertissement, contrairement aux mouvements sociaux qui soutiennent des revendications sociales, politiques, économiques ou encore environnementales.

À ce titre, un mouvement social doit désigner un adversaire. Les revendications portées s'adressent nécessairement à un destinataire, qu'il s'agisse d'une entité privée telle qu'une entreprise, ou d'une entité publique telle qu'un gouvernement. On nuancera toutefois l'aspect dichotomique en précisant que les adversaires ne sont pas toujours précisément identifiés, certains mouvements sociaux s'adressant à la société de façon générale – des auteurs parleront alors de « mouvements de solidarité » (Ibarra, 1999) ou de « nouveaux mouvements émotionnels » (Rihoux et Walgrave, 2000). Les mouvements écologiste, féministe, antiraciste, altermondialiste, entre autres, sont globaux et s'adressent à un ensemble d'acteurs, tant privés que publics.

Peu importe l'adversaire, il est tentant de considérer que n'importe quel mouvement social participe à l'activité politique, dès lors qu'il implique un engagement qui dépasse l'individu et rejoint un collectif. Cela reviendrait à envisager une définition littérale du « politique », désignant tout ce qui relève de la vie en société. Comme le souligne Neveu (2005), une telle conception a ses mérites, mais elle empêche de prendre en compte sa spécificité, c'est pourquoi il préconise une compréhension plus stricte :

Prend une charge politique un mouvement qui fait appel aux autorités politiques (gouvernements, collectivités locales, administrations...) pour apporter, par une intervention publique, la réponse à une revendication, qui impute aux autorités publiques la responsabilité des problèmes qui sont à l'origine de la mobilisation (p. 12).

Dès lors, on considère comme politiques les mouvements sociaux qui s'adressent à une autorité publique. Ceux-ci représentent ainsi une forme de *politique contestataire*, regroupant conflit, action collective et représentants de l'État (Tilly et Tarrow, 2008).

1.1.2. Les mouvements sociaux comme forme de politique contestataire

La notion de politique contestataire est apparue à la fin des années 1990, développée par les sociologues américains de renom Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly. Cette approche de l'action collective protestataire se veut plus dynamique et relationnelle que les précédents courants de pensée de la théorie des mouvements sociaux (Mathieu, 2004). Ses

auteurs nous expliquent que toute forme de politique contestataire, incluant les mouvements sociaux, rassemble certains éléments :

[Ils] exigent quelque chose des autorités (revendication), le font par le moyen de représentations publiques, puisent dans un stock préexistant de formes d'action collective (répertoire) mais aussi en inventent de nouvelles, nouent des alliances avec des membres influents de la société, tirent profit des opportunités offertes par le régime politique et en suscitent d'autres, recourent à des pratiques éprouvées – tant institutionnelles qu'extra-institutionnelles – pour pousser leur cause (Tilly et Tarrow, 2008, p. 20).

Si les opportunités politiques mentionnées parmi ces éléments feront l'objet d'un développement dans la deuxième partie de cette revue de littérature, il convient de détailler maintenant ce que les auteurs appellent « représentations » et « répertoires » :

Les *représentations* sont des modalités relativement familières et standardisées auxquelles fait appel un ensemble d'acteurs politiques pour adresser une revendication collective à un autre ensemble d'acteurs politiques. [...]

Les *répertoires* sont des ensembles préexistants de représentations qui s'offrent, dans un contexte donné, à un ensemble donné d'acteurs politiques (Tilly et Tarrow, 2008, p. 32).

On regroupe ainsi dans un même répertoire diverses actions de protestation (pétitions, boycotts, sit-ins, occupations, manifestations, grèves, prises d'otages, sabotages, etc.) utilisées par les membres d'un mouvement social. Mathieu (2004) souligne l'importance de ne pas appréhender le concept de répertoire comme « une liste stable et fermée de formes d'action répétées à l'identique, mais comme des *performances* constamment réinventées et redéfinies sous le double effet de l'improvisation et de l'échange des coups entre les adversaires » (p. 570). Les moyens d'agir choisis par un mouvement social vont dépendre de différents paramètres, impliquant à la fois des éléments internes tels que la culture du groupe, son expérience passée, ses objectifs, sa stratégie, mais aussi des éléments externes tels que les contre-mouvements, la disponibilité des ressources et autres dilemmes pratiques (Péchu, 2020). Le contexte va constituer une variable décisive, et certaines particularités vont s'observer en temps de crise.

1.2. Les mouvements sociaux en temps de crise

La littérature sur les mouvements sociaux s'est intéressée à la question des périodes d'urgence, comme les crises sanitaires, mais aussi les catastrophes naturelles, les récessions économiques ou encore les guerres, révélant les défis mais aussi les possibilités offertes en termes de mobilisation (Zollmann, 2014). Si les crises sont parfois à l'origine de l'émergence de la contestation, il n'empêche qu'elles imposent des conditions particulières du fait de l'imprévisibilité et de l'instabilité qu'elles suscitent.

Dans son ouvrage sur les mouvements sociaux progressistes pendant la pandémie de COVID-19, della Porta (2022) confirme le postulat selon lequel les temps de crise sont particulièrement propices à la politique contestataire. Elle rappelle que « les moments de forte perturbation du quotidien, tels que les crises économiques ou les guerres, exacerbent le mécontentement et, avec lui, augmentent le potentiel d'intensification de la politique contestataire » [traduction] (p. 2). En raison du caractère exceptionnel de la situation, les institutions en place sont fragilisées, de sorte que des acteurs émergents peuvent y voir une opportunité de jouer un rôle dans la construction de nouvelles normes (della Porta, 2022). Le même constat est fait par Gerbaudo (2020), qui indique que les protestations qui se sont déroulées pendant la pandémie révèlent la nature de l'urgence en tant que moment de suspension politique et de confrontation sociale accrue. Qu'il s'agisse d'exprimer leur désaccord contre les restrictions sanitaires ou de profiter de l'opportunité pour remédier à des problèmes profondément enracinés, les manifestations liées à la pandémie témoignent d'un élément de foule qui met en évidence une crise de l'autorité (Gerbaudo, 2020).

Les défis et opportunités des mouvements sociaux en temps de crise sont influencés par les caractéristiques et dynamiques de la crise considérée (della Porta, 2022, p. 60). Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, de façon très concrète, les mouvements ont dû concilier avec les mesures de santé publique en place, les forçant à s'adapter. Au contraire, le non-respect des règles sanitaires a pu constituer un moyen de protestation, une expression du mécontentement de la gestion de la crise (Gerbaudo, 2020). Par ailleurs, d'un point de vue idéologique, la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'est inscrite dans un contexte politique plus large d'opposition au capitalisme, dont les dommages se sont révélés évidents à l'occasion de la pandémie (della Porta,

2022). On a notamment dénoncé la destruction capitaliste de la nature comme la cause de la crise (Cary et Rodriguez, 2020). Les mouvements observés par della Porta (2022) ont montré que des groupes différents avaient tissé des liens, mettant en commun leur énergie autour d'objectifs communs pour « la construction d'alternatives post-pandémiques » (p. 64). Les liens de solidarité sont en effet encouragés par les émotions fortes, particulièrement présentes en temps de crise, puisqu'elles permettent de renforcer la cohésion sociale et la formation de communautés. Lors de la pandémie, les sentiments de détresse, d'impuissance et de peur partagés par la population ont tous ensemble généré une empathie et une identification. Puisque les émotions jouent un rôle fondamental dans la formation de la solidarité entre les individus, il est tout à fait pertinent de les inclure dans l'étude dans les mouvements sociaux.

1.3. Le rôle des émotions dans l'étude des mouvements sociaux

Après une exclusion temporaire des émotions dans les approches d'analyse des mouvements sociaux, celles-ci ont été réhabilitées (1.3.1), revalorisant leur rôle dans les différentes phases d'un mouvement (1.3.2). Si le choix a été fait de mettre l'emphase sur le rôle des émotions, c'est parce qu'elles ont été particulièrement importantes dans la formation du Convoi de la liberté, avec des leaders aux discours émotionnellement chargés. Il semble donc que cet aspect soit un point clé pour comprendre l'ampleur du mouvement.

1.3.1. La réhabilitation des émotions

Les théories classiques des mouvements sociaux, notamment celles du « comportement collectif » (Kornhauser, 1959; Smelser, 1962) et de la « frustration relative » (Gurr, 1970), ont été considérées psychologisantes car elles donnaient une place jugée trop importante aux émotions. Prenant le contre-pied de cette perspective, les approches qui ont suivi – comme celle de la « mobilisation des ressources » (McCarthy et Zald, 1977) – expliquaient l'émergence des mouvements sociaux par un froid calcul rationnel, en ligne avec la théorie olsonienne (Olson, 1965). Dans un effort de conciliation entre les deux courants de pensée, Aminzade et McAdam

(2001) vont alors réhabiliter la place des émotions dans l'étude des mouvements sociaux en contexte politique, à travers un chapitre dédié de l'ouvrage *Silence and voice in the study of contentious politics*. Ils s'aligneront ainsi avec les travaux d'autres sociologues tels que Jeff Goodwin et James M. Jasper, qui regrettent l'occultation des émotions dans la recherche sur les mouvements protestataires (Goodwin et al., 2001; Jasper, 1998).

De manière générale, la dichotomie entre rationalité et irrationalité dans la théorie classique des mouvements sociaux est remise en cause par Emirbayer et Goldberg (2005). Reprenant les idées de philosophes de la Grèce antique, ils expliquent que les émotions ne sont pas « des forces aveugles [...] qui n'ont rien à voir avec le raisonnement » [traduction] (p. 481) ; au contraire, elles renvoient aux façons de percevoir et d'interpréter le monde et, en ce sens, elles impliquent un jugement intellectuel. Les auteurs citent également les pragmatistes, lesquels incluent les émotions dans leur conception de l'intelligence. Enfin, ils font référence à la sociologie de Bourdieu, qui postule que lorsque les émotions traduisent un manque de jugement, c'est parce qu'il y a un décalage entre les aspirations et les opportunités. Prises ensemble, ces réflexions plaident en faveur de l'adoption d'une perspective autour de « l'adéquation émotionnelle » [traduction] (p. 483), plutôt que du prisme de la rationalité et de l'irrationalité.

Ultimement, puisque tout mouvement social s'accompagne intrinsèquement de vives émotions, il est pertinent de s'y intéresser et de les inclure dans l'analyse. Qu'il s'agisse de colère, de joie, de peur, d'espoir, de fierté, d'indignation ou encore de ressentiment, la place et le rôle des émotions nous fournissent des éléments précieux pour comprendre l'ampleur des mouvements sociaux. Jasper (1998) explique que, agissant comme des catalyseurs, les émotions fournissent à la fois motivation et objectifs, elles peuvent être préexistantes, naître ou se renforcer lors de la mobilisation, et elles peuvent être transitoires, réactionnelles, ou relationnelles. L'auteur décrit ainsi l'importance des émotions dans les mouvements sociaux :

Emotions give ideas, ideologies, identities, and even interests their power to motivate. Just as they must respond to cognitive grids and moral visions, movement organizers and participants appeal to and build upon preexisting emotions such as fear, outrage, even love. Some of these emotions are temporary responses to events; others are longer lasting affective ties. Almost all the important concepts used to account for recruitment into protest [...] rest heavily on their undertheorized emotional dimensions (Jasper, 1998, p. 420).

L'étude des émotions au cours des différentes phases du mouvement social permet dès lors de mieux appréhender sa dynamique et son impact, tant à l'échelle des individus que de la société dans son ensemble.

1.3.2. Les émotions dans les différentes phases d'un mouvement social

Optant pour une approche constructiviste des émotions, Aminzade et McAdam (2001) basent leur analyse sur les structures du conflit. Ils opèrent alors une distinction entre les trois temporalités de la phase active des mouvements sociaux : leur *émergence*, leur *croissance* et leur *déclin*. Reconnaisant qu'il s'agit d'un exercice analytique arbitraire, les auteurs précisent que chaque phase n'est pas vécue simultanément par tous les manifestants, certains individus rejoignant le mouvement pendant que d'autres le quittent par exemple (Aminzade et McAdam, 2001, p. 39). À ce propos, Emirbayer et Goldberg (2005) soulignent l'importance de l'aspect relationnel des émotions, préconisant de les concevoir comme « des processus dynamiques, continus et dialogiques en relation », et de « se demander comment ces configurations changent et comment elles se conditionnent mutuellement » [traduction] (p. 507). Il est dès lors nécessaire de ne pas appréhender les trois phases distinguées par Aminzade et McAdam (2001) comme étant hermétiques et exclusives – malgré la chronologie suivie ici pour des soucis de clarté.

Pour qu'un mouvement social émerge, McAdam (1982) postule que les membres du groupe lésé doivent passer par un processus de « libération cognitive » [traduction] lors duquel « ils définissent collectivement leur situation comme injuste et susceptible d'être modifiée par une action de groupe » [traduction] (p. 51). La colère et l'espoir se présentent ainsi comme « le socle émotionnel nécessaire » [traduction] à la construction d'un mouvement social (Aminzade et McAdam, 2001). Les leaders des mouvements jouent ici un rôle essentiel, puisqu'ils vont devoir « mobiliser les énergies émotionnelles et formuler efficacement les griefs d'une manière qui résonne non seulement avec les expériences vécues par les partisans et les recrues potentielles, mais aussi avec leur vie émotionnelle et leurs interprétations » [traduction] (Aminzade et McAdam, 2001, p. 34). S'ils n'agissent pas nécessairement de manière instrumentale, les leaders peuvent parfois mettre à profit leur habileté à manier les émotions, manipulant leur auditoire. La

peur, notamment, est une émotion particulièrement stimulante dans le cadre des mouvements sociaux, et par conséquent attrayante pour les leaders calculateurs. C'est d'autant plus véridique en contexte de crise, où « la perturbation soudaine de routines de vies considérées comme acquises, ou la menace perçue d'une telle perturbation, suffit souvent à précipiter l'action collective » [traduction] (Aminzade et McAdam, 2001, p. 36).

Lors du développement du mouvement social, les émotions vont davantage servir à maintenir et éventuellement faire évoluer le mouvement. À travers le processus de « socialisation émotionnelle » [traduction] (Aminzade et McAdam, 2001, p. 39), les partisans vont intégrer les règles relatives aux sentiments qui régissent l'interaction sociale au sein du mouvement, impliquant notamment un certain vocabulaire. Des « rituels » vont également être instaurés, par exemple à travers la dégradation de symboles hautement émotionnels, afin de légitimer l'expression de la colère et de renforcer la solidarité du groupe (Aminzade et McAdam, 2001, p. 42). Le sentiment d'appartenance et de communauté est particulièrement puissant pour maintenir la mobilisation d'un mouvement, c'est pourquoi se déploient souvent des tactiques visant à creuser l'opposition avec les groupes adverses. Les tensions avec les forces de l'ordre et les médias participent à cet objectif.

Lors du déclin du mouvement social, ce sont plutôt des émotions négatives qui s'expriment. Plusieurs raisons peuvent mener à la fin de la mobilisation, dont une intensification de la répression qui fait intervenir un « état émotionnel de peur » (Aminzade et McAdam, 2001, p. 45). L'arrestation des leaders du mouvement va également avoir un effet de découragement, annonciateur du déclin. À l'occasion du Convoi de la liberté, la fin du mouvement a coïncidé avec la déclaration de l'état d'urgence, accompagnée d'une opération policière de délogement des manifestants. Il s'agira maintenant de s'intéresser aux relations entre mouvements sociaux et maintien de l'ordre, qui entretiennent des dynamiques complexes illustrées lors du Convoi.

2. Le contrôle des mouvements sociaux et le maintien de l'ordre public

Pour être la plus exhaustive, l'analyse des mouvements sociaux ne peut se limiter à son seul objet propre, mais doit inclure les rapports avec son environnement. Dans l'objectif de soutenir leurs revendications, les mouvements sociaux sont susceptibles de perturber l'ordre public, et doivent pour cette raison être contrôlés. Les principes, lois et pratiques de contrôle des mouvements sociaux varient considérablement en fonction du contexte politique du pays, mais pour répondre aux objectifs de cette recherche, nous nous concentrerons exclusivement sur la littérature dédiée aux démocraties occidentales. Il s'agira de s'intéresser à l'encadrement des mouvements sociaux dans un État démocratique (2.1), avant de voir plus en détails la gestion des foules par les forces de l'ordre (2.2).

2.1. L'encadrement des mouvements sociaux dans un état démocratique

Les conditions de succès d'un mouvement social sont nombreuses, et les auteurs à partir des années 1970 se sont intéressés à la *structure des opportunités politiques* (Eisinger, 1973). Ce concept renvoie à « l'environnement politique auquel sont confrontés les mouvements sociaux, et qui peut selon la conjoncture exercer une influence positive ou négative sur leur émergence et leur développement » (Fillieule et Mathieu, 2020, p. 573). Différents facteurs ont été proposés (Kriesi, 2003; Tarrow, 2011; Tilly et Tarrow, 2008) et de vives critiques ont été formulées (Fillieule, 2005; Goodwin et al., 1999), mais on retiendra de cette approche que le *degré d'ouverture* des États – qui est « un produit interactif et temporel » (Flam, 1994, p. 303) et non statique – est déterminant dans la trajectoire des mouvements sociaux.

Dans un pays démocratique comme le Canada, cette ouverture est intrinsèquement importante, dans la mesure où exprimer son opposition ou sa dissidence est un droit fondamental. Notamment, la manifestation, forme privilégiée d'expression des mouvements sociaux, constitue un droit essentiel puisqu'elle permet à la population de défendre ses autres droits devant l'État. Le droit de manifester est l'exercice même des libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association, toutes les trois garanties dans la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 et protégées par différentes normes provinciales, fédérales et internationales.

Si la manifestation est par nature perturbatrice, elle demeure légale, mais elle est assujettie à certaines limites. Comme tous les droits constitutionnels, les libertés fondamentales liées au droit de manifester ne sont pas absolues mais peuvent être restreintes dans certaines circonstances.

Au Canada comme dans d'autres pays, il revient au pouvoir judiciaire de déterminer si une limite imposée à un droit constitutionnel est raisonnable. Les tribunaux canadiens appliquent pour ce faire les critères de nécessité et de proportionnalité de l'arrêt *Oakes* rendu en 1986 par la Cour suprême du Canada, jugeant à posteriori de la légalité d'une restriction à une liberté fondamentale. Il y a dès lors une certaine marge de manœuvre laissée au gouvernement, dans laquelle l'interprétation du contexte est décisive. Ainsi, le degré d'ouverture d'opportunité pour les mouvements sociaux n'est pas assuré par un droit de manifester immuable, mais il est mitigé par différents facteurs politiques et juridiques, dépendamment de l'équilibre négocié entre maintien de l'ordre public et libertés.

Au-delà de la structure étatique, ce sont les rapports « sur le terrain » entre les autorités publiques et les protestataires qui vont exercer une influence déterminante sur la trajectoire du mouvement. L'encadrement politique et juridique va déterminer, au moins en théorie, le pouvoir des forces de l'ordre dans le contrôle des mouvements sociaux et, plus précisément, dans ce qu'on appelle la « gestion des foules ».

2.2. La gestion des foules par les forces de l'ordre

La notion de gestion des foules renvoie au « *policing protest* », défini par Donatella della Porta et Herbert Reiter (1998) dans leur ouvrage éponyme comme « la gestion policière des manifestations – une description plus neutre de ce que les manifestants qualifient généralement de "répression" et l'État de "maintien de l'ordre" » [traduction] (p. 1). L'étude sociologique de la gestion des foules correspond ainsi à l'analyse de la réaction policière face aux manifestations des mouvements sociaux. Le terme de « manifestation » est ici entendu au sens large, désignant tout rassemblement dans le cadre d'un mouvement social, peu importe les performances et répertoires d'actions (marche, occupation, blocage, etc.). Nous verrons dans cette section que les

différents modes de gestion des foules (2.2.1) résultent de variables internes (2.2.2) mais aussi externes (2.2.3), qui s'expriment tant de manière globale que de manière plus ciblée.

2.2.1. Les modes de gestion des foules

Les recherches sur la gestion des foules ont fourni de nombreuses classifications sur les styles de police, proposant des modèles caractérisant les polices du monde. Fillieule et della Porta (2006) les résument ainsi :

Ces opérations typologiques mobilisent généralement plusieurs dimensions de la réponse policière parmi lesquelles son caractère répressif ou tolérant, diffus ou sélectif, illégal ou légal, réactif ou préventif, etc. Les combinaisons ainsi produites définissent autant de styles de maintien de l'ordre, distribués autour d'une opposition principale entre, d'un côté, un style opportuniste, tolérant, souple, sélectif et flexible et, de l'autre, un style légaliste, répressif, musclé, diffus et dissuasif (p. 20).

Chaque dimension est à envisager non pas de manière dichotomique, mais plutôt comme un continuum sur lequel on placerait un curseur correspondant à un modèle de gestion des foules (McCarthy et McPhail, 1998). Diverses combinaisons sont possibles, et permettent de montrer comment les styles de police évoluent au fil du temps et des pays dans leur manière de faire face aux manifestations.

De manière générale, une pacification des modes de gestion policière des foules depuis les années 1980 a été observée dans les pays occidentaux, se substituant au modèle de l'escalade de la force qui prédominait jusqu'alors (della Porta et Reiter, 1998; Fillieule et della Porta, 2006; McCarthy et McPhail, 1998; Waddington, 2007). Cette évolution se décline plus particulièrement en trois tendances : (1) une *sous-application de la loi*, (2) la *pratique du marchandage*, et (3) une *collecte d'informations à grande échelle* (della Porta et Reiter, 1998; Fillieule et della Porta, 2006). Les auteurs notent en effet une volonté d'éviter les interventions coercitives, privilégiant le maintien de la paix à l'application de la loi, ce qui se manifeste par une sorte de tolérance de l'illégalisme jusqu'à un certain point. Un degré de troubles est permis afin de garantir le droit de manifester, dont la protection est l'objectif premier (Tuzza, 2020). Les arrestations et l'usage de la force ne sont utilisées qu'en ultime recours et de manière sélective (Tuzza, 2020). Des procédures de négociations émergent, favorisant aux pratiques d'escalade de la force une gestion

négociée des foules (McCarthy et McPhail, 1998). Comme le rappelle Tuzza (2020), la police « ne cherche pas à empêcher les manifestations, mais plutôt limiter une escalade de violence contre les biens ou les citoyens » (p. 33). La communication et la collaboration avec les manifestants se révèlent dès lors nécessaires au bon déroulement des manifestations, incitant par exemple les mouvements à partager leurs itinéraires et autres détails opérationnels intéressant la sécurité et le maintien de l'ordre. Participant de la même idée, les pratiques de renseignement se développent et se professionnalisent, permettant à la police d'anticiper les troubles à l'ordre public (della Porta et Reiter, 1998).

Cette tendance est toutefois remise en question depuis le début des années 2000, avec une augmentation du nombre et du caractère répressif des interventions policières, concordant avec des vagues de contestation, en particulier du mouvement altermondialiste (Dufour, 2013; Waddington, 2007; Wood, 2014). S'il n'existe pas de consensus quant à la cause de ce revirement (Dupuis-Déri, 2014), celui-ci témoigne néanmoins d'une certaine tendance cyclique dans l'évolution des modes de gestion des foules (della Porta et Reiter, 1998).

Gillham et Noakes (2007), eux, vont jusqu'à soutenir l'idée que nous assistons à l'avènement d'un nouveau modèle, dit de la « neutralisation stratégique », dont la particularité réside dans la combinaison d'éléments de répression et d'éléments de négociation :

Cette nouvelle approche se caractérise par une série d'innovations tactiques visant à neutraliser temporairement les manifestants transgressifs, notamment l'établissement de vastes zones d'interdiction de manifester, l'utilisation accrue d'armes non létales, l'utilisation stratégique des arrestations, et une relance de la surveillance et de l'infiltration des organisations du mouvement [traduction] (p. 343).

Tuzza (2020) souligne que cette approche « témoigne d'une complexification et d'un durcissement des rapports entre policiers et manifestants et fragilise les efforts déployés en termes de pacification » (p. 36). Si le processus de négociation n'y est pas totalement disqualifié, il est pour le moins menacé par le recours à des pratiques militaires, qui rendent le style de police globalement plus agressif.

Dépassant les généralisations opérées par les modèles de gestion des foules, la littérature montre que les stratégies utilisées peuvent varier d'une protestation à l'autre, alternant entre

gestion négociée et styles plus agressifs (Vitale, 2005). Ultimement, les modes de gestion des foules demeurent sélectifs, c'est pourquoi tous les mouvements sociaux ne se voient pas réserver le même traitement par les forces de l'ordre. Les styles de police pour une manifestation donnée vont dépendre de nombreuses variables, tant internes qu'externes.

2.2.2. Les variables internes : caractéristiques institutionnelles et savoir de la police

Parmi les variables internes, deux éléments ressortent des travaux de Fillieule et della Porta (2006) : les caractéristiques institutionnelles et le savoir de la police. Les caractéristiques institutionnelles renvoient à l'organisation de la police, définie selon son degré de centralisation, de militarisation et de responsabilité. La centralisation porte sur la répartition du pouvoir entre le gouvernement central et les unités décentralisées, la militarisation correspond à la relation avec le ministère de la défense et l'armée, tandis que la responsabilité fait référence à l'obligation de rendre des comptes au public (della Porta et Reiter, 1998). Parmi les tendances associées, on trouve la professionnalisation de la police, qui entraîne à la fois une spécialisation et une juridicisation (Fillieule et della Porta, 2006). De chacun de ces phénomènes découle des conséquences opposées, puisque la spécialisation d'un côté permet « le développement de capacités de négociation » mais, à l'inverse, « le déploiement d'unités spécialement créées pour contrer les émeutes, le terrorisme et/ou le crime organisé a un effet d'escalade » (Fillieule et della Porta, 2006, p. 24). La juridicisation de l'intervention policière permet d'une part de contraindre les styles musclés, mais elle réduit d'autre part les possibilités de désescalade via une sous-application de la loi (Fillieule et della Porta, 2006, p. 25).

La notion de « savoir de la police » désigne, quant à elle, « la perception par la police de son rôle et de la réalité extérieure » (Fillieule et della Porta, 2006, p. 25), influencée à la fois par la culture professionnelle et par les perceptions de l'environnement. La culture professionnelle réfère à « un ensemble de suppositions qui est largement partagé parmi les fonctionnaires, et qui inclut un "code" auquel il est attendu d'eux qu'ils adhèrent » [traduction] (Worden, 1989, p. 674). Favorisées par le « background » social et les conditions de travail, le sentiment d'abandon et les attitudes macho vont par exemple avoir des répercussions sur le style de police (Fillieule et della

Porta, 2006, p 26). Les perceptions de l'environnement renvoient davantage à un ensemble de suppositions sur la réalité extérieure, incluant des stéréotypes sur les désordres publics et les groupes qui y sont associés. En particulier, certains acteurs politiques et sociaux vont être légitimés tandis que d'autres vont être stigmatisés (Fillieule et della Porta, 2006). Fonctionnant tel un guide d'intervention, le style de police ne sera pas le même selon le groupe considéré, les agents se montrant plus tolérants face aux manifestations perçues comme respectables, et à l'inverse plus intolérants face aux manifestations perçues comme méprisables (McClintock et al., 1974). Au Canada, des directeurs généraux de la Sûreté du Québec ont affirmé publiquement que la police opérait une distinction entre deux catégories de manifestants :

Il y aurait, d'un côté, à la fois les "pacifiques" et les adeptes de la désobéissance civile, qui certes transgressent la loi mais avec qui la "gestion" est aisée. De l'autre côté, des individus qui n'auraient pas de réelle cause à défendre, puisqu'il s'agit de "bandits", de "casseurs", d'anarchistes criminels (Dupuis-Déri, 2014, p. 35).

Le professeur de sciences politiques Francis Dupuis-Déri, dans un article de 2014, s'est intéressé à l'émergence de la notion de « profilage politique » au Québec et au Canada dans les années 2000. Se basant sur différentes études, il soutient que la police procède « selon l'identité sociopolitique et idéologique des contestataires, et non en fonction de leurs actions » (p. 48). Il relève par exemple le double-standard dans le traitement des étudiants et des syndiqués par la police de Montréal, comparant l'inaction des policiers lors de manifestations syndicales pendant l'été 2014 à leurs interventions promptes et brutales lors de la grève étudiante en 2012.

Ces variables internes à la police sont à prendre en considération dans un contexte plus global, dans lequel des influences politiques et publiques vont s'exercer. L'ensemble de ces variables doit être appréhendé non pas de façon hermétique, mais comme un assemblage de facteurs disposant d'une influence multidirectionnelle et parfois réciproque.

2.2.3. Les variables externes : contexte politique et sphère publique

Aux variables internes précédemment explorées vont s'ajouter des variables externes à la police, lesquelles vont également influencer les modes de gestion des foules. Fillieule et della Porta (2006) mentionnent à ce titre deux éléments : le contexte politique et la sphère publique.

Le premier renvoi à l'influence du gouvernement, à la fois en termes d'approche générale et en termes de décisions opérationnelles, et variant selon son orientation politique. Della Porta et Reiter (2002) soulignent en effet que « [l]a police est sensible aux orientations de l'élite politique [...] la réponse en matière de maintien de l'ordre reste fortement influencée par la réponse politique qui est donnée aux mouvements tant au niveau national qu'international » (p. 75). Or l'histoire montre que le maintien de l'ordre est une question polarisante pour les partis politiques, les gouvernements de gauche étant traditionnellement – mais pas systématiquement – plus indulgents avec les manifestants que ceux de droite (Fillieule et della Porta, 2006). Les auteurs expliquent à ce propos qu'il y a une « sélectivité des modes gestion », ce qui va entraîner par ailleurs que « les mouvements nouveaux, formés autour de causes inédites, sont toujours moins bien tolérés que les mouvements bénéficiant d'une légitimité ancienne » (Fillieule et della Porta, 2006, p. 29).

La variable de la sphère publique, elle, traite des relations entre les médias et les forces de l'ordre sur le terrain. Dans une certaine mesure, la présence des médias lors des manifestations exerce une sorte de contrôle informel sur la police, puisqu'elle va les contraindre à se comporter de manière correcte (Fillieule et della Porta, 2006). Toutefois, comme le mode de gestion adopté par la police varie selon le groupe social auquel elle fait face, sa sensibilité à la surveillance des médias fluctue en conséquence. Si l'opinion du grand public concorde avec la perception de la police vis-à-vis d'une manifestation considérée illégitime, la présence des médias aura peu d'influence sur le comportement des forces de l'ordre. Quoi qu'il en soit, l'influence des médias traditionnels sur le mode de gestion des foules est à relativiser à l'ère des médias sociaux, où la surveillance s'est élargie à l'ensemble de la société, entre les mains de n'importe quel individu capable d'enregistrer et diffuser les agissements de la police. Outre cet aspect, nous allons maintenant voir que l'avènement des médias sociaux a totalement bouleversé le fonctionnement des mouvements sociaux.

3. Les mouvements sociaux à l'ère des médias sociaux

Depuis le début du 21^{ème} siècle, l'avènement des médias sociaux est venu bouleverser le fonctionnement des sociétés occidentales, occasionnant des changements dans les codes de la mobilisation contestataire. Loin d'être de simples outils, leur omniprésence est aujourd'hui telle que nous ne pouvons ignorer leur influence lors de l'analyse de mouvements sociaux. La sociologue Zeynep Tufekci, dans son ouvrage sur la contestation connectée (2017), nous explique que « la connectivité numérique modifie la façon dont les mouvements se connectent, s'organisent et évoluent au cours de leur vie » (p. xix). Après avoir défini ce que nous entendons par médias sociaux (3.1), il conviendra d'exposer ces transformations, en expliquant en quoi les médias sociaux constituent une ressource essentielle pour les mouvements sociaux (3.2.) mais aussi une limite à la contestation démocratique (3.3).

3.1. Qu'est-ce que les médias sociaux ?

Puisqu'il existe différents termes relativement synonymes, il est important de préciser la définition de ce que nous appelons « médias sociaux ». D'après le sens courant, un média social est un « [m]édia numérique basé sur les caractéristiques du Web 2.0, qui vise à faciliter la création et le partage de contenu généré par les utilisateurs, la collaboration et l'interaction sociale » (Office québécois de la langue française, 2011). Par opposition au web 1.0 des années 1990, caractérisé par des espaces statiques considérés comme de simples canaux de communication en réseau, le web 2.0 à partir des années 2000 marque la démocratisation d'Internet et le passage à un web social, un réseau interactif et bidirectionnel (van Dijck, 2013). L'idée est de faire une place centrale aux utilisateurs et d'ouvrir l'espace numérique au grand public, permettant à tout un chacun de produire et diffuser des contenus (Proulx et al., 2012).

Dans leur analyse de l'expression « médias sociaux », Coutant et Stenger (2012) mettent en lumière la complexité de leur appréhension. Ils dénoncent notamment l'amalgame qui est fait entre les différents éléments que les médias sociaux réunissent :

[L]es « médias sociaux » mettent sur le même plan des configurations sociotechniques (les communautés virtuelles, construit complexe de relations entre une certaine forme

sociale et les supports sur lesquels elle se développe), des technologies (le p2p, qui peut donner lieu à des usages très disparates), des plateformes (les blogs) et des usages (le mashup) (p.78).

Il est ainsi important de ne pas assimiler le concept de médias sociaux uniquement aux plateformes qu'ils regroupent – les blogues, réseaux socio-numériques, forums, etc. – et de ne pas confondre les différents termes. Certains éléments auxquels les médias sociaux font référence sont apparus avant même le développement du Web 2.0, un anachronisme qui rappelle l'aspect avant tout conceptuel des médias sociaux (Coutant et Stenger, 2012). Si l'appellation « médias sociaux » a été développée, c'est précisément pour souligner une évolution dans la conception d'Internet, à travers « la transformation radicale des manières d'interagir en ligne » (Coutant et Stenger, 2012, p. 82). L'appellation s'est ensuite largement diffusée à partir de l'avènement des réseaux socio-numérique, et notamment de Facebook en 2004, dont le contenu est essentiellement produit par les internautes eux-mêmes (Coutant et Stenger, 2012).

Le principe central des médias sociaux repose alors sur l'idée du « User-Generated Content » qui, au-delà des objectifs louables de participation sociale, n'est pas sans intérêt économique pour les plateformes (Stenger et Coutant, 2011). Cette dimension économique – que nous détaillerons dans les prochaines sections – entraînera inévitablement des conséquences sur les utilisateurs, parmi lesquels se trouvent les membres des mouvements sociaux, pour qui les médias sociaux sont devenus une ressource essentielle.

3.2. Les médias sociaux comme ressource essentielle des mouvements sociaux

Les médias sociaux constituent une ressource essentielle pour les mouvements sociaux à trois égards : ils leur permettent une certaine autonomie à travers l'émancipation des médias traditionnels (3.2.1), ils disposent d'une importante puissance mobilisatrice (3.2.2), et ils offrent des outils précieux pour l'organisation et la coordination du mouvement (3.3.3).

3.2.1. L'émancipation des médias traditionnels

Les médias sociaux visent à favoriser une « culture participative », un concept introduit par Henry Jenkins (1992) pour désigner un phénomène né avec la presse amatrice, mais qui renvoie dans le contexte numérique actuel à une collaboration citoyenne proactive au sein de communautés en ligne. Les médias sociaux favoriseraient les échanges et les relations humaines, encourageant la connaissance et le savoir. Ainsi, ce nouvel espace public numérique est présenté comme démocratique et émancipateur, et c'est pour ces aspects qu'il est particulièrement précieux pour les mouvements sociaux.

Selon Neveu (2010), l'avènement du Web 2.0 a permis de réactualiser l'autonomie médiatique en créant un espace de parole et en développant une critique des médias institués (presse, télévision et radio). Le sociologue résume en cinq thèmes les apports d'Internet pour la protestation collective : (1) les capacités de coordination peu coûteuses en temps et argent ; (2) la capacité à dépasser les frontières géographiques ; (3) son aspect authentique, horizontal, ouvert et égalitaire, combinant les « vertus de l'éducation populaire » ; (4) les capacités de diffusion, d'un point de vue quantitatif (« rendre accessible des masses énormes d'information ») mais aussi qualitatif et politique (« [faire] sauter [les] barrages du système traditionnel de gate-keeping journalistique »); et, par conséquent, (5) la capacité à atteindre un public plus global (pp. 261-262). À la différence des médias traditionnels encadrés par des lignes éditoriales qui leurs sont propres, les médias sociaux offrent un espace d'expression plus libre aux mouvements sociaux, supprimant les intermédiaires et relais pour diffuser leur message.

Ainsi, si les médias traditionnels ont longtemps constitué une ressource essentielle pour la visibilité des mouvements contestataires, l'avènement des médias sociaux et la transformation de l'écosystème informationnel qu'il a entraînée ont permis de leur redonner une certaine indépendance, au moins vis-à-vis des autorités – puisque, nous le verrons, le web est maintenant dépendant d'entités privées. Il est toutefois nécessaire de nuancer en précisant que les médias traditionnels ne sont pas rendus obsolètes pour autant, mais c'est une dynamique d'articulation qui s'instaure : grâce aux médias sociaux, les militants définissent eux-mêmes leurs messages et attirent l'attention sur leur cause, laquelle est ensuite reprise par les médias de masse qui augmente davantage leur visibilité (Tufekci, 2013). Les médias traditionnels gardent une influence

dans la perception du mouvement par le public, mais elle n'est pas exclusive. Les médias sociaux permettent en quelque sorte de rééquilibrer le pouvoir, corrigeant l'asymétrie qui jouait en faveur des médias traditionnels, jusqu'alors détenteurs d'un quasi-monopole de l'attention du public (Tufekci, 2013). Ce phénomène va créer un sentiment de proximité entre les militants et les internautes, développant le pouvoir mobilisateur des médias sociaux auquel nous allons maintenant nous intéresser.

3.2.2. La puissance mobilisatrice des médias sociaux

En s'affranchissant des limites spatio-temporelles, les nouvelles technologies de l'information et de la communication auxquelles appartiennent les médias sociaux permettent de connecter les internautes entre eux à une échelle inédite (Thompson, 2005). Cet aspect est précieux pour les mouvements sociaux, les médias sociaux offrant la possibilité de mobiliser plus rapidement un plus grand nombre de personnes. En ouvrant l'espace numérique au grand public, les médias sociaux ont permis aux mouvements sociaux d'élargir leur bassin de recrutement, puisqu'ils atteignent désormais une audience qui n'est pas nécessairement déjà politisée (Tufekci, 2017). Les techniques de mobilisation restent sensiblement les mêmes, mais elles s'adaptent désormais au monde numérique : l'appel à la mobilisation, la diffusion et le cadrage d'informations, le développement d'une identité collective, sont autant de techniques préexistantes dont l'efficacité a été accrue grâce aux possibilités offertes par les médias sociaux.

Le rôle des médias sociaux dans la mobilisation contestataire est devenu évident à l'occasion du « Printemps arabe », un ensemble de contestations populaires survenues dans de nombreux pays arabes depuis la fin de l'année 2010 (Faris, 2012; Gerbaudo, 2012; Howard, 2010; Khamis, 2013; Tufekci, 2017). Dans ces pays où la volonté de la population de mettre fin aux dictatures et autocraties a animé des révolutions et soulèvements, le cyberspace a été déterminant pour stimuler le journalisme citoyen et l'engagement civique (Khamis, 2013). Depuis, les médias sociaux se sont davantage développés, et ont été d'autant plus sollicités par les militants, quelle que soit la cause. Certains mouvements sont nés sur les médias sociaux, comme le mouvement #MeToo, visant à libérer la parole des femmes victimes de violences sexuelles.

D'autres ont été renouvelés grâce à la visibilité dont ils ont bénéficié sur les plateformes, c'est le cas du mouvement Black Lives Matter qui lutte contre le racisme systémique envers les Noirs, né en 2013 aux Etats-Unis, et ravivé en 2020 après de nombreux cas de violences policières, dont la mort de Georges Floyd qui a été filmée et diffusée sur les médias sociaux.

La littérature montre un lien entre l'utilisation des médias sociaux et la participation aux mouvements sociaux. Dans leur étude menée en Corée du Sud, Hwang et Kim (2015) ont trouvé que l'utilisation des médias sociaux avait un effet positif sur l'intention de participer à des mouvements sociaux, plus spécifiquement parce qu'ils permettent de développer le « capital social d'accointances », c'est-à-dire des connexions occasionnelles qui correspondent à des liens faibles. Tufekci et Wilson (2012), eux, ont analysé le rôle des médias sociaux auprès des manifestants de la place Tahir en Égypte, démontrant notamment l'influence déterminante de Facebook dans la diffusion d'informations, la mobilisation et la logistique des manifestations.

Cette mise en ligne de la contestation s'accompagne inévitablement d'une mutation du militantisme lui-même, engendrant des formes d'engagement plus disparates mais non moins concrètes et efficaces (Cardon, 2010). Les auteurs réfutent le dualisme entre activisme en ligne et hors ligne, et prônent plutôt une continuité entre les deux, avec des formes de coordination sur internet qui se combinent à des actions collectives dans le monde réel (Cardon, 2010; Gerbaudo, 2012; Tufekci, 2017). Médias sociaux et mouvements sociaux sont finalement deux phénomènes qui participent d'une même volonté « sociale » :

Pour les manifestants, les outils numériques et les manifestations font partie d'une même réalité. Les médias sociaux permettent aux manifestants de partager des informations, bien sûr, mais aussi de créer un contre-récit et une culture qui dépassent les frontières physiques immédiates. Grâce à la protestation physique, aux connexions hors ligne et à la connectivité en ligne, les manifestants ont dénoncé les dommages qu'ils percevaient, mais peut-être plus important encore, ils ont créé une culture protestataire qui s'est largement répandue et à laquelle des millions de personnes peuvent participer [traduction] (Tufekci, 2017, p. 112).

Au-delà de cette culture contestataire, les médias sociaux ont également apporté des changements concrets pour les manifestants en offrant des outils efficaces pour rendre leur mouvement opérationnel sur le terrain.

3.2.3. Des outils précieux pour l'opérationnalisation des mouvements sociaux

Tufekci (2017) souligne l'importance de la logistique dans le déroulement des mouvements sociaux, mettant en lumière l'effort d'opérationnalisation qui exige un travail d'organisation et de coordination. On retrouve ici le fondement du paradigme de la mobilisation des ressources, une théorie classique des mouvements sociaux qui s'intéresse davantage au « comment » qu'au « pourquoi » des mobilisations (Neveu, 2005). Il s'agit de s'intéresser à la façon dont les mouvements sociaux vont mobiliser et gérer les ressources nécessaires à leur fonctionnement, qu'elles soient matérielles, organisationnelles, humaines, culturelles ou morales (Edwards et McCarthy, 2004). La manière dont un mouvement fonctionne va se répercuter sur sa dynamique, c'est pourquoi il est important d'intégrer ces éléments dans l'analyse.

Les outils numériques facilitent ce travail d'opérationnalisation, ils permettent de « chorégraphier l'action collective » selon l'expression de Paolo Gerbaudo (2012, p. 4). La communication peut désormais s'effectuer en temps réel et, au besoin, de façon secrète, facilitant la coordination sur place mais aussi la diffusion des événements au-delà du terrain ; par exemple, les cagnottes en ligne sur les plateformes de crowdfunding permettent de recueillir rapidement des dons provenant du monde entier (Tufekci, 2017). Au-delà des considérations pratiques, les médias sociaux comportent une dimension émotionnelle qui permet de maintenir la mobilisation sur place, créant un sens de camaraderie et de communauté, qui dépasse le lieu de la protestation (Gerbaudo, 2012 ; Tufekci, 2017).

Élément déterminant, l'avènement des médias sociaux a permis de renverser le rapport de force dans l'asymétrie de l'information entre les manifestants et la police. Jusqu'alors, la police bénéficiait d'une certaine avance sur les manifestants, disposant de davantage d'informations sur eux que l'inverse. Avec les médias sociaux, cette asymétrie tourne à l'avantage des manifestants, comme l'expliquent Earl et ses collègues (2013) dans leur étude de l'utilisation de Twitter lors des manifestations pendant le G20 à Pittsburgh en 2009. Les chercheuses ont observé que Twitter avait été largement utilisé par les manifestants pour partager des informations telles que les lieux de rassemblement, mais aussi l'emplacement et les actions de la police, des informations auparavant monopolisées par les forces de l'ordre. Les implications en termes de gestion des foules sont considérables, dans la mesure où les médias sociaux ont bouleversé les techniques de

police qui reposaient sur leur avance en matière de surveillance, de communication et de coordination (Earl et al., 2013). Les médias sociaux constituent ainsi un « outil de contre-surveillance » [traduction] pour le public, permettant également d'enregistrer et de diffuser les interactions avec la police ; une visibilité supposée contribuer à « démasquer la corruption, promouvoir la responsabilité et encourager la prise de conscience et l'action » [traduction] (Walsh et O'Connor, 2019, p. 7). On retrouve ici la variable externe de la sphère publique qui agit sur le style de police.

En outre, le passage aux médias sociaux pour l'opérationnalisation des mouvements sociaux n'est pas insignifiant, mais révèle une volonté de s'affranchir des organisations formelles et des vastes infrastructures (Tufekci, 2017). Un tel changement technique s'accompagne en effet d'un changement culturel, qui se caractérise notamment par une absence de leadership clair, défini et reconnu au sein du mouvement. Tufekci (2017) explique que le fait qu'il n'y ait pas de porte-parole désigné ni de dirigeants élus ou institutionnalisés peut nuire au mouvement, dans la mesure où il n'y a pas de processus efficace de décision. La sociologue souligne toutefois que des leaders *de facto* vont émerger, généralement des personnes ayant déjà un grand nombre d'adeptes sur les médias sociaux, mais qui ne représentent pas nécessairement l'ensemble des manifestants. Si les médias sociaux présentent de nombreux atouts pour la mobilisation et l'opérationnalisation des mouvements sociaux, on peut déjà apercevoir les limites qu'ils impliquent, ce qui en fait un outil à double tranchant pour la démocratie.

3.3. Les limites des médias sociaux à une contestation démocratique

Les médias sociaux reposent sur un modèle économique (3.3.1) dont les objectifs lucratifs influencent inévitablement leur fonctionnement, favorisant à la fois désinformation et polarisation (3.3.2) qui constituent toutes deux une menace pour la démocratie.

3.3.1. Le modèle économique sous-jacent aux médias sociaux

Nous l'avons vu précédemment, les médias sociaux sont établis sur le principe du *User-Generated Content* qui implique que les plateformes dépendent du contenu produit par ses internautes. Or, si l'utilisation de ces médias est souvent gratuite pour les utilisateurs, ils sont dirigés par des entreprises privées dont l'objectif reste financier, c'est pourquoi des stratégies économiques sont développées afin de générer des revenus. Les promesses d'intelligence collective et de culture participative des médias sociaux se révèlent quelque peu utopistes dans un contexte de privatisation de l'espace numérique, caractérisé par la domination d'un petit nombre d'entreprises qui définissent les règles à travers leurs politiques, algorithmes et affordances (MacKinnon, 2013; A. Taylor, 2014; Tufekci, 2017).

Les auteurs dénoncent notamment les effets du modèle de financement par la publicité qui guide la majorité des médias sociaux, dans lequel les données des utilisateurs sont collectées afin de cibler les publicités et devenir ainsi plus rentables (Tufekci, 2017). La sociologue Shoshana Zuboff (2019) emprunte la notion de « capitalisme de la surveillance » pour pointer ces pratiques où l'expérience humaine est traduite en données, utilisées pour produire des prédictions, puis revendues pour optimiser l'activité des publicitaires. À cet effet, les médias sociaux mettent notamment à l'œuvre des algorithmes, ces logiciels complexes qu'on pourrait comparer à une recette de cuisine, qui consistent à « [décrire une] suite d'étapes permettant d'obtenir un résultat à partir d'éléments fournis en entrée » (CNIL, s. d.). Ces algorithmes, dont le fonctionnement est volontairement gardé opaque (Tufekci, 2017), va déterminer la visibilité des contenus, et c'est précisément là que réside l'enjeu pour les mouvements sociaux.

La visibilité est une ressource primordiale pour les mouvements sociaux, or les médias sociaux sont caractérisés par un flux incessant de contenus. L'objectif sera dès lors de parvenir à se constituer une audience dans un contexte *d'économie de l'attention*, un concept formulé par Herbert Simon (1971) qui explique que « une abondance d'informations crée une rareté de l'attention et le besoin de répartir efficacement cette attention parmi la surabondance des sources d'informations qui peuvent la consommer » [traduction] (p. 40-41). Les concepts de visibilité et d'attention doivent ainsi être appréhendés de façon complémentaire : dans l'écologie médiatique participative d'aujourd'hui, un mouvement social ne peut être visible que s'il attire

l'attention du public parmi la masse de contenus qui circulent. La puissance mobilisatrice des mouvements sociaux va ainsi dépendre de leur capacité à manier les algorithmes des médias sociaux, de sorte à capter l'attention des internautes dans un écosystème informationnel surchargé. Tous les contenus n'ont toutefois pas la même valeur en termes de qualité et de véracité, et les algorithmes vont entraîner des dérives néfastes pour la démocratie.

3.3.2. Les dérives liées aux fausses nouvelles et à la polarisation

Avec le Web 2.0, tout internaute est désormais en mesure de produire des informations, il devient alors difficile de déterminer quelles informations sont exactes et fiables. Dans une « ère de post-vérité » où les individus font davantage confiance aux émotions, croyances et sentiments qu'aux faits objectifs et vérifiables (McIntyre, 2018), les études montrent que les médias sociaux sont particulièrement propices à la diffusion de fausses informations (Vosoughi et al., 2018). En suscitant davantage de réactions que les autres contenus, les informations erronées vont être favorisées par les algorithmes et par conséquent être plus largement propagées (Brubaker, 2023).

On regroupe sous l'acronyme MDM trois types de fausses nouvelles : la mésinformation, la désinformation et la malinformation (Centre canadien pour la cybersécurité, 2022). La « désinformation » désigne les fausses informations délibérément créées ou diffusées avec une volonté de causer du tort, par opposition à la « mésinformation » où il n'y a pas d'intentionnalité de nuire (Wardle, 2018). Pour ce qui est de la « malinformation », elle se rapproche de la désinformation dans le sens où il y a une volonté de causer préjudice, mais elle s'en distingue en ce qu'elle repose sur des faits, lesquels sont exagérés de façon à tromper (Centre canadien pour la cybersécurité, 2022). Toutes trois ont un impact social potentiellement néfaste dès lors qu'elles brouillent le débat public, mais toutes n'ont pas les mêmes causes et objectifs. La désinformation, plus particulièrement, révèle une stratégie de manipulation déployée dans un objectif précis, bien souvent politique. Leur diffusion étant favorisée par les algorithmes des médias sociaux, la désinformation permettent à ceux qui la propagent d'augmenter leur visibilité sur ces plateformes ; c'est pourquoi elle constitue une arme précieuse pour les militants mal

intentionnés qui cherchent à manipuler l'attention des internautes pour les rallier à leur cause (Gerbaudo, 2012; Vaidhyanathan, 2022).

Par ailleurs, la logique monétaire qui sous-tend les médias sociaux va avoir un effet de polarisation sur les internautes. Les algorithmes qui dirigent les plateformes de médias sociaux sont tels qu'ils enferment les internautes dans une bulle informationnelle, sans même qu'ils n'en soient conscients (Tufekci, 2017). En mettant en avant uniquement des contenus auxquels adhèrent déjà les individus, les médias sociaux favorisent les biais de confirmation et empêchent le développement de la pensée critique. Cette idée de chambre d'écho algorithmique est incarnée notamment par la personnalisation du contenu, qui fait obstacle à la confrontation des opinions en réduisant l'exposition à des visions contradictoires (Tufekci, 2017). L'homogénéité de l'information renforce l'agrégation de personnes autour d'intérêts, de visions du monde et de récits communs, et se forment alors différentes communautés recluses dans leur environnement informationnel (Bessi et al., 2015). S'illustre alors le concept d'*homophilie*, qui veut que nous recherchions des individus qui nous ressemblent et qui sont d'accord avec nous (Tufekci, 2017; Zuckerman, 2013). La contestation qui naît dans ce contexte est isolée du débat démocratique, et donne lieu à une polarisation des différentes opinions (Beer, 2022).

Combiné avec la désinformation, l'effet polarisant des médias sociaux est d'autant plus néfaste pour la démocratie. Des communautés vont se former autour d'informations erronées, se créant leurs propres vérités, de sorte à rendre le dialogue social impraticable. La crise liée à la pandémie de COVID-19 a fourni une illustration de ces limites des médias sociaux et de leurs conséquences sur la sécurité, le débat public démocratique, et la mobilisation contestataire.

4. L'émergence du Convoi de la liberté au Canada

Les origines d'une protestation ne sont rarement dues qu'à leur contexte immédiat, elles s'inscrivent généralement dans des doléances plus profondes. Pour comprendre l'émergence du Convoi de la liberté, il est nécessaire de s'intéresser d'abord au contexte dans lequel le

mouvement s'est développé (4.1). On pourra ensuite se concentrer plus précisément sur la mouvance d'opposition aux mesures sanitaires, dont le Convoi de la liberté est issu (4.2).

4.1. Le contexte d'émergence du Convoi de la liberté

Les revendications exprimées lors du Convoi de la liberté ont souvent dépassé le cadre de la crise sanitaire pour s'attaquer au gouvernement. Il est dès lors pertinent de décrire brièvement le contexte politique canadien de l'époque, caractérisé par une influence populiste et une crise de confiance envers la démocratie (4.1.1). Il s'agira ensuite de replacer dans ce contexte l'apparition de la pandémie de COVID-19, qui a généré une crise à la fois sanitaire, socioéconomique et politique (4.1.2). Enfin, nous verrons qu'un tel contexte a favorisé l'essor de la désinformation, engendrant une sorte de crise informationnelle (4.1.3).

4.1.1. Le contexte politique : la crise de confiance envers la démocratie

Depuis 2015, le gouvernement canadien est au centre-gauche de l'échiquier politique avec comme Premier ministre Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada. S'il succède à neuf années de gouvernance du Parti conservateur, ce gouvernement libéral ne dispose plus d'une majorité absolue depuis 2019, et les partis situés à droite du spectre politique conservent un fort électorat. Au niveau provincial, la même tendance se dessine avec un retour de la droite à partir de 2018, comme l'ont montré les élections survenues successivement en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard (Boily, 2021).

Le professeur de science politique Frédéric Boily (2020) affirme que si le Canada, comme les autres démocraties occidentales, semble connaître une évolution idéologique caractérisée par une « droitisation » et une « populisation » de la vie politique, le phénomène est en réalité plus complexe. Si le clivage entre la gauche et la droite est parfois jugé inopérant, notamment au regard des nouvelles polarités idéologiques (Dufour et Montigny, 2020; Huyghe, 2019), il ne peut être purement et simplement abandonné. Une description plus exacte de la situation serait de parler d'une « recomposition de la droite » (Boily, 2020, p. 9) : il y aurait en effet un tiraillement

entre, d'un côté, ceux qui prônent une certaine modération et, de l'autre, ceux qui penchent vers le populisme, cette approche dans laquelle le « peuple » s'oppose aux « élites ». Au Canada, on observe ce phénomène de reconfiguration de la droite à travers la popularité de figures politiques utilisant la rhétorique populiste, tel que Doug Ford, Maxime Bernier et Éric Duhaime (Gauvreau, 2023). Ce dernier, par exemple, a été chef du Parti Conservateur du Québec (PCQ) en 2021, pendant la pandémie, après avoir adopté une rhétorique populiste en prise avec l'idéologie antiscientiste et les discours contre les mesures sanitaires (Proulx, 2023).

Loin d'être un phénomène nouveau, le populisme est conçu comme sous-jacent aux régimes démocratiques, resurgissant lorsqu'il est « stimulé par une conjoncture spécifique de tensions sociales vives » (Côté, 2022). Il constitue une sorte de nébuleuse, qui se manifeste tant au sein des partis politiques que dans la société civile (Gauvreau, 2023). Le sociologue Jean-François Côté (2022) parle de « tendances » populistes, à distinguer des mouvements populistes organisés comme le parti politique français de Marine Le Pen, le Rassemblement national (Proulx, 2023). Il emploie d'ailleurs le terme au pluriel lorsqu'il fait référence aux « populismes de droite et de gauche », soulignant la complexité du phénomène :

À droite, le populisme se réclame de la « liberté individuelle », qui serait directement usurpée par le pouvoir politique de certaines élites ; à gauche, le populisme se réclame de la « libération », qui serait impossible sans la levée de toute forme d'oppression assurée par le pouvoir politique bénéficiant seulement à certaines élites. Dans les deux cas, c'est le rejet des institutions en place, accusées de tromper le peuple, qui motive les appels radicaux à les contester violemment, sinon à simplement les renverser. Dans les deux cas, la médiation sociale qu'assurent ces institutions est abolie, livrant les actes ainsi « libérés » à se jouer directement les uns contre les autres, souvent dans la menace ou la violence (Côté, 2022).

On trouve dès lors différentes formes de populisme, mais dont la toile de fond demeure identique : la remise en cause de la démocratie (Boily, 2020). Ce que l'on retiendra, c'est donc cette tendance politique transversale qui caractérise les démocraties occidentales depuis quelques années :

[...] la démocratie traverse présentement une crise de confiance et de maturité. Il ne s'agit pas nécessairement d'un rejet de la démocratie [...], mais plutôt d'une sorte de spleen démocratique qui fait sentir sa présence dans les « vieilles » démocraties. Ces dernières, épuisées, seraient entrées dans une phase de transformation ou de

délitement, sans que l'on sache vraiment quel type de régime est en train de se mettre en place (Boily, 2020, p. 9).

Cette crise de la démocratie se manifeste essentiellement par un manque de confiance à l'égard de ses représentants, mais aussi par une polarisation de la société. Côté (2022) parle d'une « guerre culturelle » dans laquelle « aucune médiation des positions extrêmes ne paraît possible, ce qui se traduit par une érosion de la sphère civile ». Dans son ouvrage *The Great Recoil*, le sociologue Paolo Gerbaudo (2021) souligne une grande polarisation entre la gauche progressiste et la droite extrémiste, qui est apparue évidente à l'occasion de la pandémie de COVID-19, lors de laquelle se sont opposés protectionnisme autoritaire de droite et protectionnisme social de gauche. L'auteur explique que face à l'anxiété et la peur générées par la crise du coronavirus, dans un contexte de récession économique et de changement climatique, les sociétés capitalistes occidentales ont dénoncé les échecs de la mondialisation et rejeté le néolibéralisme, pour se tourner vers un plus grand interventionnisme de l'État (Gerbaudo, 2021). Ce nouveau discours néo-étatiste s'est toutefois divisé entre la droite et la gauche :

The right's version of neo-statism is [...] 'proprietary protectionism', which combines authoritarian law-and-order policies, mercantilistic state intervention to defend 'national champions' in foreign trade and Darwinian economic individualism. The left's response, what I term 'social protectivism', develops in a radically different direction, approaching the neo-statist moment as an opportunity to reaffirm principles of social equality and democracy and prepare society for the devastating effects of climate change (Gerbaudo, 2021, p. 11).

Le discours de la droite populiste a notamment attiré les laissés-pour-compte de la mondialisation néolibérale, générant un phénomène d'isolationnisme, qui n'a fait que s'exacerber lors de la pandémie (Gerbaudo, 2021).

4.1.2. Le contexte sanitaire : la crise générée par la pandémie de COVID-19

La première crise générée par la pandémie de COVID-19 est évidemment sanitaire. Au début de l'année 2022, le nombre de décès s'élevait à environ 30 000 au Canada, et 5,5 millions dans le monde (Gouvernement du Canada, s. d.). Au-delà du taux de mortalité lié au coronavirus, les autorités de santé publique sont préoccupées par la surcharge des hôpitaux, l'épuisement du personnel soignant, et les conséquences sur la prise en charge des autres problèmes de santé de

la population. Pour faire face, le gouvernement a rapidement instauré des mesures pour endiguer la pandémie et limiter les conséquences sur le système de santé.

Aux enjeux de santé publique se sont ajoutées des problématiques économiques et sociales, causées principalement par les mesures sanitaires. Un rapport d'Oxfam (2021), une organisation mondiale luttant contre les injustices, montre que la pandémie de COVID-19 a fait ressortir de nombreuses inégalités sociales, que certaines mesures ont contribué à renforcer. Dans la presse, les exemples sont nombreux et viennent confirmer ce constat : isolement des personnes âgées (Bordeleau, 2022), augmentation des violences conjugales (Marin, 2020), inégalité d'accès aux vaccins (Barot, 2021), détérioration de la santé mentale des femmes (Press, 2021), exposition des itinérants et des demandeurs d'asile (Meza, 2021), pour ne citer qu'eux. Par ailleurs, les répercussions économiques de la pandémie ont été considérables et continuent d'affecter le monde entier. Les études économiques de l'OCDE indiquent qu'en 2021, au Canada, le taux d'emploi a chuté à un niveau historiquement bas et que, malgré les aides budgétaires substantielles aux ménages et aux entreprises, l'incertitude sur la levée des mesures a fait peser une lourde inquiétude sur la population (OCDE, 2021).

En outre, les conséquences de la crise sur la santé mentale ont été majeures. Un rapport de l'Ordre des Psychologues du Québec (OPQ) (2020) affiche une hausse des symptômes anxieux et dépressifs, associée à une augmentation de consommation d'alcool et de conflits interpersonnels au sein de la population. Les populations vulnérables ont été particulièrement exposées : les Premières Nations, les enfants et adolescents, les personnes âgées, les personnes avec des problèmes de dépendance, les travailleurs de la santé et les personnes atteintes de troubles mentaux (OPQ, 2020). Parmi les psychologues répondants, 23% ont constaté une augmentation des enjeux suicidaires (OPQ, 2020). S'il est difficile d'établir un lien de cause à effet direct entre la pandémie et les problématiques de santé mentale, il est évident qu'elle a joué un rôle central. La crise a indéniablement généré une forte anxiété, laquelle est connue pour rendre les individus plus sensibles aux fausses nouvelles (Freiling et al., 2023), perturbant ainsi le contexte informationnel.

4.1.3. Le contexte informationnel : l'essor des fausses nouvelles

L'urgence et la gravité de la situation, couplées à un manque de connaissances scientifiques et à une gestion politique controversée, ont généré un climat général de méfiance, dans lequel il est plus difficile de démêler le vrai du faux et les faits des opinions (Asselin et Craciunescu, 2021). Favorisées par les médias sociaux, les fausses nouvelles liées à la pandémie ont donné lieu à ce que l'OMS a appelé une « infodémie », un néologisme désignant une « surabondance d'informations, de véracité très variable, concernant un problème d'ordre public et particulièrement d'actualité, qui entrave sa résolution en empêchant la population générale de trouver des informations fiables et d'agir en conséquence » (OQLF, 2020). La confusion produite par le flux ininterrompu de contenus sur les médias sociaux a favorisé la propagation de fausses informations sur les origines du virus, ses conséquences, les remèdes, l'efficacité et la sécurité des mesures mises en place pour endiguer sa propagation et limiter ses effets, dont l'obligation du port du masque et la vaccination.

Au phénomène des fausses nouvelles s'est superposé celui du conspirationnisme. Loin d'être inédit, le discours conspirationniste « postule que le cours de l'histoire et les événements marquants qui la jalonnent sont provoqués uniformément par l'action secrète d'un petit groupe d'hommes [et de femmes] désireux[.ses] de voir la réalisation d'un projet de contrôle et de domination des populations » (Taïeb, 2010, p. 267). La recherche montre une association entre la propension aux croyances conspirationnistes et des sentiments élevés de dépression, lesquels sont particulièrement répandus en période de crise (De Coninck et al., 2021). Dans un contexte de détresse, les théories du complot comblent un besoin d'ordre et de stabilité, produisant « deux illusions rassurantes : expliquer l'inexplicable et maîtriser l'immaîtrisable » (Taguieff, 2021, p. 87). C'est ce qui s'est produit pendant la crise sanitaire, comme l'indiquent les résultats d'un sondage canadien commandé au début de la pandémie par la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents : 38,6% pensaient que le gouvernement leur cachait des informations importantes au sujet du coronavirus, 29,3% croyaient que le coronavirus avait été fabriqué intentionnellement dans un laboratoire, et 15% pensaient que l'industrie pharmaceutique était impliquée dans la propagation du coronavirus (Bélair-Cirino, 2020).

Se révèle alors le potentiel d'instrumentalisation économique et politique de la pandémie de COVID-19. Face à l'inquiétude et au sentiment de détresse, les théories du complot et, de manière générale, la désinformation, vont être utilisées à la fois comme une arme politique et comme une activité lucrative. D'un côté, elles font partie de « l'arsenal des techniques de persuasion utilisées pour convaincre et mobiliser afin de servir un projet politique » (Asselin, 2021, p. 55), notamment en lien avec la rhétorique populiste vue précédemment. D'un autre côté, comme les fausses informations génèrent une forte visibilité, elles présentent un intérêt monétaire exploitable à travers la monétisation des contenus sur les médias sociaux (David, 2021). Les contextes de crise sanitaire et, plus généralement, d'instabilité sociale, économique et politique, constituent alors un terreau fertile pour ce type de manipulation du public, faisant de l'information une marchandise.

En raison des bénéfices politiques et financiers qu'elles ont à offrir, les pratiques de désinformation et de conspirationnisme se retrouvent dans différents groupes idéologiques, de sorte qu'elles vont impacter une portion importante de la population. C'est le constat qui a été fait concernant la mouvance opposée aux mesures sanitaires au Canada, qui a rassemblé divers profils d'individus.

4.2. La mouvance d'opposition aux mesures sanitaires au Canada

Dès la mise en place des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, des contestations se sont exprimées, formant une mouvance d'opposition aux mesures sanitaires. Avant le Convoi de la liberté de 2022, une littérature importante s'est intéressée à cette mouvance, permettant de mettre en lumière au moins deux aspects qui la caractérisent : elle s'est établie sur une colère légitime mais aussi fabriquée (4.2.1), et ses membres se sont essentiellement mobilisés sur les médias sociaux (4.2.2).

4.2.1. Entre colère légitime et colère fabriquée

Face aux décisions prises par les gouvernements pour contenir la pandémie, il y avait de nombreuses raisons légitimes pour la population d'être en colère. On l'a vu, les conséquences des mesures sanitaires ont été désastreuses d'un point de vue social, économique et psychologique, suffisant déjà à justifier les forts sentiments négatifs qu'elles ont suscités. Ces sentiments ont pu être exacerbés lorsqu'ont été prises des règles contradictoires et dont la pertinence était questionnable, et lorsque les responsables politiques ont manqué de transparence. Les périodes de crise, comme celle que nous avons connue avec la pandémie de COVID-19, constituent un défi de taille pour les gouvernements, dont les erreurs peuvent être soit tolérées en raison de l'urgence, soit au contraire être jugées irrémédiables. Dans tous les cas, les restrictions imposées au nom de la santé publique ont été subies par l'ensemble de la population, provoquant une « fatigue pandémique » qui s'est manifestée par un certain relâchement face aux mesures (Université de Sherbrooke, 2021). Pour autant, toute la population ne s'est pas mobilisée, c'est pourquoi il faut aller regarder parmi les autres raisons derrière la colère des membres du mouvement d'opposition aux mesures sanitaires.

Lorsqu'on s'intéresse aux discours des membres de la mouvance, on remarque que celle-ci est caractérisée par une colère fabriquée, dans le sens où elle est basée sur des fausses informations et des croyances erronées. On voit ici l'impact des phénomènes de MDM et de conspirationnisme précédemment évoqués, qui d'une certaine manière ôtent à la colère des manifestants leur fondement légitime. Il n'empêche que ces phénomènes sont révélateurs de problématiques profondes de la société qui méritent qu'on s'y intéresse.

Les manifestations du conspirationnisme au sein de la mouvance d'opposition aux mesures sanitaires ont été documentées par la recherche (Geoffroy et al., 2022; Tanner et Campana, 2022a). Les auteurs expliquent que les inquiétudes liées à la crise sanitaire ont été couplées à d'autres problématiques sociétales par les conspirationnistes, de sorte qu'on a vu différents groupes idéologiques s'y greffer. Dans leur typologie des discours conspirationnistes au Québec pendant la pandémie, Geoffroy et ses collègues (2022) identifient deux matrices idéologiques : une d'extrême-droite, et une spirituelle et religieuse.

Les théories conspirationnistes constituent en effet une arme de prédilection des groupes associés à la droite et l'extrême-droite politique (Asselin, 2021; Bergmann, 2018; Konda, 2019). Cette affiliation s'est illustrée à l'occasion de la pandémie, des liens idéologiques ayant été établis entre mouvance anti-mesures sanitaires et extrême-droite, partageant une même « conception inégalitaire des rapports sociaux » et un même « rejet des valeurs et des institutions de la démocratie libérale (science, État, tribunaux, médias, institutions d'enseignement, etc.) » (Geoffroy et al., 2022, p. 19). Plusieurs leaders de la mouvance d'opposition aux mesures sanitaires ont d'ailleurs été reconnus comme d'anciens leaders de l'extrême droite québécoise (Carignan et de Grosbois, 2022; Nadeau et al., 2021). Il faut noter que l'on qualifie ici d'extrême-droite les groupes rejetant la démocratie et ses valeurs au point de justifier la violence, adoptant une conception englobante du terme. Une analyse plus minutieuse des « *alt-rights* » – les auteurs insistent sur le pluriel – au Canada montre que cette catégorisation renferme une certaine complexité, incluant différents groupes parfois en raccord, parfois en rupture (McKelvey et al., 2022). Plus spécifiquement, Geoffroy et ses collègues (2022) ont exposé trois types de discours d'extrême-droite qui se sont articulés pendant la pandémie de COVID-19 : les citoyens souverains, la mouvance identitaire et les survivalistes.

D'autres recoupements ont été effectués entre la mouvance anti-mesures sanitaires et certaines idéologies plus ou moins affiliées à l'extrême-droite. Bernet (2021) a notamment mis en lumière les liens avec l'antiféminisme, par exemple lorsque des individus ont soutenu que des fœtus avortés avaient été utilisés pour développer un vaccin contre la COVID-19. Hachey (2022) a souligné que les arguments du conspirationnisme et de la spiritualité se rejoignaient dans l'opposition aux vaccins contre la COVID-19. Le concept de « conspiritualité » a été utilisé par Ward et Voas (2011) pour désigner la fusion entre les deux mouvements, lesquels se retrouvent dans leur sentiment d'être stigmatisés et rejetés par le discours social dominant (Cayer, 2021). Geoffroy et ses collègues (2022) sont allés plus loin en ajoutant aux discours ésotériques les discours religieux : mouvement du nouvel âge, intégrisme catholique et fondamentalisme protestant se sont tous les trois manifestés dans les théories conspirationnistes liées à la pandémie de COVID-19.

Outre ces idéologies spécifiques, le mariage entre populisme et conspirationnisme est apparu naturel dans la mouvance d'opposition aux mesures sanitaires. Le professeur de sociologie Frédérick Guillaume Dufour explique que « [l]a pandémie a nourri la méfiance envers les élites politiques, scientifiques et médiatiques, et alimenté les théories conspirationnistes » (Gauvreau, 2023). La recherche fait notamment état d'un « populisme médical » dans lequel des connaissances médicales ont été revendiquées pour minimiser les impacts de la pandémie, vanter des solutions faciles, et établir des divisions entre le « peuple » et les « autres » dangereux (Lasco, 2020). Ce « techno-populisme » qui consiste à politiser l'expertise a permis de proposer des vérités scientifiques alternatives pour servir les batailles politiques (Zielonka, 2021).

De manière générale, les théories conspirationnistes diffusées pendant la pandémie de COVID-19 ont été quasi exclusivement liées à la droite. Le rapport produit par Geoffroy et ses collègues (2022) fait remarquer l'absence de l'extrême-gauche dans leurs résultats :

Une des rares mesures sanitaires qui a été contestée par l'extrême gauche au Québec fut le couvre-feu et cette mesure ne faisait pas l'unanimité dans l'ensemble de la société québécoise. De plus, peu de groupes d'extrême gauche ont contesté le discours scientifique officiel pendant la pandémie au Québec, n'adhérant généralement pas au discours complotiste, critiquant plutôt le gouvernement sur des questions de gestion de la pandémie plutôt que sur l'existence de cette dernière (p. 43).

Ultimement, peu importe les idées qui les ont fait adhérer aux théories conspirationnistes, un ensemble d'individu s'est retrouvé derrière une colère commune contre les mesures sanitaires. Dufour indique que « [la] pandémie a permis de renforcer des courants déjà présents et de mettre en réseau une constellation de groupes anti-immigration et antivaccin, notamment qui jusque-là avaient peu de liens entre eux » (Gauvreau, 2023). Ce regroupement a notamment eu lieu à travers les médias sociaux, dévoilant le rôle de ces plateformes dans le développement de la mouvance d'opposition aux mesures sanitaires.

4.2.2. Le recrutement sur les médias sociaux

Coïncidant avec les recherches sur l'élaboration et la diffusion des idées conspirationnistes et des fausses nouvelles (e.g., Wahlström et al., 2020), il semblerait que la mobilisation des opposants aux mesures sanitaires ait eu lieu essentiellement à travers les médias sociaux. Les

idées sous-jacentes à la mouvance ont été largement diffusées sur les médias sociaux, permettant de recruter des partisans.

Dans leur analyse de la fabrique du discours autour des restrictions liées à la pandémie, Tanner et Campana (2022b) font apparaître le rôle des médias sociaux dans la mobilisation de la mouvance. En étudiant la twittosphère québécoise au début de la pandémie, les auteurs ont trouvé que le « synchronisme idéologique » [traduction] qui caractérise le mouvement anti-mesures sanitaires est le résultat de trois éléments :

Highly emotional discourse, coupled with internal tensions between participants and the concrete repercussions of Twitter attributes, produced an alternative influence network with vague contours. Looked at from that perspective, the use of social media contributes to redefining activism as a technical mediation that assembles traces related to narratives about restrictions that draw on far-right ideological references and pre-existing conspiracy theories (p. 180).

La capacité des leaders à manier les médias sociaux est ainsi mise en avant pour expliquer le succès de la mouvance. En utilisant habilement les plateformes, ces individus désignés comme des « influenceurs populaires » et « techno-entrepreneurs moraux » (Tanner et Campana, 2022a) parviennent à façonner le discours anti-restrictions qui va fédérer les internautes. Le sociologue Paolo Gerbaudo (2012) utilise le terme de « soft leaders » pour caractériser ces personnes qui vont émerger des rangs des participants les plus investis, mettant à profit leur maîtrise des médias sociaux pour exercer une influence sur le mouvement, sans pour autant appartenir à une organisation hiérarchique établie, formelle et élue.

S'il est difficile de définir précisément ce qu'on entend par influenceur, Geoffroy et ses collègues (2022) proposent de se baser sur trois critères : « capacité organisationnelle (organisations de manifestations, d'évènements), capacité communicationnelle (infrastructures, productions en ligne), capacité intellectuelle (influence idéologique) » (p. 21). Ce sont ces habiletés que nous semblons retrouver chez les individus considérés comme les organisateurs du Convoi de la liberté, issu de la mouvance d'opposition aux mesures sanitaires, et qui va faire l'objet d'une analyse lors de ce mémoire.

5. Les objectifs de la recherche

Cette recherche vise à exposer et comprendre les dynamiques qui ont mené le mouvement du Convoi de la liberté à prendre une ampleur inattendue, puisqu'il s'est achevé par le déclenchement de l'état d'urgence. Si les liens du mouvement avec l'extrémisme de droite et les théories du complot ont fait l'objet de nombreux écrits, l'objectif ici est de sortir de ce cadrage limitant, sans pour autant nier l'influence que ces phénomènes ont pu avoir.

On considère le Convoi de la liberté comme un mouvement social dans la mesure où il réunit les critères de la littérature précédemment exposés. Malgré son caractère hétérogène, les participants ont été animés par le même objectif d'obtenir la fin des mesures sanitaires, et ils se sont organisés de façon durable pour le réaliser. Des plans ont été mis en place, les manifestations ont été préparées et elles ont duré plusieurs semaines. Bien que des revendications aient dépassé le cadre des mesures sanitaires pour s'attaquer au gouvernement de manière générale, la cause initiale et commune a demeuré identique et a constitué le point de rassemblement des manifestants. Il y a eu une réelle volonté de peser sur un changement dans la société, prônant un retour à la « liberté » d'avant la pandémie et une transformation du paysage politique canadien. La colère commune aux partisans du Convoi a permis leur concertation malgré leurs différences, formant ainsi un mouvement social dirigé contre les autorités publiques.

Il s'agira dès lors d'étudier le Convoi de la liberté en tant que mouvement social contestataire, puisqu'il rentre dans la définition établie par les théoriciens des mouvements sociaux et de la politique contestataire. Les concepts, postulats et théories qui en découlent permettront d'analyser le Convoi dans une perspective plus globale, et d'inclure ainsi des éléments autres que purement politiques et idéologiques. Les mouvements sociaux sont des phénomènes qui impliquent une diversité d'acteurs et de ressources, et les incorporer à l'étude nous offrira des angles de réflexion intéressants et utiles à leur compréhension. Notamment, la réaction des forces du maintien de l'ordre face aux manifestants des opposants aux mesures sanitaires a été peu abordée dans la littérature, alors qu'elle a constitué un élément central dans les événements liés au Convoi de la liberté.

La perspective des émotions permet de sortir de la dichotomie entre rationalité et irrationalité des manifestants. En tant qu'expressions des représentations et interprétations du monde, les émotions traduisent le ressenti des individus, et révèlent à ce titre des problématiques plus profondes de la société. La perspective des émotions dans l'étude des mouvements sociaux cherche à éviter la stigmatisation des manifestants en prenant le soin de déconstruire leurs perceptions des choses pour mieux les comprendre. De cette manière, nous évitons d'entretenir la polarisation sociale déjà fortement creusée lors de la pandémie de COVID-19.

Loin d'émettre un jugement sur l'adéquation des mesures sanitaires et de la gestion de la crise de manière générale, le propos sera ici de reconnaître qu'il existait des raisons légitimes de protester contre ces mesures, et de s'intéresser au mouvement qui s'est saisi de la cause. L'ampleur prise par le Convoi de la liberté était relativement inattendue, et les dérives qui ont été dénoncées font que son étude en criminologie présente un intérêt particulier. L'idée sera dès lors de donner la parole aux acteurs des événements afin de comprendre les facteurs qui ont entraîné l'état d'urgence. La problématique de la recherche peut être résumée ainsi : Quels sont les facteurs qui ont mené le Convoi de la liberté à prendre une ampleur telle que le gouvernement fédéral du Canada a déclaré l'état d'urgence ?

Pour y répondre, l'objectif principal sera décomposé en trois objectifs spécifiques. Le premier consistera à déterminer les raisons de la colère ayant mobilisé autant de manifestants ; le deuxième visera à décortiquer la réaction policière pour comprendre pourquoi les manifestants sont restés plusieurs semaines dans les rues d'Ottawa ; enfin, le troisième aura pour mission d'éclaircir le rôle des médias sociaux dans le mouvement, afin de comprendre en quoi ils ont été déterminants dans le succès du Convoi de la liberté.

Chapitre 2 – Méthodologie

Pour répondre à notre question de recherche, une analyse qualitative des documents produits par la Commission sur l'état d'urgence a été menée. L'étude de cas réalisée à travers cette méthodologie permet de décrire, comprendre et expliquer le phénomène du Convoi de la liberté, en tenant compte du contexte unique et délimité qui l'entoure (Miles et al., 2014). Afin de rendre compte des étapes de la recherche, nous décrivons les données (1) avant de détailler la méthode d'analyse (2) puis les limites de la recherche (3).

1. Les données issues de la Commission sur l'état d'urgence

Notre étude de cas du Convoi de la liberté repose sur des données produites dans le cadre de la Commission sur l'état d'urgence déclaré en 2022. La Commission sur l'état d'urgence sera présentée (1.1) puis les données qui en sont issues seront décrites et délimitées (1.2).

1.1. Présentation de la Commission sur l'état d'urgence

La Commission sur l'état d'urgence, prévue par la LMU, est une enquête publique qui doit être réalisée lorsque l'état d'urgence est invoqué. Il s'agit d'une commission d'enquête nommée par le gouvernement et chargée d'une double mission : tirer des conclusions de fait, et formuler des recommandations pour l'avenir. Pour enquêter sur l'état d'urgence déclenché à l'occasion du Convoi de la liberté, c'est le juge Paul Rouleau qui a été nommé par la gouverneure générale du Canada le 25 avril 2022. Son mandat fut double, il était chargé d'examiner d'une part « les circonstances qui ont donné lieu à la déclaration et les mesures prises pour faire face à la crise », et d'autre part les éléments suivants :

- « l'évolution, les objectifs, les dirigeants et l'organisation du mouvement des convois et des manifestations aux frontières, ainsi que leurs participants;
- les effets du financement intérieur et étranger, notamment au moyen de plateformes de sociofinancement;

- les effets, le rôle et les sources de mésinformation et de désinformation, notamment l'utilisation de médias sociaux;
- les effets économiques et autres des blocages;
- les interventions de la police et d'autres intervenants avant et après la déclaration d'état d'urgence »¹.

À l'issue de 31 jours d'audiences publiques durant lesquelles le Commissaire Rouleau a entendu 76 témoins et reçu plus de 8 900 pièces en preuve, suivis d'une semaine d'audiences sur les politiques qui ont rassemblés 50 experts autour de tables rondes – telles que les droits et libertés fondamentaux en jeu dans les manifestations publiques, la gouvernance financière, la police et le renseignement, la désinformation et le rôle des médias sociaux (voir liste complète dans l'Annexe 1), la Commission a rendu son rapport au Parlement. Le 17 février 2023 a été déposé le Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022, composé de cinq volumes :

- le Volume 1 contient un sommaire exécutif et une liste consolidée des recommandations;
- le Volume 2 contient la première moitié de l'examen et de l'analyse du commissaire des éléments de preuve qui lui ont été présentés pendant l'enquête;
- le Volume 3 contient la deuxième moitié de l'examen et l'analyse de la preuve par le commissaire, ainsi que ses recommandations;
- le Volume 4 comprend une explication de la façon dont la Commission a mené ses travaux, ainsi que ses 36 annexes contenant des règles, des décisions, des lois et d'autres documents pertinents pour les travaux de la Commission;
- le Volume 5 contient 17 documents d'orientation commandés par la commission et produits par des experts académiques.

Dans le premier volume de son rapport, le juge Rouleau s'est félicité du travail réalisé par la Commission dans un temps limité. Les témoignages de hauts fonctionnaires et de dirigeants politiques, couplés à l'accès à des renseignements classifiés, ont permis selon le Commissaire

¹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p.17)

« d’obtenir un niveau de compréhension et de transparence du processus décisionnel du gouvernement qui est rare » (p. 18).

Les enquêtes publiques commandées par le pouvoir exécutif ont pourtant fait l’objet de critiques dans la littérature. Si elles sont mises en place par les autorités pour faire la lumière sur des événements impliquant un excès de pouvoir de l’État, elles peuvent être limitées dans leur portée et leur efficacité. Le criminologue Jean-Paul Brodeur s’est particulièrement intéressé aux commissions d’enquête, et a publié ses recherches dans un ouvrage intitulé « La délinquance de l’ordre » (1984). L’auteur y explique notamment que le travail des enquêteurs remplit une fonction politique, dans la mesure où elles apaisent les tensions entre l’État et la population en affichant une transparence des institutions. De ce fait, l’institution d’une enquête est « un geste politiquement intéressé » (Brodeur, 1984, p. 238) qui peut servir à justifier les décisions du gouvernement, d’autant plus que les mandats de la commission sont circonscrits par le pouvoir exécutif lui-même. Si l’enquête donne raison au gouvernement, on lui permet de maintenir la confiance du public et, par conséquent, un électorat.

S’ils demeurent pertinents, ces reproches peuvent être relativement nuancés dans le cadre de la Commission Rouleau, puisque la nouvelle LMU a opéré une profonde réforme de ces enquêtes publiques. La fonction politique des commissions était particulièrement problématique parce qu’elles étaient généralement instituées sur une situation révolue, pour apaiser les tensions, ou sur une situation « qui se perpétuait en dépit de la multiplication des commissions d’enquête » (Brodeur, 1984, p. 242). En l’espèce, la nouvelle LMU impose que la commission soit mise en place dans les 60 jours suivant la révocation de la déclaration de l’état d’urgence. Par ailleurs, en sachant que la LMU n’avait encore jamais été invoquée en 35 ans d’existence, on ne peut dire qu’il en est fait un usage trop fréquent. On notera également que les conclusions du juge Rouleau, si elles confirment que le seuil à respecter pour l’invocation de la LMU était atteint, ne ménagent pas pour autant le gouvernement, et n’hésitent pas à souligner les erreurs commises par les institutions.

1.2. Description et délimitation des données

Les documents produits dans le cadre de la Commission sur l'état d'urgence sont extrêmement riches, et constituent à ce titre une source de données précieuse pour l'étude menée dans le cadre de ce mémoire. Les points de vue des différents acteurs des événements ont été recueillis, à quelques exceptions près, permettant d'avoir une compréhension globale et de parvenir à un récit unique des événements. La Commission a en effet reçu les témoignages de manifestants, mais aussi de résidents d'Ottawa, de policiers, de fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux, et de dirigeants politiques de différents gouvernements, dont le premier ministre du Canada, Justin Trudeau. L'ensemble des données était facilement accessible depuis le site internet de la Commission (<https://commissionsurletatdurgence.ca/>).

Afin de répondre aux objectifs de cette recherche, les trois premiers volumes du rapport de la Commission ainsi que les témoignages des 13 manifestants ont été analysés en profondeur. Les données sélectionnées pour l'étude se sont limitées à celles concernant les manifestations à Ottawa, excluant celles qui se sont déroulées à d'autres endroits au Canada. Si d'autres manifestations ont été déterminantes dans le déclenchement de l'état d'urgence, comme les blocages à Windsor, au pont Ambassador et à Coutts, elles n'avaient pas de lien direct avec les manifestations d'Ottawa. Contrairement à l'enquête publique, notre objectif n'est pas de faire la lumière sur l'invocation de la LMU, c'est pourquoi ces événements ont été exclus de la portée de notre analyse.

Il n'est pas nouveau que des commissions d'enquêtes soient utilisées comme source de données pour étudier un événement particulier en recherche. Brodeur (1980) a par exemple utilisé les différentes enquêtes menées autour de la Crise d'octobre 1970 pour faire la lumière sur les événements. Le travail des enquêteurs étant de réunir le plus d'éléments possibles pour avoir la version des faits la plus proche de la réalité, ils fournissent des données précieuses pour approfondir l'analyse dans le cadre d'une recherche exploratoire. Les données offertes par la Commission Rouleau sont particulièrement riches en termes de quantité et de qualité, elles nous permettent de réaliser une analyse avisée grâce aux nombreux éléments de preuve. La Commission a rendu accessibles des documents confidentiels des institutions, ainsi que le témoignage d'acteurs importants tels que les principaux leaders du Convoi de la liberté, mais

aussi des représentants du gouvernement et des forces de police. L'analyse documentaire favorise une contextualisation, une triangulation et une exploration approfondie du phénomène. Les données offertes par la Commission nous permettent ainsi de répondre au mieux à notre question de recherche, qui nécessite une appréhension globale des événements, telle que produite par l'enquête publique.

2. L'analyse des données

L'analyse des documents de la Commission a été réalisée grâce à un codage de données en plusieurs temps : un premier cycle de codage, durant lequel les données ont été sélectionnées et catégorisées de sorte à faciliter et approfondir ensuite l'analyse, puis un second cycle de codage, qui a permis de condenser les données et élaborer une carte cognitive (Miles et al., 2014).

Les témoignages, rendus accessibles en rediffusion vidéo sur le site de la Commission, ont été écoutés une première fois pour se familiariser avec leur contenu, avec une prise de note simultanée dans un tableau numérique, précisant pour chacun la date et l'heure du début de l'audience, le nom du témoin, son occupation et son rôle au sein du mouvement (voir extrait dans l'Annexe 2). Il s'agissait à présent d'opérer un codage inductif, l'objectif étant de faire émerger de nouveaux codes pour attribuer une signification symbolique aux données (Miles et al., 2014). Lors d'une seconde lecture, grâce à la transcription écrite des témoignages, les notes ont été enrichies et ont permis de faire ressortir trois axes d'analyse en fonction des éléments qui ressortaient particulièrement : les motivations des manifestants à s'engager dans le mouvement, leurs relations avec la police, et leur utilisation des médias sociaux.

À la sortie du rapport de la Commission, les analyses, conclusions et recommandations ont été utilisées pour compléter et affiner les notes déjà prises jusque-là. Les trois axes définis lors de l'analyse des témoignages sont également apparus essentiels dans le rapport du Commissaire Rouleau, confirmant les choix d'analyse pour la recherche. Lors de ce second cycle de codage, l'objectif était dès lors de faire ressortir les codes schématiques, qui identifient les explications émergentes (Miles et al., 2014). Trois catégories ont été déterminées pour effectuer le codage,

que nous avons réalisé sur le logiciel QDA Miner : colère, police et médias sociaux. Celles-ci ont été identifiées à la fois en fonction des thèmes récurrents observés dans les données, et selon la littérature sur les mouvements sociaux étudiée, qui soulignait l'importance des émotions, de la gestion des foules et des médias sociaux. En disséquant chacune des catégories, et selon les connaissances acquises dans la littérature à leur sujet, des sous-catégories ont émergé et ont permis de diviser l'analyse : la colère a été décomposée selon vers qui elle était dirigée (les mesures sanitaires exclusivement ou le gouvernement de manière générale), la réaction policière a été analysée à la lumière d'éléments internes puis d'éléments externes, et le rôle des médias sociaux a été découpé selon l'objectif derrière son utilisation (mobiliser les manifestants ou coordonner l'action) et son impact en termes de désinformation.

L'interprétation des données a ainsi été réalisée à travers un processus d'analyse par théorisation ancrée, une méthode « visant à générer inductivement une théorisation au sujet d'un phénomène culturel, social ou psychologique, en procédant à la conceptualisation et la mise en relation progressives et valides de données empiriques qualitatives » (Paillé, 1996, p. 184). Elle est réalisée à travers un processus itératif, qui permet la conceptualisation de l'objet d'analyse progressivement, par « le jeu d'approximations successives » (p. 185). L'interprétation des données a été affinée au fur et à mesure du recueil des données, impliquant également des va-et-vient constants avec la littérature.

3. Limites de la recherche

Des limites apparaissent inévitablement dans le cadre de cette recherche, à la fois au regard des données (3.1) et en termes de réflexivité (3.2).

3.1. Les limites liées aux données

Les données produites par la Commission présentent plusieurs limites, la principale étant les biais intrinsèques à leur nature auto-générées. Les témoignages en effet ne reflètent pas nécessairement la vérité, mais dépendent de la bonne foi et de l'honnêteté de ceux qui les

donnent. Plusieurs fois ces qualités ont été remises en cause lors des audiences. C'est d'autant plus vrai concernant les manifestants qui faisaient l'objet d'accusations dans le cadre de procédures judiciaires en cours, ceux-ci s'étant montrés réticents à répondre à certaines questions lors des interrogatoires. Les données issues des témoignages ont dès lors été analysées avec prudence, comme dans toute analyse de discours.

Une nuance peut être apportée à cette limite grâce aux nombreux autres documents produits par la Commission, permettant de fournir des preuves à l'appui des éléments énoncés lors des audiences. Les nombreuses preuves ont ainsi rendu possible une certaine triangulation des informations.

Une autre limite tient à la représentativité des manifestants interrogés lors de la Commission. Si le témoignage des leaders du Convoi de la liberté constitue un précieux atout pour l'étude du mouvement, ils ne suffisent pas à avoir une représentation globale et complète des manifestants. En l'absence de données concernant le reste des manifestants, il est difficile de généraliser leurs propos, même si l'on considère que les partisans d'un mouvement partagent en grande partie les idées de ses dirigeants. Les individus ont en effet rejoint le Convoi parce qu'ils adhéraient au message des organisateurs, mais au-delà des mesures sanitaires il est présomptueux d'affirmer qu'ils étaient d'accord avec tous les propos émis. L'absence de données sur l'ensemble des partisans du Convoi limite donc la généralisation des résultats.

3.2. Les limites liées à la réflexivité

La méthode inductive adoptée dans le cadre de cette étude implique inévitablement une interaction entre les données et l'interprétation du chercheur, qui dispose de sa propre sensibilité théorique. Il est dès lors impératif de reconnaître « la relation entre les intuitions du chercheur (faites de savoirs antérieurs et de références à des théories existantes) et les suggestions qui proviennent des données » (Guillemette, 2006, p. 44-45).

Avant de débiter cette recherche, ayant moi-même traversé la pandémie depuis 2020 comme l'ensemble de la planète, j'avais naturellement mes opinions sur les mesures sanitaires,

la mouvance d'opposition et le Convoi de la liberté. Mes perceptions du mouvement étaient liées à ce qu'en disaient les médias, puisqu'ils constituaient la source d'information principale à ce sujet. En raison du cadrage autour des éléments particulièrement graves ou choquants, je percevais le mouvement comme un rassemblement de partisans d'extrême-droite qui cherchait à contrarier le gouvernement. En même temps, c'est aussi de ce constat qu'est née ma volonté d'approfondir le sujet et de comprendre pourquoi mon interprétation s'était arrêtée à cela, et comment le Convoi était parvenu à rassembler autant de personnes en son sein. Le déclenchement de l'état d'urgence a constitué un dénouement impressionnant, suffisamment pour faire du mouvement un objet d'étude pertinent.

Au cours de l'analyse, les préjugés que j'avais envers les divers acteurs du Convoi se sont occasionnellement retranscrits dans mes notes et commentaires. Après des heures d'écoute de témoignages, il était parfois difficile de rester impartiale face à certains propos, notamment lorsqu'ils rapportaient sans équivoque des fausses informations ou des théories conspirationnistes, ou lorsqu'ils faisaient preuve de mauvaise foi évidente. Le fait d'avoir conscience de ces biais a permis de les éliminer lors de l'analyse et de la rédaction, gardant en tête également l'objectif de l'étude qui consiste à comprendre pour mieux prévenir.

Chapitre 3 – Présentation des résultats

De l'analyse des documents de la Commission sur l'état d'urgence ressortent trois éléments essentiels pour expliquer l'ampleur du Convoi de la liberté : une colère fédératrice (1), une réaction policière inadéquate (2) et le rôle central des médias sociaux (3). Ces trois thèmes sont récurrents dans les documents produits par la Commission sur l'état d'urgence, et ils répondent aux objectifs spécifiques de l'étude, reflétant les points clés pour expliquer le succès du mouvement. Une diversité de manifestants a été mobilisée en raison d'une colère commune contre les mesures sanitaires et le gouvernement, une colère qui leur a fourni la détermination nécessaire pour occuper les rues d'Ottawa pendant plusieurs semaines sans que la police ne les déloge. Ces événements ont ainsi mis en lumière des dysfonctionnements de la police, dont la réaction s'est révélée problématique à plusieurs niveaux tel que nous allons le voir. Le tout implique des considérations en lien avec les médias sociaux, dont l'impact sur les mouvements sociaux est désormais évident, et nécessite d'être pris en compte pour analyser l'ampleur du Convoi de la liberté.

1. Une colère fédératrice

Une analyse des portraits des manifestants du Convoi de la liberté permet de mettre en lumière les similitudes et divergences qui composent le mouvement (1.1). Malgré les divisions internes qui sont apparues (1.2), la mobilisation du Convoi a été un succès car elle a rassemblé de nombreuses personnes partageant une même colère contre les mesures sanitaires et le gouvernement (1.3). Si ce n'est pas le seul élément à l'origine de l'ampleur prise par le Convoi, cette mobilisation par la colère a assurément été déterminante.

1.1. Le portrait des participants

Treize personnes ont témoigné devant la Commission en raison de leur participation en tant que manifestant(e)s au Convoi de la liberté. Chacune ayant un profil unique, il est nécessaire de

les présenter pour mieux comprendre leur rôle et leur implication dans le mouvement. S'il est hasardeux de généraliser leurs profils à l'ensemble des manifestants, brosser leur portrait permet d'avoir tout de même une idée générale de la composition du mouvement. La liste sera divisée entre les manifestants considérés comme organisateurs (1.1.1), ceux qui représentent un groupe (1.1.2), et ceux qui ne sont pas affiliés à un groupe ou une idéologie en particulier (1.1.3).

1.1.1. Les manifestants-organiseurs

Sur les neuf individus ayant joué un rôle dans l'organisation du mouvement, quatre sont eux-mêmes camionneurs. Le premier à avoir témoigné devant la Commission, *Chris Barber*, a une entreprise de camionnage indépendante au Saskatchewan, et il explique que les mesures relatives aux déplacements transfrontaliers du 15 janvier 2022 ont entraîné une perte d'emploi importante dans son secteur d'activité. Il affirme s'être fait vacciner pour ne pas perdre son entreprise. Lorsqu'il est interrogé au sujet des contenus à caractère raciste qu'il publie sur les médias sociaux, M. Barber rétorque qu'il est « une personne différente » depuis le Convoi, et que ces événements l'ont « rendu humble » [traduction]². Très actif sur le réseau social TikTok, *Brigitte Belton* l'aurait contacté sur la plateforme au début du mois de janvier 2022, à propos de ce qui allait devenir le Convoi de la liberté.

Mme Belton est camionneuse propriétaire-exploitante indépendante basée en Ontario, et, étant bannie de Facebook, elle a commencé à utiliser TikTok pour dénoncer le traitement qu'elle aurait subi à la frontière, lorsqu'un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) lui aurait demandé de se ranger parce qu'elle ne portait pas de masque. Déjà mécontente des restrictions sanitaires imposées, la frustration de Mme Belton a culminé lorsque l'obligation vaccinale pour les camionneurs transfrontaliers a été instaurée, les empêchant elle et son mari d'exercer leur travail.

Benjamin Dichter est un camionneur de Toronto, mais il est aussi producteur de balados et politiquement engagé du côté conservateur. Bien qu'il se soit fait vacciner, il a rejoint le

² Audience publique. Volume 14 (p. 50)

mouvement pour protester contre les mesures sanitaires, à la demande de *Tamara Lich* qu'il connaissait depuis plusieurs années. Il avait principalement un rôle d'assistance pour la diffusion de messages et les relations publiques.

Vivant en Alberta, Mme Lich n'est pas camionneuse mais elle a travaillé dans la logistique et l'administration du secteur pétrolier et gazier. Elle est fortement active en politique, puisqu'elle était une figure de premier plan dans les partis indépendantistes « Wexit Alberta » et « Maverick Party », et elle a participé à l'organisation du mouvement des gilets jaunes en Alberta en 2018 et 2019, qui contestait les politiques énergétiques. Mme Lich raconte que ses parents, propriétaires d'une entreprise de camions, ont été touchés par l'obligation vaccinale transfrontalière, et que les diverses expériences vécues par la population du fait des restrictions l'ont motivée à s'engager dans le Convoi de la liberté. C'est alors qu'elle a contacté M. Barber pour proposer son aide logistique, notamment dans la création d'une page Facebook et d'une campagne sur la plateforme de sociofinancement GoFundMe.

James Bauder, vivant lui aussi en Alberta, est un camionneur commercial, qui a déclaré avoir quitté son emploi à cause de l'obligation de vaccination. Il a également remis en cause la légalité de l'ensemble des mesures sanitaires, et soutenu des idées conspirationnistes. Après avoir participé au convoi « United We Roll » contre les politiques énergétiques en 2019, il a tenté d'organiser dès août 2021 un convoi pour protester contre les mesures sanitaires, sous la bannière « Canada Unity ». Baptisé « Operation Bearhug », le mouvement n'a pas réussi à se concrétiser faute de participants, mais M. Bauder a pu faire bénéficier Mme Belton de son expérience pour l'organisation du Convoi de la liberté.

M. Bauder a présenté *Patrick « Pat » King* à Mme Belton, avec qui il avait participé au convoi « United We Roll » en 2019. Particulièrement suivi sur les médias sociaux, M. King a souhaité s'impliquer dans le mouvement en proposant à Mme Belton et M. Barber de leur offrir une tribune pour s'exprimer. Les contenus diffusés par M. King étaient déjà très sévères envers les restrictions sanitaires, il disposait donc d'une audience réceptive.

D'autres partisans du mouvement ont joué un rôle davantage logistique. C'est le cas de *Daniel Bulford*, un ancien membre de la GRC qu'il a quittée après s'est prononcé contre

l'obligation vaccinale, et qui s'est occupé de la sécurité et de la liaison avec la police lors des évènements à Ottawa. C'est le cas également de *Tom Marazzo*, un enseignant qui a été congédié en 2021 après avoir contesté l'adoption de l'obligation vaccinale par son collègue, et qui a servi dans les Forces armées canadiennes pendant 25 ans. Il a été sollicité par M. Bauder pour aider avec la logistique, veiller au maintien opérationnel (l'essence, la nourriture, les voies d'urgence, etc.). Enfin, on peut compter dans l'équipe d'organisation *Keith Wilson*, un avocat du Convoi qui a rejoint le mouvement à Ottawa après avoir été contacté par le Justice Centre for Constitutional Freedoms (JCCF), une organisation de défense juridique conservatrice.

1.1.2. Les manifestants-représentants

Parmi les manifestants interrogés se trouvent deux représentants de groupes indépendants qui se sont rendus à Ottawa pour participer au mouvement. Leur présence témoigne de la complexité de la composition du Convoi de la liberté, qui n'est pas un mouvement monolithique mais qui a réuni différents groupes de manifestants, avec des caractéristiques et des objectifs propres.

Le premier est *Steve « l'Artiss » Charland*, vivant au Québec, ancien membre du groupe militant « La Meute » souvent associé à l'extrême-droite, et porte-parole à l'époque du groupe « Les Farfadaas » qu'il définit comme un mouvement qui prend soin des oubliés du système. Les Farfadaas ont rejoint le Convoi depuis le Québec, dans l'objectif de participer à ce qu'il a appelé le plus grand rassemblement de l'histoire du Canada, afin de faire entendre leur protestation contre les décisions du gouvernement. Ils sont arrivés à Ottawa le premier samedi de la manifestation, façonnant la composition du mouvement dès le début. M. Charland affirme ne pas avoir eu de lien avec l'organisation, il a même avoué qu'il n'était pas intéressé par la cause initiale, à savoir les obligations vaccinales transfrontalières. Ses motivations à rejoindre le Convoi étaient davantage liées aux mesures imposées au Québec, telles que les couvre-feux et l'accueil d'invités à la maison.

Le second manifestant est le fondateur du groupe « Diagonon », *Jeremy MacKenzie*, dont la présence pendant la première fin de semaine des manifestations a été controversée. M.

MacKenzie est un ancien membre des forces armées canadiennes, activiste d'extrême-droite très actif sur les médias sociaux. Son groupe Diagonon est considéré par les services de police et de renseignement comme une organisation extrémiste, assimilable à une milice dont les membres sont armés et prêts à recourir à la violence. Bien que M. MacKenzie rejette cette qualification, des éléments appuient l'aspect fondé de l'inquiétude que le groupe génère – un écusson de Diagonon a notamment été identifié sur le gilet pare-balles saisi avec des armes à feu à Coutts pendant les manifestations. M. MacKenzie et une vingtaine d'autres membres de Diagonon ont rejoint le Convoi de la liberté à Ottawa, qui était l'occasion pour eux de manifester leur mécontentement envers le gouvernement fédéral. Il affirme qu'il n'était pas impliqué dans l'organisation du mouvement, mais qu'il a pu être perçu comme un leader en raison de sa présence sur les médias sociaux et de son enthousiasme envers le Convoi.

1.1.3. Les manifestants non-affiliés

Les deux dernières personnes à avoir témoigné devant la Commission ne sont considérées ni comme des organisateurs, ni comme des représentants de groupes indépendants, mais sont des manifestants qui ont rejoint le mouvement pour soutenir la cause, comme beaucoup d'autres. Ils ont été appelés à témoigner en raison de leur arrestation dans le cadre de l'état d'urgence, du fait de leur résistance lors de l'évacuation par la police.

Il s'agit de *Christopher Deering* et *Margaret Hope-Braun*, venus à Ottawa pour protester contre les restrictions sanitaires. M. Deering est un vétéran des forces armées canadiennes, qui a été blessé en Afghanistan. Il considère que c'était son devoir d'être présent à Ottawa pour protéger les Canadiens face aux mesures sanitaires, comparant le mouvement à son service militaire. Mme Hope-Braun, quant à elle, a fait des études environnementales et était candidate fédérale en 2011 pour l'ancien « Parti action canadienne » opposé à la mondialisation. Elle réfute la légalité-même des mesures de santé publique et dénonce l'anxiété qu'elles ont provoquée.

1.2. Les divisions au sein du mouvement

La brève présentation des manifestants qui ont témoigné nous renseigne sur la composition du mouvement, qui réunit différents groupes avec des objectifs propres. Au sein-même de l'organisation du Convoi de la liberté, des luttes de pouvoir internes se sont créées (1.2.1) et certaines affiliations ont provoqué de la controverse (1.2.2).

1.2.1. Les luttes de pouvoir internes

Si l'objectif des manifestants était une réforme des restrictions sanitaires, les témoignages montrent que tous les organisateurs n'avaient pas les mêmes attentes concernant le mouvement, affichant des points de vue différents sur ce qu'ils espéraient obtenir et sur comment l'obtenir. À propos des visions du « succès » présentées par les témoins, le rapport du juge Rouleau mentionne qu'il y en avait des plus ou moins ambitieuses :

D'une part, M. Barber a témoigné que tout ce qu'il voulait, c'était une conversation avec le premier ministre ou le gouvernement fédéral sur la levée des obligations liées à la COVID-19. D'autre part, James Bauder et son groupe, Canada Unity, cherchaient à obtenir un appui à un protocole d'entente qui, à première vue, demandait à la gouverneure générale de changer le système de gouvernement du Canada si toutes les restrictions liées à la COVID-19 n'étaient pas abrogées³.

Les moyens requis pour atteindre les objectifs variaient en conséquence, notamment à propos du temps nécessaire sur place. Le juge Rouleau indique :

Mme Belton a témoigné qu'elle s'attendait à y passer un ou deux jours. M. King, en revanche, a déclaré pendant l'événement du 13 janvier sur Facebook Live que les manifestants ne partiraient pas tant qu'on n'aurait pas accédé à leurs revendications ou que le gouvernement n'aurait pas été [traduction] « viré »⁴.

Ces divergences témoignent d'une absence de leadership clairement identifié au sein du mouvement. Parmi les personnes désignées comme organisateurs précédemment, toutes n'étaient pas reconnues comme telles par leurs pairs, voire ne se considéraient elles-mêmes pas comme telles. M. Barber a affirmé qu'il n'y avait pas un seul leader, mais plusieurs personnes

³ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 182)

⁴ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 43)

particulièrement impliquées, incluant lui, M. Lich, Mme. Belton, M. Bauder et M. King. M. Charland, quant à lui, a cité les noms de Mme Lich, M. Marazzo, Me Wilson et Me Shepiak (une avocate du Convoi qui n'a pas témoigné devant la Commission). Quand on lui demande qui selon lui a joué un rôle important dans l'organisation, M. Dichter répond qu'il ne pourrait même pas savoir tellement il y en avait⁵. Contrairement aux autres, Mme Belton n'inclut pas Mme Lich parmi les leaders du mouvement, et lui reproche une dépense immobilière faite avec l'argent récolté pour le Convoi.

D'autres éléments révèlent des luttes de pouvoir internes au sein de l'organisation du Convoi. Lors de son témoignage, M. Barber est questionné sur le désaccord qu'il y a eu entre Mme Belton et lui à propos d'un blocage qui s'est produit à l'intersection entre les rues Rideau et Sussex, mais il préfère garder le silence⁶. Un autre incident est évoqué à plusieurs reprises, concernant une entente passée entre la Ville et les manifestants pour déplacer les camions. Certains organisateurs n'y étaient pas favorables :

Les organisateurs de la manifestation n'étaient pas tous favorables à ces plans, et un certain nombre d'entre eux s'efforçaient de les miner. Benjamin Dichter a été une source particulière de difficultés. Bien qu'il ait été informé de l'entente, il a utilisé son compte Twitter pour nier son existence. Il a semé encore plus de confusion en publiant un démenti similaire en utilisant le compte Twitter de Tamara Lich, auquel il avait accès. Patrick King et Brigitte Belton ont également nié l'existence d'une entente et l'ont qualifiée [traduction] « d'opération sous faux pavillon » ou de « fausse nouvelle »⁷.

Des tensions se sont manifestées également entre Me Wilson et d'autres organisateurs, qui ne lui faisaient pas confiance. Lors de la conférence de presse du 3 février 2022, il a présenté Mme Lich comme la principale leader du mouvement, ce que tous n'auraient pas approuvé, et le message qu'il aurait transmis a été jugé trop négatif par M. Dichter. Le fait qu'il représente Brian Peckford, premier ministre conservateur de la province de Terre-Neuve-et-Labrador et président du groupe anti-restriction « Taking Back Our Freedoms » (TBOF), a suscité des inquiétudes sur ses intentions. Le groupe TBOF avait les mêmes buts que le Convoi, mais certains organisateurs

⁵ Audience publique. Volume 16 (p. 57)

⁶ Audience publique. Volume 14 (pp. 53-54)

⁷ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 286)

comme Mme Lich ont estimé qu'ils voulaient profiter du mouvement pour faire leur promotion⁸. Chad Eros, un comptable qui a aidé à la campagne de sociofinancement, a exprimé ses doutes quant aux motivations personnelles de certains membres :

Avec le temps, M. Eros en est venu à croire que Me Wilson, Mme Lich et d'autres personnes ayant des racines dans le mouvement souverainiste albertain avaient accaparé le message du Convoi de la liberté, ce qui menaçait de délégitimer la manifestation⁹.

En raison du grand nombre de dons recueillis, l'aspect financier a également été une source de conflits. Responsable de la cagnotte, Mme Lich n'aurait cessé d'être sollicitée par des manifestants individuels et des organisations comme TBOF qui souhaitaient accéder aux fonds, posant des doutes sur leurs intentions.

Les exemples de tensions et de luttes de pouvoir trahissent une organisation parcellée et décentralisée du mouvement. Certains membres organisateurs étaient affiliés à des groupes annexes, avec des intérêts communs mais aussi des intérêts propres. Toutes les relations n'ont pas fait l'unanimité, et la présence de certains groupes à Ottawa a fait l'objet de controverses.

1.2.2. Des affiliations controversées

La participation de MM. King et Bauder à l'organisation du Convoi de la liberté a généré des conflits. M. Barber mentionne par exemple les luttes pour le contrôle du pouvoir avec le groupe de M. Bauder, Canada Unity, dont les ambitions semblaient plus radicales. Il a notamment rédigé un « protocole d'entente » qui prévoyait que les manifestations prendraient fin lorsque le Sénat et la gouverneure générale du Canada annuleraient toutes les obligations liées à la pandémie. La plupart des témoins se sont désolidarisés de ce document lorsqu'ils ont été interrogés dessus, mais tous ne l'ont pas dénoncé entièrement. M. Marazzo, par exemple, s'est positionné en demandant le retrait du protocole, estimant que ses objectifs ne concordaient pas avec ceux du Convoi¹⁰. M. Barber s'est montré plus nuancé en affirmant que le document était simplement

⁸ Audience publique. Volume 16 (pp. 303-304)

⁹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 223)

¹⁰ Audience publique. Volume 15 (p. 141)

« mal rédigé » [traduction]¹¹, l'objectif final étant le même. Mme Belton, elle, a déclaré avoir signé le protocole par solidarité mais sans l'avoir vraiment lu¹².

Concernant M. King, des preuves fournies lors de la Commission montrent les inquiétudes nées de son implication dans le mouvement, du fait de sa réputation. Connue pour ses propos haineux et d'incitation à la violence, tous les autres membres-organisateur·s n'étaient pas à l'aise avec sa présence. Le 24 janvier, M. Barber et Mme Lich auraient émis des réserves concernant la venue de M. King à Ottawa, en raison d'une vidéo faisant référence à des balles ; après discussion avec les autres capitaine·s de route, ils auraient décidé de lui demander de ne pas participer¹³. Finalement, en raison de sa popularité sur les médias sociaux et au sein du mouvement, M. Barber et Mme Lich semblaient réticents à désavouer totalement M. King. Tout de même, le 17 février, un communiqué de presse au nom du Convoi de la liberté a été diffusé pour se désolidariser de ses propos et réaffirmer leur volonté de manifester pacifiquement¹⁴. Il n'est pas précisé à quels propos exactement il est fait référence, mais ce texte est intervenu après la publication d'une vidéo en particulier, dans laquelle M. King dit que « la seule façon de régler cela, c'est avec des balles » [traduction]¹⁵. Mais là encore, les liens n'ont pas été totalement rompus puisque M. King est demeuré au sein du mouvement. Le commissaire Rouleau explique pourquoi MM. King et Bauder n'ont pas été désavoués :

La totalité de la preuve montre, à mon sens, que les organisateur·s ne parlaient pas d'une même voix, mais que leurs idées concordaient suffisamment pour qu'ils ne dénoncent pas les objectifs des autres. En fait, il y a eu des occasions où certains organisateur·s étaient prêts à fermer les yeux sur des aspects des autres organisateur·s qu'ils trouvaient problématiques parce qu'ils estimaient que la coopération servirait mieux leurs propres objectifs ultimes¹⁶.

Les organisateur·s étaient conscients qu'un certain nombre de partisans du mouvement partageaient le point de vue de MM. King et Bauder, et ils ont préféré les maintenir malgré les risques sur l'image du Convoi.

¹¹ Audience publique. Volume 14 (p. 23)

¹² Audience publique. Volume 14 (p. 251)

¹³ Audience publique. Volume 15 (p. 225)

¹⁴ Audience publique. Volume 15 (p. 236)

¹⁵ Audience publique. Volume 15 (p. 241)

¹⁶ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 119)

En dehors des organisateurs, des affiliations avec des groupes indépendants ont également fait l'objet de controverses. C'est le cas des deux groupes présentés précédemment, dont les représentants ont témoigné devant la Commission : Les Farfadaas et Diagonon. Le porte-parole des Farfadaas, M. Charland, a témoigné avoir aidé M. King à se loger à Ottawa, tandis que M. Marazzo a affirmé avoir été en contact avec M. MacKenzie, le président de Diagonon, dont il a dit partager une partie des idées. Les Farfadaas ont fait parler d'eux pour avoir causé du trouble à l'intersection des rues Rideau et Sussex, et le drapeau de Diagonon a été retrouvé sur un gilet pare-balles perquisitionné à Coutts, où se déroulaient des manifestations similaires à celles d'Ottawa, indiquant la préparation d'une action violente. Bien qu'il s'agisse de groupes indépendants venus pour faire jouer leurs propres objectifs, sans concertation avec les organisateurs et sans être représentatifs du Convoi de la liberté, leur présence à Ottawa était notable du fait de leur caractère marginal et extrémiste, et « a teinté la perception du mouvement de protestation dans le grand public »¹⁷. L'affiliation de ces groupes avec des membres organisateurs a d'autant plus prêté à confusion.

Au lieu de rompre avec les partisans controversés, les organisateurs du Convoi les ont considérés comme appartenant au mouvement, faisant passer leur objectif avant tout. On comprend alors que malgré les divergences, les membres du Convoi de la liberté se retrouvaient sur un point essentiel et surpassant le reste : la colère contre les mesures sanitaires.

1.3. La colère commune des manifestants

Peu importe les croyances et idéologies, les partisans du Convoi de la liberté se sont rendus à Ottawa pour la même raison : faire connaître leur mécontentement sur ce qu'ils estimaient être des excès du gouvernement. Cette exaspération commune concernait essentiellement les mesures de santé publique prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19 (1.3.1), mais elle s'étendait pour certains à l'ensemble du gouvernement de façon générale (1.3.2).

¹⁷ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 155)

1.3.1. Une colère ciblée contre les mesures sanitaires

Les restrictions imposées par le gouvernement pour endiguer la pandémie de COVID-19 ont eu de graves conséquences sur la population, comme nous l'avons constaté précédemment. Pour les organisateurs du Convoi de la liberté, l'obligation vaccinale pour les camionneurs transfrontaliers a été la mesure « de trop ». Jusqu'alors, les camionneurs canadiens en provenance des États-Unis étaient exemptés des exigences de santé publique, mais à compter du 15 janvier 2022, ceux qui n'étaient pas entièrement vaccinés devaient se soumettre à une quarantaine à leur retour sur le territoire, les empêchant d'exercer leur activité pendant cette période. M. Barber a rapporté avoir perdu beaucoup de camionneurs en raison de cette mesure¹⁸; Mme Belton a indiqué que son mari et elle ne pouvaient rouler qu'à l'intérieur du Canada et que la rémunération y avait fortement chuté¹⁹; M. Dichter a dit connaître beaucoup de camionneurs qui ont été affectés par les mesures aux frontières²⁰; Mme Lich a déclaré que ses parents ont été contraints de suspendre une grande partie de leur activité de transport²¹. Il est indéniable que la mesure a entraîné des conséquences importantes pour le secteur.

Le rapport de la Commission sur l'état d'urgence expose deux éléments de contexte importants à la compréhension de la colère générée par cette mesure :

[...] plusieurs leaders de la manifestation ont cru que les autorités américaines n'avaient décidé d'imposer leur obligation vaccinale qu'après que le Canada l'ait fait. Ce n'était pas le cas, mais cela explique en partie pourquoi les manifestants ont peut-être concentré leur colère sur les autorités canadiennes et ont cru qu'une abrogation des exigences canadiennes aurait permis aux camionneurs non vaccinés de poursuivre leur travail transfrontalier.

La situation a été exacerbée en raison d'une erreur de communication sur ces nouvelles mesures quelques jours avant leur mise en œuvre. Le 12 janvier 2022, un porte-parole de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a déclaré qu'à compter du 15 janvier 2022, les camionneurs canadiens non vaccinés seraient autorisés à entrer au Canada sans avoir à subir de quarantaine. Le 13 janvier 2022, les ministres fédéraux de la Santé, des Transports et de la Sécurité publique ont fait une

¹⁸ Audience publique. Volume 14 (pp. 8-9)

¹⁹ Audience publique. Volume 14 (pp. 247-248)

²⁰ Audience publique. Volume 16 (p. 38)

²¹ Audience publique. Volume 16 (p. 277)

déclaration indiquant que l'annonce de l'ASFC était erronée et que tous les camionneurs étaient soumis à l'obligation vaccinale²².

À elle seule, cette mesure ne permet pas d'expliquer l'ampleur prise par le Convoi, mais elle a été déterminante à au moins deux égards. Premièrement, elle a motivé les camionneurs eux-mêmes à se rassembler et à coordonner leur action. Le mouvement a effectivement été initié par MM. Barber et Bauder et Mmes Belton et Lich, trois camionneurs et une fille de camionneurs, directement impactés par la mesure et déterminés à la contester pour sauver leur activité. Deuxièmement, au sein de la mouvance d'opposition aux mesures sanitaires, « "le camionneur" est devenu le symbole des Canadiens qui travaillent fort et qui, malgré leurs contributions à la société, voyaient leur vie et leur gagne-pain bouleversés par la réglementation gouvernementale sur la COVID-19 »²³.

Se sont alors ralliées à la cause des camionneurs les personnes déjà fortement en colère contre les mesures de santé publique de façon générale. Après presque deux années de restrictions sanitaires, une fatigue et une exaspération s'est développée au Canada, comme dans le reste du monde. M. Barber explique qu'il a eu une réaction de colère face à l'accumulation des restrictions, générant une frustration envers le gouvernement²⁴ ; Mme Belton, elle, va jusqu'à comparer la situation avec l'Allemagne nazie où régnait la délation et la violence étatique²⁵. Les témoins soulignent par ailleurs le caractère incompréhensible de certaines mesures, comme M. Marazzo qui a trouvé absurde qu'on puisse acheter de la bière mais pas des vêtements pour enfants²⁶. Dans son rapport, le commissaire Rouleau reconnaît la légitimité de la confusion et de la colère ressentie par la population :

En rétrospective, les règles interdisant aux enfants de jouer dans des aires de jeux extérieures semblent contreproductives, compte tenu de ce que l'on sait maintenant sur le mode de propagation de la COVID-19. Les règles qui permettaient aux grandes surfaces de rester ouvertes tout en exigeant la fermeture des petits commerces qui vendaient plusieurs produits identiques étaient difficiles à comprendre ou à expliquer. Cela ne veut pas dire que les règles elles-mêmes représentaient une mauvaise

²² Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (pp. 107-108)

²³ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 108)

²⁴ Audience publique. Volume 14 (p. 8)

²⁵ Audience publique. Volume 14 (p. 336)

²⁶ Audience publique. Volume 15 (p. 201)

politique, mais seulement qu'une certaine mesure de réaction négative du public était compréhensible²⁷.

Cette frustration a été décuplée par le sentiment d'être méprisé et dénigré par le pouvoir. Les manifestants qui ont témoigné devant la Commission ont notamment dénoncé les propos et attitudes du Premier ministre du Canada, Justin Trudeau, envers les opposants aux mesures sanitaires. Ce ressentiment s'est amplifié avant même l'arrivée des manifestants à Ottawa, lorsqu'il a dit lors d'une allocution télévisée le 27 janvier :

[I]a petite minorité marginale de personnes qui se dirigent vers Ottawa, ou qui ont des opinions inacceptables qu'ils expriment, ne représentent pas les opinions des Canadiens qui ont été là les uns pour les autres – qui savent que suivre la science et se protéger mutuellement est la meilleure façon de continuer à assurer le respect de nos libertés, de nos droits et de nos valeurs en tant que pays [traduction]²⁸.

Si le premier ministre s'est défendu d'avoir fait référence à l'ensemble des partisans du Convoi de la liberté, le Commissaire Rouleau a admis que « les dirigeants gouvernementaux à tous les niveaux auraient dû faire davantage d'efforts pour reconnaître que la majorité des manifestants exerçaient leurs droits démocratiques fondamentaux »²⁹. Quelle que soit son intention, les propos de Justin Trudeau ont eu un effet mobilisateur en amplifiant la colère des manifestants, et Mme Belton affirme que c'est la raison pour laquelle ils sont restés à Ottawa après la première fin de semaine :

Parce que Justin Trudeau a fait exactement ce qu'il a fait depuis deux ans. Il est littéralement sorti et nous a traités de tous les noms. Je suis désolée, monsieur, mais si je venais vous insulter et vous dire que vos idéaux et ce que vous ressentez ne signifient rien pour personnes, comment vous sentiriez-vous ? Et que la perte de votre emploi, de votre revenu, de votre moyen de payer les dépenses de votre femme et de mettre de la nourriture sur la table pour vos enfants, n'avait aucune importance, comment vous sentiriez-vous ? [traduction]³⁰

Au mépris des représentants publics s'est ajouté celui des médias traditionnels et d'autres membres de la population. Les témoignages reflètent un sentiment de stigmatisation et de

²⁷ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 92)

²⁸ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 223)

²⁹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 223)

³⁰ Audience publique. Volume 14 (pp. 292-293)

polarisation. Mme Lich dénonce par exemple « la division entre les vaccinés et les non-vaccinés »³¹ de la part des élus mais aussi de la société de façon générale.

Il y avait donc un fort sentiment d'indifférence et d'absence de considération de la part du gouvernement face au mal-être des opposants aux restrictions sanitaires, aggravé par une rhétorique de division employée par les médias, et une grande partie des manifestants s'est rendue à Ottawa précisément pour exprimer ce mal-être. En l'absence de statistiques, il est difficile d'estimer la proportion, mais nous savons d'après les témoignages qu'une partie des manifestants étaient là exclusivement pour demander au gouvernement la fin des mesures de santé publique. C'est le cas de M. Barber qui, lors de son témoignage devant la Commission, s'est désolidarisé de toute autre revendication que celle-ci. Mais comme décrit précédemment, tous les manifestants n'avaient pas les mêmes objectifs en participant au Convoi, et certains ont profité de l'opportunité pour interpeller le gouvernement fédéral de façon plus large.

1.3.2. Une colère généralisée contre le gouvernement et la société

La colère des manifestants ne s'est pas toujours limitée aux mesures sanitaires, des griefs plus généraux contre le gouvernement fédéral et l'état de la société canadienne se sont fait entendre. M. MacKenzie a témoigné qu'au-delà des mesures en elles-mêmes, les revendications étaient liées de façon plus globale à la gestion de la crise sanitaire par les pouvoirs publics :

Il y avait beaucoup d'autres mécontentements dans divers groupes. [...] Il semblait s'agir d'un mouvement populaire de mécontentement à l'égard du gouvernement fédéral, en raison des événements qui s'étaient produits. Le coût de la vie augmente. La division sociale. La rhétorique utilisée par les fonctionnaires et d'autres personnes à la télévision. Beaucoup de gens étaient très mécontents au cours des deux dernières années [...], la marmite a simplement débordé et beaucoup de gens ont décidé que c'était le moment d'exercer leur droit de manifester pacifiquement leur mécontentement et leur insatisfaction à l'égard de la performance du gouvernement [traduction]³².

³¹ Audience publique. Volume 16 (p. 351)

³² Audience publique. Volume 17 (pp. 159-160)

Le groupe TBOF avait notamment pour mission, en plus de repousser les mesures sanitaires, de « rajeunir la démocratie et les institutions du Canada » [traduction]³³. Ces aspirations, bien plus grandes que les revendications initiales, affichent les ambitions politiques plus globales d'une partie des partisans du Convoi.

De manière générale, il faut noter que le mouvement ne s'est pas développé en vase clos, mais dans un certain contexte politique de rejet du système. Le rapport de la Commission sur l'état d'urgence remarque l'influence populiste des doléances entendues, et souligne le lien entre Convoi de la liberté et populisme :

[...] il est possible de retracer les origines des manifestations de janvier et février 2022 dans des mouvements populistes antérieurs à la pandémie de COVID-19 et révélant une méfiance grandissante envers le gouvernement au sein de certains segments de la population. Les réponses gouvernementales à la COVID-19 ont exacerbé cette dynamique. Les mesures de santé publique imposées et les manifestations qu'elles ont suscitées ont donné l'occasion à ceux qui avaient des doléances plus générales concernant la situation économique, les politiques gouvernementales, le changement social et l'aliénation occidentale d'exprimer ces préoccupations³⁴.

Commandée par la Commission, une série de recherches sur les clivages sociaux au Canada a fait état d'une polarisation croissante. Cette tendance est expliquée au moins en partie par une montée du populisme depuis les années 2010, qui s'est confirmée à l'occasion de la crise liée à la pandémie de COVID-19. Du fait de leurs conséquences sur la vie des citoyens, les mesures de santé publique ont été perçues comme « un exemple particulièrement frappant d'une élite politique faisant fi des droits et des intérêts de la population générale »³⁵. S'il est difficile d'expliquer l'émergence de cette tendance populiste, trois phénomènes sont évoqués pour la décrire : la marginalisation économique, l'anxiété sociale et la méfiance envers les institutions politiques. La crise économique de 2008, la chute des prix du pétrole et les politiques environnementales considérées hostiles à l'industrie pétrolière et gazière, l'immigration et la crise identitaire, la remise en cause du système électoral, sont tous autant d'éléments qui ont contribué à la vague populiste identifiée depuis une douzaine d'années³⁶. Ces phénomènes se

³³ Audience publique. Volume 17 (p. 225)

³⁴ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (pp. 150-151)

³⁵ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 81)

³⁶ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (pp. 81-83)

sont illustrés également au sein du Convoi de la liberté, avec par exemple 56% des partisans pensant que l'élection fédérale de 2021 a été menée de façon inéquitable. La tendance populiste n'a pas émergé avec la pandémie, mais celle-ci a créé une situation particulièrement propice à ce type de représentations.

Les discours de certains manifestants reflètent clairement cette influence populiste. Lors de son témoignage, M. Charland s'est exprimé sur sa vision de la liberté, estimant « aberrant »³⁷ qu'il faille mettre en place une Charte des droits et libertés pour pouvoir faire respecter ce qui devrait être naturellement respecté. Il a alors employé une rhétorique typiquement populiste :

Je veux dire, les médias ont créé la gauche et la droite, moi je ne sais même pas ce que ça veut dire. Moi je suis un gars du peuple, pis je vais essayer de me lever pour que le peuple puisse continuer à se lever et puisse continuer d'être entendu. Gauche, droite, en haut, en bas, j'en ai rien à cirer. C'est devenu le peuple contre les élus, qui sont gérés par d'autres forces, tels les multinationales, l'argent. Ça n'a plus aucun sens dans une société qui se dit évoluée en 2022³⁸.

Outre l'influence populiste observée chez certains manifestants, le mouvement a été marqué par des idées plus extrémistes. Le Convoi a notamment fait l'objet d'une controverse suite à la présence de drapeaux nazis et confédérés lors des manifestations. Malgré leur insistance sur l'aspect bienveillant du mouvement, certains organisateurs eux-mêmes ont été épinglés pour des propos à caractère raciste. Si ces éléments ne peuvent pas servir à discréditer la colère des manifestants contre les mesures sanitaires et le gouvernement, ils ont définitivement entaché la perception du mouvement chez le grand public.

En définitive, la colère suscitée par les restrictions sanitaires a permis de réunir des groupes et personnes avec des points de vue différents, éprouvant de la frustration face à toute une série d'enjeux. Les organisateurs n'ayant pas prévu un tel niveau de participation, ils ont été dépassés et « ont eu de la difficulté à contrôler le message de la manifestation et la conduite des participants »³⁹. Il en est de même pour la police, dont la réaction n'a pas permis d'atténuer l'ampleur du Convoi de la liberté, c'est pourquoi on peut la qualifier d'inadéquate.

³⁷ Audience publique. Volume 14 (p. 193)

³⁸ Audience publique. Volume 14 (p. 194)

³⁹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 158)

2. Une réaction policière inadéquate

L'ampleur et la complexité du Convoi de la liberté ont représenté un défi important en termes de gestion des foules. Comme il s'agit d'un élément essentiel à la compréhension des événements, il est nécessaire d'examiner la réaction policière face au mouvement. Le rapport de la Commission sur l'état d'urgence s'intéresse en profondeur à cet aspect, et soulève en conclusion certains dysfonctionnements internes (2.1). La réaction du gouvernement provincial a également été questionnée, dans la mesure où elle a généré des obstacles politiques à une intervention policière efficace (2.2). Enfin, à travers les témoignages accordés, il est possible d'avoir un aperçu de la relation entre la police et les manifestants sur le terrain, qui s'est révélée plutôt contradictoire (2.3). L'ensemble de ces éléments révèle le caractère inadéquat de la réaction policière à Ottawa, participant à accentuer l'ampleur des manifestations.

2.1. Les dysfonctionnements internes à la police

Le Commissaire Rouleau expose différentes failles et lacunes au sein de la police, lesquelles ont incontestablement compromis l'efficacité de son action. D'une part, le mouvement a été sous-estimé, de sorte que la préparation policière n'était pas suffisante (2.1.1). D'autre part, plusieurs éléments ont conduit à une confusion dans le commandement, allant jusqu'à paralyser les interventions de la police (2.1.2).

2.1.1. Une sous-estimation de l'ampleur du mouvement

Le rapport de la Commission indique que les services de police n'étaient pas adéquatement préparés à l'arrivée du Convoi de la liberté à Ottawa, dénonçant une défaillance du renseignement. Si des activités de renseignement ont bien été conduites, elles n'ont pas été exploitées convenablement. Le Commissaire Rouleau estime en effet :

[...] pris collectivement, les rapports Hendon, les autres renseignements reçus d'organismes partenaires et le contenu de la propre évaluation du renseignement du SPO auraient dû susciter de plus grandes inquiétudes quant à l'ampleur, l'intensité et

la durée sans précédent des évènements à Ottawa et auraient dû inciter le SPO à se préparer en conséquence⁴⁰.

Le SPO était informé du nombre de véhicules en direction d'Ottawa et de l'intention du Convoi de s'enraciner, mais les premiers préparatifs en vue de la manifestation n'ont pas été élaborés en conséquence. Ce décalage est dû en partie à une erreur de communication entre la Division du renseignement du SPO et le commandement opérationnel, mais il s'agit avant tout d'une décision de ce dernier qui a estimé que les renseignements « ne correspondaient pas à l'expérience du SPO acquise lors des manifestations de fins de semaine précédentes »⁴¹. Le commandement opérationnel a choisi de faire confiance à son expérience, assimilant le Convoi de la liberté aux autres manifestations d'opposition aux mesures sanitaires, plutôt qu'aux renseignements qui contredisaient ce vécu.

Outre la mauvaise exploitation du renseignement, la qualité de celui-ci est également remise en cause, dans la mesure où il aurait pu inclure davantage d'informations pertinentes. La Commission estime que « [l]a capacité du SPO à consulter les médias sociaux de sources ouvertes et d'autres renseignements en ligne, ainsi qu'à les évaluer, présentait également de graves lacunes, en partie en raison d'un manque de personnel »⁴². Nous le verrons plus tard, les médias sociaux ont joué un rôle central dans l'organisation et la mobilisation du mouvement et, à ce titre, ils ont constitué une source d'informations extrêmement riche. Pour faire le tri parmi la masse de contenus, il aurait fallu des ressources adaptées.

Des problèmes d'organisation sont également nommés parmi les défaillances internes qui ont mené à la sous-estimation des évènements. Le rapport fait état « d'une certaine désorganisation et d'une tenue de dossiers inadéquate en ce qui concerne la collecte, l'examen et la diffusion du renseignement »⁴³. La diffusion et la coordination autour du renseignement ont fait défaut, de sorte que le plan opérationnel ne pouvait se fonder efficacement dessus. Par ailleurs, le fait que la collecte de renseignements ait été coordonnée à l'échelle provinciale plutôt que nationale a été jugé peu judicieux face à un mouvement d'une telle envergure. Des convois

⁴⁰ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 192)

⁴¹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 193)

⁴² Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 193)

⁴³ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 194)

provenant de tout le pays se sont dirigés vers Ottawa, c'est pourquoi il aurait été approprié d'avoir une supervision du renseignement au niveau national.

L'accumulation de tous ces éléments a résulté en une sous-estimation de l'ampleur du Convoi de la liberté par les services de police, qui ont failli à se préparer adéquatement et de manière proportionnée. Les lacunes en termes de coordination et de communication ne se sont pas arrêtées aux activités de renseignement lors des préparatifs, mais se sont manifestées également pendant le déroulement des événements à Ottawa, mettant en lumière d'autres dysfonctionnements internes au niveau du commandement.

2.1.2. Une confusion dans le commandement opérationnel

Plusieurs éléments rapportés par la Commission révèlent une certaine confusion dans le commandement des opérations. Le premier tient à la continuité du commandement du SPO, qui a été fortement perturbée durant les manifestations du Convoi, empêchant l'utilisation optimale des ressources. Le rapport indique que « [c]ela était dû au manque de personnel ainsi qu'au départ de commandants compétents et au roulement constant des agents dans différents rôles et responsabilités »⁴⁴. Premièrement, trois commandants différents ont été nommés en l'espace de quelques jours, et ces changements ont été d'autant plus problématiques qu'il y a eu une mauvaise communication autour du transfert des pouvoirs, générant une confusion quant à la personne responsable. L'un des surintendants a notamment été démis de ses fonctions en raison de ses commentaires misogynes sur la cheffe adjointe intérimaire. Deuxièmement, la multiplicité des titres utilisés par le SPO et les modifications de ces titres, couplées à des changements de responsabilités du personnel pendant la période des manifestations, n'ont fait qu'aggraver la confusion. Le Commissaire Rouleau souligne notamment que des membres SPO ont mélangé les rôles des deux niveaux de commandement opérationnels lors de leur témoignage⁴⁵.

Le deuxième élément de confusion renvoie à la multiplication des forces partenaires dans la gestion des foules. Si le SPO est le service de police compétent à Ottawa, il n'est pas le seul

⁴⁴ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 195)

⁴⁵ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 196)

acteur en matière de maintien de l'ordre. Plusieurs organismes d'application de la loi sont en effet dotés de cette responsabilité, notamment en raison du statut de capitale nationale de la ville. C'est le cas de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) qui surveille les autoroutes provinciales, et de la GRC qui protège les hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et enquête sur les infractions relatives à la sécurité nationale⁴⁶. La collaboration entre le SPO et la PPO et la GRC s'est manifestée par la création d'une cellule de planification intégrée, réunissant des experts des trois organismes. Toutefois, le chef du SPO de l'époque, M. Sloly, s'est montré réticent à collaborer car il se méfiait des motivations de la PPO et de la GRC, de sorte que le potentiel de la cellule ne pouvait être exploitée efficacement. En raison de la multiplication des acteurs compétents pour maintenir l'ordre à Ottawa, une sorte de lutte de pouvoir s'est développée entre les différents acteurs, particulièrement à la suite des reproches faits au SPO quant à sa capacité à gérer le Convoi de la liberté⁴⁷. Les défaillances de communication et le manque de confiance entre les forces policières ont assurément participé à la confusion autour des opérations de maintien de l'ordre lors des manifestations.

Les décisions du chef Sloly constituent un troisième élément de confusion à part entière. Tout d'abord, le fait qu'il semblait préoccupé par sa réputation a créé des doutes sur sa capacité à prendre et assumer des décisions, notamment chez ses subordonnés. Comme il s'inquiétait qu'on lui reproche la déficience de l'intervention policière, « certaines personnes ont eu l'impression que le chef Sloly était trop disposé à attribuer la faute aux autres, tout en évitant de s'attribuer la faute à lui-même »⁴⁸. Ensuite, dans une dynamique malsaine avec son équipe, il a imposé son approbation aux décisions opérationnelles alors que celles-ci ne lui appartenaient pas. Le rapport de la Commission explique les difficultés que son attitude a entraînées :

Même si elles étaient bien intentionnées, ses actions ont miné la chaîne de commandement, causé de la confusion et dérouté ses subordonnés et les partenaires intégrés, comme la PPO et la GRC, quant à la mesure dans laquelle le chef Sloly devait approuver les décisions ou les plans⁴⁹.

⁴⁶ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 46)

⁴⁷ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 200)

⁴⁸ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 207)

⁴⁹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 171)

D'autre part, on a reproché au chef Sloly son manque de clarté à propos du plan d'ensemble pour mettre fin aux manifestations. S'il a témoigné qu'un plan unique était en place depuis le 28 janvier, le Commissaire Rouleau estime que le SPO n'a pas élaboré de plan opérationnel global avant le 13 février, soit la veille du déclenchement de l'état d'urgence par le gouvernement fédéral. La responsabilité du chef Sloly est pointée à ce propos :

[...] il y a eu beaucoup de confusion et des messages contradictoires à différents moments quant à savoir quels documents constituaient le plan le plus récent, quel travail supplémentaire était nécessaire, et dans quelle mesure le chef devait approuver les documents existants. Les messages du chef sur ces points étaient confus et, parfois, inexacts⁵⁰.

Alors que les relations avec la PPO et la GRC étaient déjà tendues, cette confusion a d'autant plus freiné les deux organismes lorsque des demandes de ressources supplémentaires ont été formulées pour démanteler la manifestation. L'efficacité de la réponse policière en a inéluctablement souffert, puisque les ressources nécessaires n'ont été développées que tardivement.

Un quatrième élément de confusion mis en lumière par la Commission tient à l'incertitude juridique autour des pouvoirs de la police. Le caractère exceptionnel de la situation a causé un manque de compréhension du SPO sur ce que la loi l'autorisait à faire ou non. Il est clair que cette confusion a altéré la réaction policière, dans la mesure où « maintenir l'ordre public lorsqu'un convoi entre dans sa ville ou lors d'une manifestation ou d'une occupation dépend, dans une large mesure, d'une compréhension claire des pouvoirs dont les policiers disposent et de leurs limites »⁵¹.

Enfin, le dernier élément de confusion correspond aux erreurs de communication du SPO, tant à l'interne qu'à l'externe. L'exemple le plus frappant du manque de communication interne s'est produit lorsqu'une unité de maintien de l'ordre a mené une opération contraire aux accords conclus entre les manifestants et l'équipe de liaison policière (ELP). Cet incident était dû au fait que l'ELP n'était pas intégré dans le processus décisionnel, minant les efforts de négociation

⁵⁰ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 204)

⁵¹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 207)

qu'elle fournissait⁵². Par ailleurs, des erreurs de communications externes ont été commises par le SPO, notamment lorsque des données opérationnelles ont été dévoilées au grand public, parfois de façon maladroite. À l'inverse, « des messages précis, opportuns et cohérents »⁵³ auraient permis une intervention policière plus adéquate. Ces échecs en matière de communication ont été accentués par le manque d'implication du gouvernement provincial, qui a fait preuve d'une certaine résistance à l'égard de l'intervention policière à Ottawa.

2.2. Les obstacles politiques à une intervention policière efficace

Les services de police sont une instance indépendante d'application de la loi, mais des influences politiques sont inévitablement exercées dans la mesure où ils entretiennent des liens avec le pouvoir exécutif. Des considérations politiques sont alors à intégrer dans l'évaluation de l'intervention policière à Ottawa, en prenant en compte les trois paliers de gouvernement : municipal, provincial et fédéral.

D'une part, le gouvernement provincial de l'Ontario ne s'est pas montré particulièrement collaboratif avec les services de police lors des manifestations. Les témoignages mettent en exergue « l'opinion selon laquelle le gouvernement de l'Ontario n'était pas pleinement engagé dans la réponse aux manifestations », estimant que « la province tentait d'éviter d'assumer la responsabilité d'une crise à l'intérieur de ses frontières »⁵⁴. Il a par exemple refusé de participer aux « réunions tripartites » qui voulaient réunir des représentants de chaque niveau, municipal, provincial et fédéral. Le premier ministre Justin Trudeau a dénoncé les motifs politiques derrière ce refus du gouvernement ontarien conservateur, qui aurait eu pour but de « faire porter le chapeau » au gouvernement fédéral libéral⁵⁵. Le maire d'Ottawa, Jim Watson, a estimé qu'un travail plus efficace entre tous les paliers gouvernementaux aurait pu permettre de résoudre la crise dès la première semaine. Le premier ministre ontarien, Doug Ford, et la sollicitrice générale, Sylvia Jones, ont tous deux refusé de témoigner devant la Commission, privant celle-ci de la

⁵² Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 198)

⁵³ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 204)

⁵⁴ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 251)

⁵⁵ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (pp. 58-59)

perspective de l'Ontario dans cette affaire, et réduisant par conséquent sa capacité à évaluer équitablement la situation.

D'autre part, l'activité de supervision du SPO n'a pas été correctement exécutée. Le SPO est censé collaborer avec la Commission de services policiers d'Ottawa (CSPO), une instance municipale chargée de sa supervision. Or, lors des manifestations, le mandat de la CSPO a été ébranlé par la résistance du chef Sloly, mais aussi par des pressions politiques externes. La présidente de la CSPO, Diane Deans, a avoué que des tensions avec le maire d'Ottawa avaient nui à leur capacité à travailler ensemble. Ajoutant à l'inefficacité de la CSPO, une autre instance de supervision a failli à sa mission : le ministère du Solliciteur général de l'Ontario. Malgré son « obligation légale de surveiller le rendement des commissions et de s'assurer de la prestation de services policiers adéquats et efficaces dans la municipalité »⁵⁶, le Ministère n'a pas jugé qu'il lui appartenait d'intervenir dans ce dossier.

Ainsi, la défaillance de la collaboration entre les gouvernements et de la supervision des services de police a représenté un obstacle important au déroulement d'une réponse policière adéquate. Cette inadéquation s'est faite ressentir sur le terrain, lors des interventions policières, dans les relations entre police et manifestants.

2.3. Les relations contradictoires entre police et manifestants

Sur le terrain, les relations entre la police et les manifestants étaient inévitablement conflictuelles, comme pour la majorité des mouvements sociaux. Plusieurs éléments démontrent toutefois une certaine coopération, indiquant des efforts des deux côtés (2.3.1). Malgré cela, des interventions policières ont dû être menées, à différentes échelles (2.3.2).

⁵⁶ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 217)

2.3.1. La coopération entre police et manifestants

Une coopération entre les services de police et les manifestants a pu être observée sous diverses formes. Premièrement, un agent de liaison, M. Bulford, a été désigné au sein du Convoi pour coordonner la sécurité à Ottawa. Il a témoigné avoir été en contact au cours des manifestations avec plusieurs agents de police de différentes agences. Utilisant son expérience de la GRC, il était chargé de vérifier les informations et d'évaluer les menaces, et de mettre en place un « modèle de commandement des incidents » [traduction]⁵⁷ pour communiquer efficacement. Bien qu'il assure avoir rapporté tout élément qu'il estimait préoccupant pour la sécurité publique, sa bonne foi est remise en cause par le fait qu'aucune de ses dénonciations ne concerne des manifestants, alors qu'il y a eu des cas de harcèlement, de menaces, et de nuisances sonores. Quoi qu'il en soit, aucune indication de ses dénonciations n'a été trouvée dans les rapports de police⁵⁸. La sincérité de cette coopération peut ainsi être questionnée, mais il demeure qu'elle existait.

Deuxièmement, plusieurs manifestants ont témoigné dans le sens d'une entente cordiale et d'une bonne collaboration avec la police sur le terrain. M. Bauder a déclaré qu'à l'occasion d'un incident au parc de la Confédération, il a « travaillé avec la police, et ensemble, [ils ont] travaillé en partenariat pour la sécurité » [traduction]⁵⁹. M. Marazzo, qui a occupé des fonctions logistiques au début des manifestations, notamment pour l'arrivée des véhicules dans la ville, a assuré au Commissaire qu'ils étaient disposés à impliquer la police à chaque fois qu'il y avait une opportunité⁶⁰. M. Barber, dont la « tâche principale consistait à travailler avec les forces de l'ordre »⁶¹, a rapporté que police et manifestants ont gardé une attitude respectueuse sur le terrain⁶². Interrogé sur son signalement aux autorités de comportements extrémistes observés en ligne, M. MacKenzie a affirmé qu'il était enclin à assister la police dans l'identification des menaces à l'ordre public⁶³.

⁵⁷ Audience publique. Volume 17 (p. 228)

⁵⁸ Audience publique. Volume 17 (pp. 258-259)

⁵⁹ Audience publique. Volume 16 (p. 207)

⁶⁰ Audience publique. Volume 15 (p. 212)

⁶¹ Audience publique. Volume 14 (p. 84)

⁶² Audience publique. Volume 14 (p. 60)

⁶³ Audience publique. Volume 17 (p. 215)

Troisièmement, des rencontres journalières avaient lieu entre les services de police et les représentants du mouvement, et des réunions incluant des représentants de la ville d'Ottawa ont été organisées. Ce fut l'occasion pour les deux parties de mener des pourparlers, et des accords ont été trouvés : l'un à propos de l'emplacement des stationnements, un autre pour faire enlever le stock de carburant au site du chemin Coventry, et un accord avec la mairie pour faire sortir au moins 75% des camions des zones résidentielles. Des divergences internes chez les organisateurs, des erreurs de communication au sein de la police, et des manifestants dissidents ont parfois fait échouer ces ententes, mais leur simple existence témoigne tout de même des efforts de négociation accomplis.

La communication entre la police et les manifestants a posé problème lorsque des informations confidentielles étaient en jeu. Des questions au sujet d'une fuite d'information au sein de la police ont été posées aux témoins, mais peu d'informations ont été obtenues. M. MacKenzie aurait reçu des informations opérationnelles de la part d'un utilisateur de la plateforme Telegram se présentant comme un officier de la GRC, indiquant que la police anti-émeute allait être activée. Il aurait également eu accès à des captures d'écran d'une conversation privée entre officiers, dans laquelle ils « célébraient la violence qu'ils exerçaient sur le peuple en ville » [traduction]⁶⁴. Ce même informateur lui aurait également fait part qu'une négociation entre les organisateurs et la police devait avoir lieu. Le rapport ne mentionne pas davantage d'éléments sur cette brèche d'informations. Me Wilson a témoigné que les services de police divulguaient des informations au Convoi, permettant aux organisateurs de connaître les opérations policières avant qu'elles ne se produisent, mais M. Bulford a fermement nié avoir reçu des informations sensibles de la part d'officiers actifs⁶⁵.

Si le rapport de la Commission n'a pas permis de faire la lumière sur la véracité de ces fuites, il est établi que la confidentialité a constitué un sujet problématique lors des manifestations. Le chef Sloly s'est par exemple montré réticent à fournir un plan opérationnel détaillé à la CSPO car il doutait de sa capacité à respecter la confidentialité. La présidente Deans a elle-même exprimé des préoccupations à ce sujet, et la directrice exécutive aurait décrit la CSPO comme une

⁶⁴ Audience publique. Volume 17 (p. 168)

⁶⁵ Audience publique. Volume 17 (p. 262)

organisation connue pour ses « fuites d'informations »⁶⁶. Les interventions des services de police ont donc potentiellement souffert de ces fautes graves.

2.3.2. Les interventions policières sur les manifestants

Lors de la première semaine de manifestation, le rapport de la Commission expose que le SPO « s'est concentré sur l'élaboration d'un sous-plan de maintien de l'ordre qui était déconnecté d'une stratégie de résolution plus large », donnant l'impression qu'il priorisait les mesures coercitives à d'autres stratégies pour mettre fin aux manifestations (Volume 1 p. 63). L'intervention s'est intensifiée à partir du 4 février, quand le chef Sloly a annoncé « le déploiement de 150 agents supplémentaires pour faire respecter la loi et confiner les manifestations au centre-ville »⁶⁷.

Les évènements du 6 février sont décrits comme « l'un des pires moments pour les relations entre la police et les manifestants »⁶⁸. Après deux heures de négociations avec l'ELP, les manifestants avaient accepté de déplacer les stocks de carburant du site du chemin Coventry en raison du risque pour la sécurité, or le SPO y a quand même mené une opération de maintien de l'ordre. Cet épisode a miné la confiance des manifestants envers la police et, par conséquent, les efforts réalisés par l'ELP.

Le 10 février, après l'abandon d'une opération de maintien de l'ordre, un plan visant à déplacer les camions de l'intersection Rideau-Sussex vers la rue Wellington a commencé à se déployer. Cette zone constituait un enjeu particulier en raison de l'attitude très agressive des manifestants qui s'y trouvaient, notamment des Farfadaas. Or le renforcement de la présence policière pour aider à gérer le déplacement a été perçu par certains manifestants comme une tentative de délogement, et la foule est devenue ingérable, à tel point que l'opération n'a pas pu être menée à terme⁶⁹.

⁶⁶ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 215)

⁶⁷ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 65)

⁶⁸ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 66)

⁶⁹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 74)

Le 13 février, le SPO a convenu d'un plan global pour mettre fin aux manifestations, combinant négociations et actions de maintien de l'ordre. Si ce plan a été approuvé le 14 février, son intégration a été compromise par une initiative unilatérale du commandant, qui a lancé une opération de délogement⁷⁰. Le même jour, l'état d'urgence a été déclaré par le gouvernement fédéral, et les opérations policières et arrestations se sont multipliées à partir du 17 février. Le démantèlement de la manifestation s'est achevé le 21 février, et le bilan a été tel :

Entre le 18 et le 20 février, la police a procédé à 273 arrestations à Ottawa et porté 422 accusations. Plus généralement, entre le 28 janvier et le 31 mars 2022, le SPO a porté 533 accusations au criminel contre 140 personnes pour des actes commis dans le cadre du Convoi de la liberté. La police a remorqué ou mis en fourrière 110 véhicules. Aucune accusation n'a été portée en vertu du Règlement sur les mesures d'urgences⁷¹.

Si le SPO affirme qu'aucune blessure importante n'a été infligée aux manifestants, les témoins, eux, dénoncent une violence excessive de la part de la police. Mme Lich, M. Deering et Mme Hope-Braun ont exposé les séquelles physiques et psychologiques qu'ils ont subies suite à leur arrestation. M. Marazzo a indiqué avoir incité les manifestants à quitter Ottawa à partir du moment où les policiers sont devenus violents, le 19 février. Aucune accusation n'a été portée contre la police.

De manière générale, les manifestants se sont montrés résistants aux directives émises par la police, estimant que leur présence était légale. La notice distribuée le 17 février aux participants du Convoi n'a pas été prise au sérieux. M. Marazzo a remis en cause la clarté du document⁷², tandis que Mme Lich a affirmé ne pas avoir saisi la signification et l'ampleur de l'état d'urgence⁷³. M. Bulford, lui, a avancé que le document n'ordonnait le départ des manifestants que si certaines conditions étaient réunies, or il estimait que ce n'était pas le cas⁷⁴. Qu'elle soit sincère ou non, cette incompréhension s'est illustrée par une résistance des manifestants, mais qui n'a pas pu tenir longtemps face aux moyens policiers déployés.

⁷⁰ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 82)

⁷¹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 146)

⁷² Audience publique. Volume 15 (pp. 188-189)

⁷³ Audience publique. Volume 16 (p. 346)

⁷⁴ Audience publique. Volume 17 (p. 300)

3. Le rôle central des médias sociaux

Le troisième élément déterminant dans les événements liés au Convoi de la liberté renvoie aux médias sociaux. Leur utilisation pour l'organisation du mouvement a permis de mobiliser une quantité de ressources sans précédent dans l'histoire de la mouvance d'opposition aux mesures sanitaires (3.1). Le rapport de la Commission pointe en particulier l'impact des mauvaises pratiques informationnelles se déroulant sur les médias sociaux (3.2).

3.1. L'utilisation des médias sociaux dans l'organisation du mouvement

Les médias sociaux ont été utilisés à différents usages, qui peuvent être regroupés sous trois fonctions principales : mobiliser les manifestants (3.1.1) et coordonner les activités (3.1.2). Le choix de cette utilisation s'inscrit en signe d'opposition aux médias traditionnels (3.1.3).

3.1.1. La mobilisation sur les médias sociaux

Le Convoi de la liberté a été mobilisé essentiellement via les médias sociaux. Les organisateurs s'y sont découverts et rencontrés, s'y sont coordonnés et y ont fait la promotion du mouvement pendant environ deux semaines. Mme Belton a contacté M. Barber sur TikTok alors qu'il publiait des vidéos contre les mesures sanitaires, et MM. King et Bauder ont été impliqués grâce à leur présence notable sur les médias sociaux. Grâce à sa notoriété, M. King a offert au Convoi une plateforme d'expression précieuse, suscitant l'adhésion de ses sympathisants en ligne. Il a indiqué être suivi par un demi-million de personnes sur sa page Facebook⁷⁵. Le 13 janvier 2022, lors d'une diffusion en direct sur la plateforme réunissant les quatre organisateurs, ils auraient attiré plus de 3 000 spectateurs⁷⁶. Simultanément, les organisateurs ont vu leur nombre d'abonnés augmenter pendant la préparation et le déroulement du mouvement.

⁷⁵ Audience publique. Volume 15 (p. 217)

⁷⁶ Audience publique. Volume 15 (p. 222)

Cette campagne de mobilisation sur les médias sociaux a été efficace, c'est ce que laisse paraître le grand nombre de partisans ayant rejoint le Convoi. D'après les témoignages, une majeure partie des manifestants a connu le mouvement grâce à ces plateformes. M. Charland a déclaré qu'il a entendu parler du Convoi par des proches sur les médias sociaux⁷⁷ ; Mme Lich a proposé son aide pour le mouvement après avoir visionné une vidéo TikTok de M. Barber à ce propos⁷⁸ ; M. MacKenzie a décidé de se rendre à Ottawa en voyant l'ampleur que prenaient les événements sur les médias sociaux, où des vidéos de longs convois étaient diffusés, et où l'on avait accès à leurs groupes de discussion en temps réel⁷⁹. Les plateformes de médias sociaux ont permis d'établir des liens entre les participants, formant un réel sentiment de communauté.

3.1.2. La coordination grâce aux médias sociaux

Les médias sociaux ont également constitué un outil indispensable dans la coordination du mouvement. Lors de la préparation, les organisateurs ont communiqué à travers les médias sociaux, à la fois en privé et avec le public. Les premières réunions de planification ont été diffusées en direct sur les plateformes, permettant aux internautes de s'investir.

L'aspect financier, essentiel à la coordination et au développement du mouvement, a fait l'objet d'une investigation approfondie lors de la Commission sur l'état d'urgence. La campagne de sociofinancement lancée par Mme Lich a connu un succès inespéré, et l'utilisation d'une plateforme de financement participatif y est pour beaucoup. Précisément, la première campagne s'est déroulée sur GoFundMe, avant d'être suspendue et d'être redirigée vers GiveSendGo. Simples et rapides à utiliser, ces plateformes ont permis au Convoi de recueillir un nombre important de dons, en provenance principalement du Canada, mais aussi des États-Unis et d'autres pays. Avant d'être fermée, la cagnotte sur GoFundMe avait dépassé les dix millions de dollars canadiens⁸⁰.

⁷⁷ Audience publique. Volume 14 (p. 159)

⁷⁸ Audience publique. Volume 16 (p. 274)

⁷⁹ Audience publique. Volume 17 (pp. 158-159)

⁸⁰ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 114)

Enfin, les médias sociaux ont été utilisés pour coordonner les activités des manifestants sur le terrain à Ottawa. D'une part ces outils ont permis aux organisateurs de diffuser leurs messages aux manifestants, encourageant la foule à adopter tel ou tel comportement. De nombreux contenus ont été utilisés en preuve lors des témoignages devant la Commission, notamment des vidéos et postes de personnalités influentes du mouvement s'adressant aux partisans. M. Barber a insisté auprès de ses abonnés pour que la manifestation reste pacifique⁸¹ ; M. King a démenti l'accord passé entre la mairie et le Convoi, incitant les manifestants à ne pas quitter les lieux⁸² ; M. MacKenzie a encouragé les manifestants à adopter un comportement irréprochable puisqu'il savait qu'ils seraient scrutés⁸³ ; M. Marazzo a conseillé aux manifestants de quitter les lieux le 19 février lors du délogement par la police⁸⁴. D'autre part, les plateformes ont été exploitées par l'ensemble des manifestants pour obtenir un soutien matériel à Ottawa. Ils ont notamment fait appel à la solidarité des sympathisants à travers une campagne en ligne nommée « Adopt-A-Trucker », qui a « mis en relation des camionneurs avec des habitants d'Ottawa prêts à leur fournir de la nourriture, des douches, l'occasion de faire la lessive et un logement »⁸⁵.

Les organisateurs du Convoi ont été dépassés par l'abondance des réactions sur les médias sociaux, à tel point qu'un comité a été mis en place spécialement pour s'en occuper⁸⁶. Mme Lich a délégué à différentes personnes la gestion des médias sociaux, dont MM. Dichter et Bulford. Elle a notamment confié à M. Dichter la gestion de son compte personnel Twitter, ce qui a été source de conflit lorsqu'il a démenti dans un tweet l'existence d'un accord qu'elle avait passé avec la mairie d'Ottawa⁸⁷. Malgré les quelques incidents, la communication sur les médias sociaux a représenté un enjeu primordial pour le Convoi de la liberté, dans la mesure où les manifestants se sont montrés méfiants à l'égard des médias traditionnels.

⁸¹ Audience publique. Volume 14 (p. 54)

⁸² Audience publique. Volume 15 (p. 233)

⁸³ Audience publique. Volume 17 (p. 212)

⁸⁴ Audience publique. Volume 15 (p. 191)

⁸⁵ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 55)

⁸⁶ Audience publique. Volume 16 (p. 303)

⁸⁷ Audience publique. Volume 16 (p. 70)

3.1.3. Le rejet des médias traditionnels

Il ressort des témoignages des manifestants du Convoi que les médias dits « traditionnels » (ou « de masse », ou « mainstream ») étaient perçus comme des ennemis du mouvement. M. Marazzo a souligné l'importance de l'utilisation des médias sociaux pour se réapproprier l'image et le message du Convoi :

[Nous avons] vraiment travaillé l'angle des médias sociaux, parce que nous avons été vilipendés de manière tellement grotesque par les médias traditionnels que nous avons fait l'effort d'aller dans les camions avec des caméras et demander aux camionneurs de raconter leur histoire sur les médias sociaux [traduction]⁸⁸.

Les manifestants estimaient que les médias de masse étaient biaisés contre le mouvement, de sorte qu'ils ne relataient pas correctement les événements. La plupart des témoins a nié les violences qui se sont déroulées à Ottawa en accusant les médias de manipulation. Ils leur ont reproché une diabolisation du mouvement et un cadrage non-représentatif du Convoi. M. Dichter a dénoncé des messages diffamatoires émis par les médias canadiens établis, par exemple lorsqu'ils ont tenté de relier le Convoi de la liberté à l'assaut du Capitole du 6 janvier 2021 aux États-Unis⁸⁹. M. Bulford a exprimé son constat selon lequel les médias traditionnels avaient tous relativement la même façon de rapporter les événements depuis le début de la pandémie de COVID-19, et que de la même manière, ils ont tous couvert de façon négative les manifestations du Convoi⁹⁰.

Les manifestants ont tout de même accepté de parler à des médias traditionnels. M. Charland a précisé qu'il a répondu à certains médias, qu'ils soient « alternatifs » ou « officiels », mais uniquement à ceux « qui faisaient du journalisme et non de la chronique d'opinion »⁹¹. Il a alors expliqué « qu'un journaliste se doit de venir chercher notre parole et non de la modifier ou de prendre seulement les bouts qui font leur affaire, ce qui a été trop vu dans les dernières années »⁹².

⁸⁸ Audience publique. Volume 15 (pp. 137-138)

⁸⁹ Audience publique. Volume 16 (p. 42)

⁹⁰ Audience publique. Volume 17 (p. 279)

⁹¹ Audience publique. Volume 14 (p. 180)

⁹² Audience publique. Volume 14 (p. 181)

Cette méfiance à l'égard des médias traditionnels explique en partie pourquoi les manifestants du Convoi de la liberté se sont tournés vers les médias sociaux, sur lesquels ils pouvaient diffuser directement leurs messages sans craindre une déformation de leurs propos. Cette capacité à produire de l'information n'est pas sans risques, et les limites des médias sociaux se sont illustrés à l'occasion du mouvement.

3.2. L'impact de la désinformation et de la mésinformation sur le mouvement

Sur les médias sociaux s'est particulièrement développé pendant la pandémie de COVID-19 le phénomène de désinformation, ou de mésinformation selon l'intention derrière la diffusion d'informations erronées (Asselin et Craciunescu, 2021). La Commission relate l'omniprésence de cette problématique à l'occasion du Convoi de la liberté. L'impact sur le mouvement a été conséquent, tant au regard de la mobilisation (3.2.1) que du déroulement des événements (3.2.2).

3.2.1. La désinformation et la mésinformation dans la mobilisation du mouvement

Les raisons de la colère des partisans du Convoi ont parfois été liées à des informations erronées, de sorte qu'ils se sont mobilisés contre les mesures sanitaires sur la base d'éléments inexacts. La désinformation et la mésinformation autour de la COVID-19 ont eu une influence considérable sur les opinions de la population, menant de nombreux individus à rejeter la pertinence et la légitimité des restrictions sanitaires. Le rapport de la Commission sur l'état d'urgence fait état de cette dynamique :

Les témoignages de nombreux organisateurs et participants du convoi ont démontré une gamme de points de vue que je n'ai aucune difficulté à décrire comme fondés sur la mésinformation. Certains points de vue étaient carrément conspirationnistes. James Bauder, un organisateur de la manifestation, a témoigné que les vaccins à ARNm modifient les gènes des gens et qu'une déclaration internationale sur les principes éthiques de la recherche médicale impliquant les sujets humains autorise le Sénat du Canada à outrepasser le droit national dans certaines circonstances. Patrick King, un autre organisateur de la manifestation, a témoigné de sa conviction apparente que le

gouvernement du Canada avait « mis en œuvre » la présence de soldats chinois au Canada⁹³.

Les origines et les manifestations de la désinformation sont complexes, particulièrement en période d'incertitude comme ce fut le cas pendant la crise sanitaire. Il est clair que les médias sociaux eux-mêmes ont joué un rôle en servant « d'accélérateurs »⁹⁴ ; d'où l'importance rappelée par la Commission de « [c]omprendre comment ces plateformes numériques fonctionnent pour organiser, inspirer, informer et induire en erreur »⁹⁵. L'implication d'acteurs étatiques étrangers a été examinée, mais les preuves fournies ne permettent pas d'établir un lien direct entre le Convoi et une campagne de désinformation étrangère. Le Commissaire Rouleau nuance toutefois cette conclusion en expliquant que, sans avoir eu besoin de s'engager de manière significative dans l'environnement informationnel du Convoi, les acteurs étatiques étrangers qui ont diffusé des fausses informations sur la COVID-19 ont inévitablement joué un rôle dans la méfiance à l'égard des gouvernements démocratiques⁹⁶.

On voit là la complexité du phénomène que représentent la désinformation et la mésinformation, qu'il est important de considérer au vu de l'impact qu'il a eu sur la mobilisation du Convoi de la liberté. En plus de son influence sur les croyances à la base du mouvement, ce phénomène a fait obstacle à la discussion avec les pouvoirs publics. La Commission fait état d'une telle conséquence sur le mouvement :

La mésinformation et la désinformation sont intrinsèquement destructrices et clivantes. Elles minent la capacité des représentants de l'État et des membres du public à participer utilement à des discussions sur les politiques et la gouvernance. En l'espèce, le gouvernement n'avait aucune chance réaliste de mener un dialogue productif avec certains manifestants, comme ceux qui croyaient que les vaccins contre la COVID-19 s'inscrivaient dans une vaste conspiration mondiale visant à dépeupler la planète⁹⁷.

Au-delà de l'impact sur la mobilisation, on comprend dès lors que désinformation et mésinformation ont également affecté le déroulement du mouvement lors des manifestations.

⁹³ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 33)

⁹⁴ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 188)

⁹⁵ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 87)

⁹⁶ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 86)

⁹⁷ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 190)

3.2.2. La désinformation et la mésinformation dans le déroulement du mouvement

Le phénomène s'est manifesté à Ottawa sous diverses formes, étant à la fois le fait des partisans du Convoi eux-mêmes, et le fait d'acteurs externes. Du côté des manifestants, les organisateurs ont parfois diffusé de la désinformation, par exemple lorsqu'ils ont démenti des accords passés avec les autorités. On l'a mentionné précédemment, M. Dichter, porte-parole du Convoi, a en effet qualifié à tort de « fausse nouvelle » sur Twitter l'entente négociée avec la Ville d'Ottawa pour déplacer les camions des rues résidentielles, sans avoir préalablement vérifié l'information auprès de ses pairs⁹⁸. Il en est allé de même pour M. King, qui a diffusé une vidéo dans laquelle il affirmait qu'il s'agissait de lettres mensongères distribuées par les contre-protestataires⁹⁹.

À l'inverse, les manifestants ont eux-mêmes fait l'objet de désinformation. Des opposants au mouvement ont parfois diffusé de fausses nouvelles à leur encontre afin de les discréditer, par exemple lorsqu'on leur a reproché un incendie criminel alors qu'il s'agissait d'une affaire sans lien avec le Convoi. La désinformation à propos des manifestations a par ailleurs été amplifiée par certains médias, l'agent dirigeant la collecte de renseignements pour la PPO ayant témoigné que « ce qu'il voyait dans les médias ne reflétait pas toujours ce que le renseignement révélait »¹⁰⁰. La désinformation et la mésinformation autour des événements liés au Convoi ont ainsi impliqué une diversité d'acteurs : manifestants, opposants, et médias.

La place des médias sociaux dans la désinformation et la mésinformation lors des manifestations, elle, a fait l'objet d'une analyse plus approfondie. Un rapport préparé pour la Commission a fait l'examen des messages publiés sur les médias sociaux pendant les manifestations, démontrant « une grande variabilité dans la façon dont les différentes plateformes de médias sociaux ont été utilisées »¹⁰¹. Plus précisément, les conclusions indiquent :

Facebook et Instagram étaient des plateformes largement en faveur du convoi, tandis que Twitter accueillait de nombreux opposants aux manifestations. La mésinformation sur les plateformes « grand public » était limitée, mais elle était répandue sur les

⁹⁸ Audience publique. Volume 16 (p. 66)

⁹⁹ Audience publique. Volume 15 (p. 233)

¹⁰⁰ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 3 (p. 189)

¹⁰¹ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (p. 33)

plateformes alternatives comme Telegram. On ne saurait affirmer que tous les médias sociaux ont joué le même rôle relativement aux manifestations¹⁰².

Face à ces constats, les recommandations du Commissaire Rouleau incluent un approfondissement et une coordination de la recherche sur l'impact des médias sociaux sur la société canadienne, en trouvant un équilibre pour préserver la liberté d'expression et les bienfaits de l'avancée technologique (recommandation 53). Il s'agit d'un sujet plus que d'actualité, et qui va susciter de plus en plus d'intérêt à l'avenir au regard de la part croissante que prennent les nouvelles technologies dans la société.

¹⁰² Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 (pp. 33-34)

Chapitre 4 – Discussion

L'analyse des données de la Commission sur l'état d'urgence a permis de mettre en évidence trois éléments déterminants dans l'ampleur prise par le Convoi de la liberté. Il s'agira dans cette section de mettre ces éléments en lien avec les concepts et théories exposés précédemment dans la revue de la littérature, permettant d'offrir une réflexion plus approfondie sur les évènements.

1. La mobilisation de la colère sur les médias sociaux

La colère des manifestants et le rôle des médias sociaux ont été décisifs dans le mouvement du Convoi de la liberté. Or les deux phénomènes sont liés, dans la mesure où la colère qui a permis de mobiliser le mouvement (1.1) a été amplifiée par les médias sociaux (1.2).

1.1. La mobilisation par la colère

Dans le cadre du mouvement du Convoi de la liberté, les sentiments de colère et d'espoir nécessaires à la « libération cognitive » (McAdam, 1982) se sont clairement révélés lors des témoignages des manifestants, expliquant comment et pourquoi le mouvement est parvenu à rassembler autant d'individus. Ces deux émotions sont particulièrement exacerbées en période de crise, c'est donc naturellement qu'elles ont eu un puissant effet mobilisateur lors de la pandémie de COVID-19, menant ultimement à l'émergence du Convoi de la liberté. Les mesures sanitaires imposées par le gouvernement sont venues perturber la stabilité du quotidien de la population, suscitant un sentiment de peur plus ou moins prononcé au sein de la population, et précipitant ainsi l'action collective.

Les leaders du Convoi ont particulièrement joué sur ces sentiments que sont la peur, la colère et l'espoir pour recruter des partisans. Ils ont formulé des griefs qui résonnaient chez un certain type de personnes, qui se sentaient lésées par le gouvernement, tout en diffusant un message positif d'espoir et de promesse d'un avenir meilleur. De nombreux manifestants qui ont

témoigné devant la Commission se sont montrés excessivement émus, allant jusqu'à verser des larmes et estimer qu'il était de leur devoir de « sauver » le pays. Tous ont évoqué des messages de paix, d'amour, de compassion, d'unité. L'un des principaux leaders, James Bauder, a fait apparaître lors de son témoignage les liens avec l'intégrisme catholique, déjà observés par Geoffroy et ses collègues (2022) dans la mouvance anti-mesures sanitaires globale. Cependant, le fait que sa tentative de convoi ait échoué en 2021 montre que son auditoire était trop réduit pour rassembler suffisamment de manifestants, ce qui atteste du caractère déterminant du « synchrétisme idéologique » (Tanner et Campana, 2022b) au sein du Convoi de la liberté, expliquant l'ampleur de sa mobilisation.

La colère des manifestants ne peut s'expliquer que par les mesures restrictives de santé publique, mais doit se comprendre dans le contexte plus global de rejet du néolibéralisme, initié notamment avec la crise économique de 2008. Au Canada, la chute des prix du pétrole et les politiques environnementales défavorables à l'industrie pétrolière et gazière ont renforcé la colère des individus du secteur, essentiel pour l'économie de l'ouest canadien. La crise identitaire s'est intensifiée en même temps que l'immigration. La pandémie a forcé les individus à s'auto-isoler alors que beaucoup se sentaient déjà exclus du système capitaliste dominant dans les sociétés occidentales. Tous ces éléments ont permis au mouvement se concentrer sa colère contre les mesures sanitaires qui ont symbolisé l'oppression perçue par ces individus.

Lors des manifestations à Ottawa, la mobilisation a été maintenue sur le terrain à travers le processus de « socialisation émotionnelle » désigné par Aminzade et McAdam (2001). On voit à travers les témoignages des manifestants l'adoption d'un certain vocabulaire, notamment autour du terme de « liberté » qui a constitué la devise du mouvement. Face à la privation de liberté subie pendant la pandémie, ce terme a été particulièrement efficace puisqu'il était parlant pour quiconque. Les klaxons émis par les camions ont contribué au sentiment de communauté, et les plaintes des résidents d'Ottawa n'ont fait que renforcer la solidarité du groupe face à tous les « ennemis » du mouvement.

Le déclin du Convoi s'est opéré en raison d'un « état émotionnel de peur » (Aminzade et McAdam, 2001) engendré par l'opération policière déployée dans le cadre de l'état d'urgence.

Incapables de résister à une telle intervention, les manifestants ont parfois tenté de résister mais leur délogement s'est achevé en quelques jours seulement, signant la fin du mouvement. L'arrestation des leaders au début de l'opération a probablement découragé le reste des partisans du Convoi de rester à Ottawa, d'autant plus que des organisateurs comme Tom Marazzo ont fini par conseiller la capitulation face à la puissance des forces de l'ordre. Si la colère a permis au Convoi de la liberté de mener une manifestation de grande ampleur, elle n'a pas suffi à faire survivre le mouvement au-delà des événements d'Ottawa. Cette incapacité à se maintenir sur le long terme est caractéristique des mouvements sociaux qui se développent sur les médias sociaux, soulignant les atouts et limites de ce nouveau type de mouvements (Tufekci, 2017).

1.2. L'amplification de la colère à travers les médias sociaux

À l'image de la mouvance globale d'opposition aux mesures sanitaires, la mobilisation du Convoi de la liberté s'est avant tout déroulée en ligne. En raison de leur fonctionnement et de leurs différents attributs, les médias sociaux ont eu un impact sur cette mobilisation en intensifiant la colère autour des mesures de santé publique. En favorisant les contenus qui suscitent l'engagement des utilisateurs, les plateformes ont encouragé les réactions émotives ; puis, en personnalisant les contenus auxquels les utilisateurs sont exposés, elles ont formé des chambres d'écho dans lesquelles ils ont été confortés dans leurs croyances, opinions et représentations. Les individus sensibles aux contenus anti-mesures sanitaires ont ainsi pu être progressivement davantage exposés à ce type de contenus, les menant ultimement à s'engager au sein du Convoi de la liberté.

Des personnalités relativement publiques, disposant d'une certaine audience et ayant déjà exprimé leur mécontentement envers les autorités publiques, se sont saisis de la colère contre les mesures sanitaires pour entretenir et élargir la colère envers le gouvernement. Sans se présenter formellement comme des chefs ou dirigeants en tant que tels, ces individus se sont imposés en tant que « soft leaders » (Gerbaudo, 2012) en adaptant leur discours aux règles des médias sociaux afin de mobiliser un auditoire toujours plus imposant. On retrouve ici les dynamiques des mouvements sociaux issus des médias sociaux exposées par Tufekci (2017), qui

explique que malgré une volonté assumée de ne pas instaurer d'organisation formelle, ces mouvements vont être dirigés par des leaders de facto, c'est-à-dire les manifestants les plus influents. L'organisation des événements s'est notamment effectuée lors d'un live Facebook, permettant au public d'y participer, bien que des décisions aient dû être prises ultimement par les instigateurs du mouvement. Les personnes considérées comme les organisateurs du Convoi ont toutes relaté l'aspect informel et non-hiérarchique du mouvement, tout en reconnaissant que certains individus disposaient de davantage de pouvoir d'impulsion que le reste des partisans. Sans pour autant avoir de réel contrôle sur la foule, les manifestants ont semblé suivre les instructions de ceux qu'ils respectaient en tant que dirigeants. Dans les faits, la mise en place de comités pour la gestion des finances et des médias sociaux, ainsi que les rôles et responsabilités attribuées à certaines personnes, ont permis l'installation d'une organisation minimalement structurée. Il n'en demeure pas moins que les tensions internes et les malentendus liés aux négociations ont été engendrés au moins partiellement par l'absence de mécanisme de décision unique. Les leaders postaient essentiellement sur leurs comptes personnels de médias sociaux, alors qu'une voix uniforme pour communiquer avec les manifestants aurait permis d'éviter des malentendus et confusions.

Lors du déroulement des événements à Ottawa, la communication instantanée entre les manifestants permise par les médias sociaux a joué un rôle important pour le maintien du moral et de la détermination des manifestants. La diffusion permanente de messages d'encouragement et autres messages motivants a eu pour effet de maintenir la mobilisation des partisans. Les plateformes ont, de manière générale, pour le moins accentué le sentiment de communauté nécessaire à la persévérance des manifestants à Ottawa.

Dans son rapport, le Commissaire Rouleau indique que les médias sociaux sont des outils qui peuvent être utilisés de manière destructive, mais comme les experts l'ont rappelé à l'occasion d'une table ronde, les plateformes elles-mêmes ont aussi une part de responsabilité. Puisqu'elles favorisent la propagation de discours haineux, de propagande, de théories du complot et de fausses informations, les plateformes de médias sociaux doivent pouvoir être régulées. Il s'agit toutefois d'un exercice périlleux, au regard des limitations à la liberté d'expression et des risques de creuser la polarisation que cela entraîne. Outre les plateformes et

les propagateurs de contenus indésirables, il y a une éducation des internautes à dispenser, sous la forme d'une « pédagogie sociale » comme l'a mentionné Vivek Venkatesh lors de la table ronde de la Commission. Le fait que les manifestants du Convoi de la liberté aient été à la fois auteurs et victimes de désinformation met en évidence la complexité du phénomène, qui touche l'ensemble des internautes.

2. De la tolérance à la répression policière

Lors des manifestations à Ottawa, la réponse policière s'est montrée tolérante jusqu'au déclenchement de l'état d'urgence, montrant une évolution répressive du mode de gestion des foules (2.1). Les raisons de cette escalade tardive de la police sont diverses (2.2).

2.1. L'évolution de la réponse policière lors des manifestations

Si l'on reprend la typologie de Filieule et della Porta (2006), la réponse policière pendant les 18 jours de manifestations avant l'état d'urgence s'apparentait au style opportuniste, tolérant, souple, sélectif et flexible. Entre l'arrivée des premiers véhicules à Ottawa le 28 janvier et la déclaration de l'état d'urgence le 14 février, les opérations se sont faites relativement rares, des illégalités étaient tolérées, seules les situations présentant des dangers pour la sécurité publique ont déclenché de réelles interventions de la police. On retrouve ici la tendance générale à la pacification des modes de gestion des foules, caractérisée par une sous-application de la loi, une favorisation de la négociation, et la pratique du renseignement. On a observé en effet une absence d'arrestations et de mesures coercitives, des efforts de négociation effectués par une équipe spécialisée, et une collecte d'information à grande échelle.

À partir de la déclaration d'état d'urgence, le style de police s'est durci puisque ses pouvoirs ont été exceptionnellement accrus dans le cadre de la LMU pour mettre fin aux manifestations. La réponse policière s'est alors rapprochée du style légaliste, répressif, musclé, diffus et dissuasif. Les agents étaient autorisés à user de la force pour arrêter et déloger les manifestants, dans la limite de ce qui est accepté par la loi. Disposant d'un large pouvoir discrétionnaire, il est

cependant délicat de définir la limite légale de leurs actions, et si les forces de police affirment avoir opéré sans la dépasser, des manifestants sont venus témoigner de violences policières.

En définitive, le passage d'une réponse policière souple à une large opération de démantèlement a engendré une fermeture des opportunités politiques pour les manifestants. En tant que pays démocratique, le Canada garantit le droit de manifester à la population, permettant aux mouvements sociaux de s'exprimer, et acceptant un niveau raisonnable de trouble à l'ordre public. L'état d'urgence constitue la limitation ultime au droit de manifester dans la mesure où il peut être utilisé pour mettre fin aux protestations à travers une réponse policière musclée. L'ouverture offerte par le droit de manifester a ainsi été refermée lorsque l'état d'urgence a été déclaré à Ottawa, opposant aux manifestants une force difficilement surmontable, et pesant de ce fait dans la balance entre les coûts et avantages de la mobilisation.

Les caractéristiques du nouveau modèle de neutralisation stratégique (Gillham et Noakes, 2007) ne se sont pas retrouvées dans la gestion policière du Convoi de la liberté. Le style de la police à Ottawa s'est davantage apparenté au modèle de négociation, dans lequel l'usage de la force et des arrestations est utilisé en dernier recours. Est-ce qu'une réponse moins radicale aurait pu être utilisée avant de déclarer l'état d'urgence est une question à laquelle nous ne pouvons répondre ici. Cependant, la Commission a conclu dans son rapport que l'état d'urgence aurait pu être évité.

2.2. Pourquoi une escalade radicale et tardive ?

Si le gouvernement en est arrivé à prendre la décision de déclarer l'état d'urgence, plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette escalade tardive de la police. La première, et la moins condamnable, c'est la volonté de protéger le droit de manifester avant tout, comme l'exige la tendance à la pacification des modes de gestion des foules. Des efforts ont été produits pour permettre le déroulement des manifestations tout en préservant la sécurité publique, notamment à travers la coopération entre la police et les manifestants (négociations, échanges à propos des plans et itinéraires, etc.). Toutefois, comme le montrent les résultats issus des données de la Commission, la réponse policière s'est révélée défailante à plusieurs égards, ce qui

peut expliquer pourquoi le gouvernement fédéral a dû passer outre et prendre une solution radicale avec l'état d'urgence.

La deuxième hypothèse rejoint ce point en émettant l'idée que les agents de police ont fait preuve d'une certaine complaisance à l'égard du Convoi de la liberté. D'une part, la mauvaise exploitation du renseignement est imputée au jugement erroné effectué par la police, qui a sous-estimé l'ampleur de la manifestation en raison de son expérience et de sa perception du mouvement. On retrouve ici les effets du savoir de la police, qui a engendré une sorte de « profilage politique » (Dupuis-Déri, 2014) en générant des préjugés sur les manifestants du Convoi. Ceux-ci correspondaient davantage à la catégorie de la désobéissance civile, qui ne fait pas peser de réelle menace sur la sécurité publique, c'est pourquoi la police d'Ottawa n'a pas jugé crédible une occupation de la ville pendant des semaines. Pourtant, la quantité de contenus accessibles sur les médias sociaux, qui constituent une source ouverte précieuse pour les renseignements, aurait dû permettre à la police de mieux se préparer et d'adapter leur réaction en conséquence. On retrouve là également les conséquences de l'asymétrie de l'information qui, depuis l'avènement des médias sociaux, joue davantage en faveur des manifestants que de la police (Earl et al., 2013; Walsh et O'Connor, 2019). Les manifestants disposant d'informations sur les activités opérationnelles des forces de l'ordre, ils ont pu anticiper des interventions policières et garder une longueur d'avance. La communication et la diffusion en temps réel permises par les médias sociaux ont également restreint dans une certaine mesure les actions de la police, dont le soutien de la population était un élément clé dans la gestion de la crise.

D'autre part, des indices font apparaître un certain lien entre le mouvement et des agents des forces de l'ordre. Le fait que des informations confidentielles auraient été partagées à des partisans du Convoi par un membre actif de la GRC pointe en tout cas en ce sens. On note également la présence parmi le mouvement – et notamment au sein de l'organisation – d'anciens membres des forces de l'ordre, qu'il s'agisse de vétérans de l'armée canadienne ou d'anciens policiers. Une liste présentée à l'occasion de la Commission indique que des membres actifs des forces armées canadiennes étaient impliqués dans le Convoi. En l'absence de chiffres à ce sujet, il est difficile d'estimer si leur engagement était significatif, mais cela indique malgré tout un

phénomène : il existait potentiellement, chez un certain type d'agents des forces de l'ordre, une adhérence à la cause portée par le Convoi.

La troisième hypothèse concerne la politique et ses stratégies de pouvoir. Le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, ne s'est pas montré coopératif et a adopté une position ambiguë en déclarant au début des manifestations qu'il appuyait les camionneurs mais aussi la vaccination (Alhmidi et Bissett, 2022). La réticence du gouvernement provincial ontarien à intervenir lors des manifestations à Ottawa relève soit, là encore, d'une certaine complaisance envers le mouvement, soit d'une sorte de bataille politique contre leurs opposants politiques. Dans les deux cas, il s'agit de considérations politiques : dans le premier cas, le gouvernement conservateur n'a pas voulu perdre l'électorat précieux que représentent les partisans du mouvement ; dans le second, les désaccords et divergences qui affectent conservateurs et libéraux ont rendu une coopération politiquement inenvisageable. Il y avait potentiellement aussi, comme l'a évoqué le premier ministre Trudeau, une volonté de faire peser la responsabilité de la gestion du Convoi sur le gouvernement libéral.

Peu importe les raisons qui l'ont mené à le faire, le gouvernement fédéral semblait confiant dans sa décision de déclarer l'état d'urgence. Il disposait en effet du soutien de la majorité de la population canadienne, qui était en désaccord avec les manifestants du Convoi. Les enjeux politiques en termes de réélection n'étaient donc pas réellement menacés. Il n'empêche que les revendications contre les gouvernements, notamment celles empreintes de populisme, se font de plus en plus fréquentes dans les démocraties depuis la dernière décennie, et qu'un tel phénomène n'est pas à minimiser.

3. Un mouvement fondamentalement populiste ?

Divers éléments indiquent que la nature du mouvement est fondamentalement populiste, c'est-à-dire que le Convoi repose sur l'idéologie selon laquelle la société est séparée entre le peuple pur et l'élite corrompue, et la politique devrait être une expression de la volonté générale du peuple. Nous verrons quelles ont été les expressions du populisme au sein du mouvement

(3.1) avant d'apprécier son caractère représentatif au regard du « peuple » qu'il revendique défendre (3.2).

3.1. Les expressions du populisme au sein du mouvement

La première et la plus apparente des expressions du populisme se trouve directement dans le témoignage des manifestants. Leurs discours reflètent sans équivoque une influence populiste, opposant le « peuple » au gouvernement et autres « élites corrompues », dénonçant les médias comme étant au service de ces élites, et réfutant les faits scientifiquement établis.

Plusieurs symboles du Convoi de la liberté témoignent également de cette empreinte populiste. Les camionneurs représentent un symbole des travailleurs, de la classe ouvrière qui œuvre pour servir la société même pendant les temps difficiles de crise, par opposition aux élites perçues comme confortablement protégées. Le choix du convoi comme mode d'action de protestation est ainsi paru évident, adoptant un « répertoire » représentatif de la culture du mouvement. La démonstration de force à travers les kilomètres de véhicules imposants, le bruit des klaxons, et les odeurs de carburant, est illustrative de l'aspect populaire du Convoi de la liberté, mais pas n'importe lequel. Comme le rappelle Peter McLaren (2022), l'utilisation par les manifestants du terme « liberté » – pour signifier leur droit de refuser les mesures imposées par le gouvernement – est historiquement associée au colonialisme blanc. Essentiellement Blancs, les partisans du Convoi revendiquent une conception de la liberté qui est entrelacée avec le suprémacisme blanc, qui veut que leur droit à la liberté prime sur le reste, sans considérations des conséquences que cela peut avoir sur la santé publique des autres (Dysart, 2022). Giroux (2022) écrit à ce titre que le Convoi « demande la dictature au nom de la liberté » (p. 11).

Le soutien de personnalités politiques affiliées au populisme est un autre indice sur la nature du mouvement. Le Convoi de la liberté a été l'occasion pour certains politiciens de capitaliser sur la colère mobilisée. Ce fut le cas de Maxime Bernier, Éric Duhaime, Pierre Poilievre, Randy Hillier ou encore Andrew Sheer, qui ont tous affiché leur soutien aux partisans du Convoi, et qui se sont tous positionnés contre les mesures du gouvernement en adoptant une rhétorique populiste (Bernard, 2022; S. Taylor, 2022). Dans la province québécoise, le Parti conservateur d'Éric

Duhaime a connu une hausse de popularité à l'issue du mouvement. S'il a été acclamé lors de sa venue à Ottawa, Maxime Bernier, le chef du Parti populaire du Canada, a pourtant été déclaré comme « le grand perdant » de cette bataille aux soutiens parmi les partisans du Convoi (Trépanier, 2023). À l'inverse, Pierre Poilievre, qui avait affiché un appui indéfectible au Convoi de la liberté, est devenu le chef du Parti conservateur en septembre 2022. Il a remplacé Erin O'Toole, destitué par les députés de son parti qui lui ont reproché un « recentrage » de sa politique alors qu'il avait basé sa campagne sur une ligne très à droite (Jouan, 2022). Élu avec une majorité écrasante, Poilievre a misé sur « le populisme de la colère et du ressentiment pour se propulser à la tête du parti » (Noël, 2022). Son élection, qui annonce un durcissement du parti conservateur vers la droite du spectre politique, confirme le phénomène de « recomposition de la droite » décrit par Boily (2020) qui divise les modérés et les populistes.

3.2. Une représentativité contestée du « peuple »

Les manifestants du Convoi de la liberté ont revendiqué protéger le « peuple » contre le gouvernement du Canada, notamment la classe ouvrière et la classe moyenne, ceux qui « travaillent dur ». Pourtant, si les camionneurs ont servi de symbole au mouvement, celui-ci n'a pas eu le soutien de tous, en témoigne la désolidarisation de l'Alliance Canadienne du Camionnage et de l'Association du camionnage des provinces de l'Atlantique (Alhmidi et Bissett, 2022). Les préoccupations réelles de la classe ouvrière n'ont pas trouvé de résonance dans la cause portée par le Convoi, la majorité des camionneurs étant vaccinée.

Par ailleurs, on sait que la pandémie et les mesures sanitaires qui en ont découlé ont entraîné des conséquences socio-économiques importantes pour la population, mais ceux qui en ont le plus souffert sont les populations subissant déjà des inégalités avant la crise. Ces groupes marginalisés, tels que les migrants, les personnes racisées, les itinérants, les prisonniers ou encore les travailleurs/ses du sexe, ont plutôt été défendus par les mouvements sociaux progressistes, davantage associés à la gauche politique, qui réclamaient des mesures de solidarité (della Porta, 2022). Il est difficile de savoir si ces personnes étaient représentées au sein du Convoi, mais on peut dire que les manifestants qui ont témoigné devant la Commission ne rentrent pas dans ces

catégories de population, et appartiennent plutôt à la classe moyenne voire aisée. Au contraire, on retrouvait plutôt au sein des leaders du mouvement des propos stigmatisants et haineux envers les groupes marginalisés.

On retrouve ici la distinction faite par Gerbaudo (2021) entre les visions du protectionnisme de la droite et de la gauche, la première considérant la propriété comme le droit individuel absolu, protégeant les travailleurs locaux de l'immigration, tandis que la seconde visant plutôt à réduire les inégalités sociales, protégeant l'ensemble des citoyens contre la maladie, l'insécurité économique, l'isolement et l'exclusion. L'auteur indique à ce propos que la crise liée à la pandémie a mis en lumière les limites du populisme de droite : une dévalorisation de la science, une gestion irresponsable du système de santé, et une priorisation des intérêts des entreprises sur le bien-être et la santé des citoyens (Gerbaudo, 2021, p. 16). La réponse de la droite à la pandémie a été de se concentrer sur la protection de la propriété, associant le communautarisme nationaliste à l'hyper-individualisme (Gerbaudo, 2021, p. 252). C'est pour ces raisons que le Convoi de la liberté, s'il a légitimement dénoncé les conséquences néfastes des mesures sanitaires sur la population, a été affilié à un populisme de droite plutôt que de gauche. Les revendications concernant le personnel soignant, le système de santé, les personnes marginalisées, et autres requêtes sociales, ne se sont pas retrouvées dans les témoignages des manifestants.

Au-delà d'une affiliation à la droite, le mouvement a beaucoup été associé à l'extrême-droite. S'il y a incontestablement des partisans du Convoi qui n'appartenaient nullement à des groupes d'extrême-droite, il demeure que cette idéologie a imprégné et teinté le mouvement, notamment du fait de la réputation de certains leaders comme Pat King, connu pour ses propos haineux, racistes, homophobes, et autres attitudes discriminatoires. Sans prétendre qu'ils cautionnaient ce type d'idéologie, le simple fait pour les manifestants d'avoir choisi de rester affiliés à ces têtes d'affiches pose question, puisqu'ils l'ont fait en tout état de cause. Le Convoi de la liberté aura eu pour effet de normaliser l'extrémisme de droite en démontrant une certaine tolérance à l'égard de ces idéologies. Progressivement, ces idées sont banalisées lorsqu'elles sont admises dans des mouvements tels que le Convoi de la liberté qui réunissent divers groupes d'individus derrière une cause en définitive légitime.

Conclusion

À la question de savoir ce qui a mené le Convoi de la liberté à prendre une ampleur telle que l'état d'urgence a dû être déclaré, trois éléments de réponse ont été donnés : la colère était suffisamment importante pour rassembler et motiver un grand nombre de manifestants, la réponse policière à Ottawa s'est montrée inadéquate à plusieurs égards, et les médias sociaux ont permis une mobilisation rapide, étendue, et efficace.

Tel que l'indique le rapport de la Commission sur l'état d'urgence, « [l]es mesures de santé publique ont servi de point de rassemblement à des personnes ayant des griefs divers, qui ont tissé des liens et se sont mobilisés grâce aux médias sociaux »¹⁰³. Les doléances qui concernaient à l'origine les mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19 se sont rapidement élargies à d'autres revendications plus globales envers le gouvernement, chez une partie des manifestants. À travers une mobilisation et une intensification de la colère, jouant sur la peur particulièrement répandue en période de crise, les médias sociaux ont permis de rassembler toutes ces protestations derrière un même mouvement, formant le Convoi de la liberté. Sur place, la sous-estimation du mouvement par les forces du maintien de l'ordre, couplée à des dysfonctionnements internes et externes, ont engendré une mauvaise gestion des manifestations, qui auraient pu se finir autrement que par la déclaration de l'état d'urgence, selon les conclusions du Commissaire Rouleau. Celui-ci pointe, en plus d'un échec du maintien de l'ordre, un échec du fédéralisme qui n'a pas réussi collaborer convenablement, empêchant une gestion adéquate de la manifestation à Ottawa.

L'étude a permis de mettre en évidence des liens avec la mouvance générale d'opposition aux mesures sanitaires, sans toutefois refléter la diversité des idéologies qui la composent, puisque les données étaient limitées aux leaders et à quelques manifestants du Convoi. Les principales caractéristiques se sont toutefois retrouvées, avec notamment un impact important de la désinformation et de la mésinformation, utilisées par des influenceurs politiques pour servir leurs propres intérêts. Si la colère contre les mesures sanitaires était légitime face aux

¹⁰³ Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 2 (p. 106)

conséquences qu'elles ont entraînées pour la population, l'imprégnation de fausses informations et de théories conspirationnistes est venue remettre en cause le bien-fondé des revendications. Les têtes d'affiche de ces mouvements d'opposition aux mesures sanitaires ont également teinté la perception du grand public, de sorte qu'ils ont été associés à des groupes d'extrême-droite et populistes. Les liens avec ces idéologies sont en réalité nombreux dans le Convoi de la liberté, si bien qu'il constitue davantage une expression de la tendance populiste qui se manifeste au Canada depuis la dernière décennie, qu'un évènement anecdotique insignifiant. Cette observation vient remettre en cause la thèse de l'exceptionnalisme canadien, qui voudrait que les politiques du pays sur le multiculturalisme protègent le pays de telles mouvances. L'élection de Pierre Poilievre à la tête du Parti conservateur du Canada confirme l'influence grandissante du populisme et empêche de nier l'arrivée du phénomène au Canada. Alors que les partis populistes restaient jusqu'à maintenant à la marge du système partisan, cette élection menace d'offrir un succès électoral fédéral à un représentant de cette idéologie anti-élite (Lévesque, 2023).

La question de savoir ce qu'est devenu spécifiquement le Convoi de la liberté demeure. Si l'organisation de James Bauder, Canada Unity, est toujours active et a tenté d'organiser un nouveau convoi en 2023, l'évènement ne s'est pas produit. Une certaine division et désorganisation semble avoir fait échouer la tentative de Convoi 2.0, tandis que les forces de l'ordre s'étaient préparées à l'éventualité d'une nouvelle manifestation (Agence QMI, 2022). Les capacités organisationnelles semblent insuffisantes à recréer un mouvement de l'ampleur du Convoi de 2022, même si les idées demeurent. En l'absence de chiffres sur la popularité actuelle du mouvement, il est difficile d'estimer les chances de succès d'un nouveau Convoi, mais l'éventualité d'un resurgissement est loin d'être totalement éliminée.

Le lègue du Convoi de la liberté 2022 est plus profond selon les experts, qui indiquent que le mouvement aura « contribué au processus de normalisation de l'extrémisme » en mettant en contact des individus qui vont continuer de faire converger leurs idées réactionnaires (Bernard, 2022, p. 195). Le professeur David Morin dévoile notamment la connexion entre la droite alternative canadienne et la droite identitaire au Québec à l'occasion du Convoi, qui vont se retrouver autour d'autres revendications en lien avec l'identité numérique, la guerre en Ukraine ou le réchauffement climatique (Crête et Dussault, 2023). Si le mouvement en lui-même n'est pas

encore parvenu à organiser une nouvelle manifestation, Bernard (2022) indique que « les graines de l'intolérance et de la réaction ont été plantées », illustrant le potentiel politique de « la droite canadienne tentée par le virage 'trumpiste' » (p. 195). Lévesque (2023) souligne lui aussi que malgré la minorité de la population rassemblée par le Convoi de la liberté, « l'expérience du trumpisme aux États-Unis rappelle que ce ressentiment politique est souvent inaudible et sous-estimé jusqu'à ce qu'un politicien et son parti réussissent à le canaliser et à lui donner une voix ». Il ne faut donc pas sous-estimer les conséquences des événements qui se sont déroulés à Ottawa en 2022, mais plutôt chercher à comprendre pourquoi l'idéologie populiste parvient à convaincre autant de monde. Les prochaines années, qui seront marquées par une inflation économique et des catastrophes naturelles dues au dérèglement climatique, risquent de voir se confirmer cette tendance si la confiance entre le peuple et les institutions n'est pas rétablie. Au-delà de sa dimension contestataire anti-élite, le populisme exprime un désir de « démocratie qui serait en adéquation avec la volonté populaire » (Lévesque, 2023) qu'il convient de prendre en compte dans la politique des gouvernements.

La recherche comporte une limite importante qu'il convient de souligner. Puisque l'on a choisi d'étudier le mouvement d'une perspective globale, chacun des trois éléments est analysé de façon concise, alors qu'une réflexion plus profonde mériterait d'être menée pour avoir une compréhension plus précise du phénomène. Des recherches sur les techniques de mobilisation en ligne, sur les croyances et opinions des manifestants, sur le taux d'adhésion aux idées des leaders, sur l'impact sur la confiance envers le gouvernement, ou encore sur le niveau de complaisance des forces de l'ordre envers le mouvement se montreraient alors pertinentes. Autant de pistes de recherche découlent des événements du Convoi de la liberté, qui a mis en exergue différentes problématiques sociétales dignes d'intérêt pour la recherche en sciences sociales : la polarisation sociale et politique croissante, la déconnexion entre les institutions publiques et la population, la défiance envers la science, le rejet du néolibéralisme et des logiques capitalistes des sociétés occidentales. Si le Convoi a été particulièrement convaincant à travers l'utilisation d'une rhétorique populiste, il a aussi démontré les faiblesses de ce discours et, à ce titre, a laissé à d'autres mouvances politiques l'opportunité de les combler. Face à la crise climatique qui ne fait que s'intensifier, les problématiques telles que l'insécurité économique, la

confiance envers la science et les institutions, et la régulation des plateformes de médias sociaux apparaissent plus que jamais d'actualité. Le rétablissement du discours et la nécessité d'un consensus sont incontournables pour endiguer la polarisation qui s'amplifie depuis les années 2010. La recherche sur les clivages politiques et sociaux se révèle ainsi précieuse, notamment au Canada où l'on a longtemps pensé échapper au phénomène.

Références bibliographiques

- Agence de la santé publique du Canada. (2021, 19 novembre). Le gouvernement du Canada annonce des changements aux mesures frontalières du Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/nouvelles/2021/11/le-gouvernement-du-canada-annonce-des-changements-aux-mesures-frontalieres-du-canada.html>
- Agence QMI. (2022, 20 décembre). Convoi de la liberté 2.0 : les manifestants québécois n'iront pas à Ottawa. *Le journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/12/20/convoi-de-la-liberte-20--les-manifestants-quebecois-niront-pas-a-ottawa>
- Alhmidi, M. et Bissett, K. (2022, 27 janvier). Les convois de camionneurs sont salués par des sympathisants sur leur passage. *L'actualité*. <https://lactualite.com/actualites/les-convois-de-camionneurs-sont-salues-par-des-sympathisants-sur-leur-passage/>
- Aminzade, R. et McAdam, D. (2001). Emotions and Contentious Politics. Dans *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics* (p. 14-50). Cambridge University Press.
- Asselin, C. (2021). Les discours conspirationnistes au temps de la pandémie : cheval de Troie de l'extrême droite. Dans C. Asselin et M. Craciunescu (dir.), *Les théories conspirationnistes : un modèle d'affaires juteux* (p. 49-67). L'Esprit Libre.
- Asselin, C. et Craciunescu, M. (dir.). (2021). *Anguilles sous roche : Les théories du complot à l'ère du coronavirus*. L'Esprit Libre.
- Barot, J. (2021, 16 avril). « *Les inégalités vaccinales, c'est dangereux et inefficace* ». L'Humanité. <https://www.humanite.fr/social-eco/covid-19/les-inegalites-vaccinales-cest-dangereux-et-inefficace-703702>
- Beer, D. (2022). The problem of researching a recursive society: Algorithms, data coils and the looping of the social. *Big Data & Society*, 9(2), 1-5. <https://doi.org/DOI:10.1177/20539517221104997>
- Bélair-Cirino, M. (2020, 1 août). La pandémie a profité à la prolifération de la pensée complotiste. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/583426/la-pandemie-a-profite-a-la-proliferation-de-la-pensee-complotiste>
- Bergmann, E. (2018). *Conspiracy & populism: the politics of misinformation*. Springer Berlin Heidelberg.
- Bernard, M. (2022). Le « convoi de la liberté » : le 18 Brumaire de Pierre Poilievre et d'Éric Duhaime. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 28, 192-196.
- Bernet, M. (2021). Antiféminisme et implication des femmes dans le conspirationnisme : convergence des idéologies et "alliances stratégiques". Dans C. Asselin et M. Craciunescu (dir.), *Les théories conspirationnistes : un modèle d'affaires juteux* (p. 31-46). L'Esprit Libre.

- Bessi, A., Coletto, M., Davidescu, G. A., Scala, A., Caldarelli, G. et Quattrociocchi, W. (2015). Science vs conspiracy: Collective narratives in the age of misinformation. *PLoS ONE*, 10(2). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0118093>
- Boily, F. (2020). *Droitisation et populisme : Canada, Québec, États-Unis*. Presses de l'Université Laval.
- Boily, F. (2021). *Les droites provinciales en évolution (2015-2020): Conservatisme, populisme et radicalisme*. Presses de l'Université Laval.
- Bordeleau, J.-L. (2022, 9 février). *Quand l'isolement tue plus les personnes âgées que la COVID-19*. Le Devoir. https://media2.ledevoir.com/societe/671640/quand-l-isolement-tue-plus-les-personnes-agees-de-la-covid-19?utm_campaign=OTSTCFQ&utm_medium=email&utm_source=Revue%20newsletter
- Brodeur, J.-P. (1980). La Crise d'Octobre et les Commissions d'enquête. *Criminologie*, 13(2), 79-98.
- Brodeur, J.-P. (1984). *La délinquance de l'ordre. Recherches sur les commissions d'enquête I*. Éditions Hurtubise HMH, Itée.
- Brubaker, R. (2023). *Hyperconnectivity and its discontents*. Polity Press.
- Carbasse, M. (2022, 20 janvier). Le Québec, champion mondial du confinement? *24 Heures*. <https://www.24heures.ca/2022/01/20/le-quebec-champion-mondial-du-confinement>
- Cardon, D. (2010). *La démocratie Internet : Promesses et limites*. Le Seuil.
- Carignan, M.-E. et de Grosbois, P. (2022). Comment faire face au conspirationnisme à l'ère de la COVID-19 ? *Relations*, 816, 7-9.
- Cary, P. et Rodriguez, J. (2020). Deux ou trois choses que la Covid nous dit de la nature et du capitalisme. *Sens public*, 1-24. <https://doi.org/10.7202/1079448ar>
- Cayer, N. (2021). Comment appréhender la convergence entre le conspirationnisme et la spiritualité ? Dans C. Asselin et M. Craciunescu (dir.), *Les théories conspirationnistes : un modèle d'affaires juteux* (p. 139-152). L'Esprit Libre.
- Centre canadien pour la cybersécurité. (2022, février). Repérer les cas de mésinformation, désinformation et malinformation. <https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/reperer-les-cas-de-mesinformation-desinformation-et-malinformation-itsap00300>
- CEU. (2023). *Rapport de l'Enquête publique sur l'état d'urgence déclaré en 2022. Volume 1 : Aperçu*.
- CNIL. (s. d.). Algorithme. <https://www.cnil.fr/fr/definition/algorithme>
- Côté, J.-F. (2022, 8 octobre). Parler au nom du peuple pour saper la démocratie. *Le Devoir*. https://www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo-histoire/762447/le-devoir-de-philo-parler-au-nom-du-peuple-pour-saper-la-democratie?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

- Coutant, A. et Stenger, T. (2012). Les médias sociaux : une histoire de participation. *Le temps des médias*, 1(18), 76-86.
- Crête, M. et Dussault, L. (2023, 28 janvier). « Convoi de la liberté », un an après. Un mouvement qui a fait des petits. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-01-28/convoi-de-la-liberte-un-an-apres/un-mouvement-qui-a-fait-des-petits.php>
- David, P. (2021). Les théories conspirationnistes : un modèle d'affaires juteux. Dans C. Asselin et M. Craciunescu (dir.), *Les théories conspirationnistes : un modèle d'affaires juteux* (p. 17-30). L'Esprit Libre.
- De Coninck, D., Frissen, T., Matthijs, K., d'Haenens, L., Lits, G., Champagne-Poirier, O., Carignan, M.-E., David, M. D., Pignard-Cheynel, N., Salerno, S. et Généreux, M. (2021). Beliefs in Conspiracy Theories and Misinformation About COVID-19: Comparative Perspectives on the Role of Anxiety, Depression and Exposure to and Trust in Information Sources. *Frontiers in Psychology*, 12(646394). <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.646394>
- della Porta, D. (2022). *Contentious politics in emergency critical junctures: progressive social movements during the pandemic*. Cambridge University Press.
- della Porta, D. et Reiter, H. (dir.). (1998). *Policing protest: the control of mass demonstrations in Western democracies*. University of Minnesota Press.
- della Porta, D. et Reiter, H. (2002). Mouvement 'anti-mondialisation' et ordre public. *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 47(1), 51-77.
- Dufour, P. (2013). *Trois espaces de protestation: France, Canada, Québec*. Presses de l'Université de Montréal.
- Dufour, P. et Montigny, E. (2020). À l'occasion des 50 ans du Parti québécois : comment le déclin d'un parti nous renseigne sur les transformations politiques et sociales d'une société ? *Politique et Sociétés*, 39(3), 3-17. <https://doi.org/10.7202/1072083ar>
- Dupuis-Déri, F. (2014). Émergence de la notion de « profilage politique » : répression policière et mouvements sociaux au Québec. *Politique et Sociétés*, 33(3), 31-56. <https://doi.org/10.7202/1027939ar>
- Dysart, T. (2022, 11 février). The Ottawa trucker convoy is rooted in Canada's settler colonial history. *The Washington Post*. <https://www.washingtonpost.com/outlook/2022/02/11/ottawa-trucker-convoy-is-rooted-canadas-settler-colonial-history/>
- Earl, J., McKee Hurwitz, H., Mejia Mesinas, A., Tolan, M. et Arlotti, A. (2013). THIS PROTEST WILL BE TWEETED. *Information, Communication & Society*, 16(4), 459-478. <https://doi.org/DOI:10.1080/1369118X.2013.777756>
- Edwards, B. et McCarthy, J. D. (2004). Resources and Social Movement Mobilization. Dans D. A. Snow, S. A. Soule et H. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements* (p. 116-152). Blackwell Publishing.
- Eisinger, P. (1973). The Conditions of Protest Behavior in American Cities. *American Political Science Review*, 67(1), 11-28. <https://doi.org/10.2307/1958525>

- Emirbayer, M. et Goldberg, C. A. (2005). Pragmatism, Bourdieu, and Collective Emotions in Contentious Politics. *Theory and Society*, 34(5/6), 469-518.
- Faris, D. M. (2012). La révolte en réseau : le « printemps arabe » et les médias sociaux. *Politique étrangère*, 99-109. <https://doi.org/10.3917/pe.121.0099>
- Fillieule, O. (2005). Requiem pour un concept : Vie et mort de la notion de structure des opportunités politiques. Dans *La Turquie contestée : Mobilisations sociales et régime sécuritaire* (p. 201-218). CNRS éditions.
- Fillieule, O. et della Porta, D. (dir.). (2006). *Police et manifestants: maintien de l'ordre et gestion des conflits*. Presses de la Fondation des sciences politiques.
- Fillieule, O. et Mathieu, L. (2020). Structure des opportunités politiques. Dans *Dictionnaire des mouvements sociaux: 2e édition mise à jour et augmentée* (p. 573-580). Presses de Sciences Po.
- Flam, H. (1994). *States and Anti-Nuclear Movements*. Edinburgh University Press.
- Freiling, I., Krause, N. M., Scheufele, D. A. et Brossard, D. (2023). Believing and sharing misinformation, fact-checks, and accurate information on social media: The role of anxiety during COVID-19. *New Media & Society*, 25(1), 141-162. <https://doi.org/10.1177/14614448211011451>
- Gauvreau, C. (2023, 1 mai). Les visages du populisme de droite au Canada et au Québec. *Actualités UQAM*. <https://actualites.uqam.ca/2023/les-visages-du-populisme-de-droite-au-canada-et-au-quebec/>
- Geoffroy, M., Boily, F. et Nadeau, F. (2022). *Typologie des discours conspirationniste au Québec pendant la pandémie*. CEFIR. <https://cefir.cegepmontpetit.ca/wp-content/uploads/sites/146/2022/03/CEFIR-Rapport-de-recherche-Discours-conspirationnistes-v5-1.pdf>
- Gerbaudo, P. (2012). *Tweets and the Streets: Social Media and Contemporary Activism*. Pluto Press.
- Gerbaudo, P. (2020). The Pandemic Crowd: Protest in the Time of COVID-19. *Journal of International Affairs*, 73(2), 61-76.
- Gerbaudo, P. (2021). *The Great Recoil: Politics after Populism and Pandemic*. Verso.
- Gillham, P. et Noakes, J. (2007). « More Than A March in a Circle »: Transgressive Protests and the Limits of Negotiated Management. *Mobilization: An International Quarterly*, 12(4), 341-357. <https://doi.org/10.17813/mai.12.4.j10822802t7n0t34>
- Giroux, D. (2022). Le peuple des camions. *Liberté*, 335, 10-11.
- Goodwin, J., Jasper, J. M. et Khattri, J. (1999). Caught in a Winding, Snarling Vine: The Structural Bias of Political Process Theory. *Sociological Forum*, 14(1), 27-54.
- Goodwin, J., Jasper, J. M. et Polletta, F. (dir.). (2001). *Passionate politics: emotions and social movements*. University of Chicago Press.

- Gouvernement du Canada. (s. d.). Visualisations interactives de données de COVID-19. <https://sante-infobase.canada.ca/covid-19/international/>
- Guillemette, F. (2006). L'approche de la Grounded Theory; pour innover? *Recherches qualitatives*, 26(1), 32-50.
- Gurr, T. R. (1970). *Why Men Rebel*.
- Hachey, I. (2022). Covid-19 : Quand l'industrie du bien-être sombre dans le complotisme. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/contexte/2022-01-23/covid-19/quand-l-industrie-du-bien-etre-sombre-dans-le-complotisme.php>
- Henry, J. (1992). *Textual Poachers: Television Fans & Participatory Culture*. Routledge.
- Howard, P. N. (2010). *The Digital Origins of Dictatorship and Democracy: Information Technology and Political Islam*. Oxford University Press.
- Huyghe, F.-B. (2019). *L'art de la guerre idéologique*. Les éditions du Cerf.
- Hwang, H. et Kim, K.-O. (2015). Social media as a tool for social movements: the effect of social media use and social capital on intention to participate in social movements. *International Journal of Consumer Studies*, 39, 478-488. <https://doi.org/doi:10.1111/ijcs.12221>
- Ibarra, P. (1999). Los movimientos por la solidaridad; ¿un nuevo modelo de acción colectiva? *Reis*, 88, 233-258. <https://doi.org/10.2307/40184209>
- INSPQ. (s. d.). COVID-19 - Sondages sur les attitudes et comportements des adultes québécois. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois>
- Jasper, J. M. (1998). The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions in and around Social Movements. *Sociological Forum*, 13(3), 397-424.
- Jouan, H. (2022, 3 février). Le Parti conservateur du Canada de nouveau privé de leader. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/international/article/2022/02/03/le-parti-conservateur-du-canada-de-nouveau-prive-de-leader_6112169_3210.html
- Khamis, S. (2013). Le rôle des médias dans les transitions arabes : comment le « cyber-activisme » est en train de bouleverser les panoramas politique et communicationnel. *Annuaire IEMed. de la Méditerranée*, 59-64.
- Konda, T. M. (2019). *Conspiracies of conspiracies: how delusions have overrun America*. University of Chicago Press. <https://doi.org/10.7208/chicago/9780226585932.001.0001>
- Kornhauser, W. (1959). *The Politics of Mass Society*. Glencoe, Ill. The Free Press.
- Kriesi, H. (dir.). (2003). *New social movements in Western Europe: a comparative analysis* (Reprinted). Routledge.
- Lasco, G. (2020). Medical populism and the COVID-19 pandemic. *Global Public Health*, 15(10), 1417-1429. <https://doi.org/10.1080/17441692.2020.1807581>

- Lévesque, F. (2023, 21 juillet). Comprendre la montée du populisme au Canada. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/794948/l-ete-c-est-fait-pour-penser-comprendre-la-montee-du-populisme-au-canada>
- Little, W. (2016). Chapter 21. Social Movements and Social Change. Dans *Introduction to Sociology – 2nd Canadian Edition*. BCcampus. <https://opentextbc.ca/introductiontosociology2ndedition/>
- MacKinnon, R. (2013). *Consent of the Networked: The Worldwide Struggle For Internet Freedom*. Basic Books.
- Marin, S. (2020, 25 novembre). *La violence envers les femmes en hausse durant la pandémie*. La Presse.
- Mathieu, L. (2004). Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective. *Revue française de sociologie*, 45(3), 561-580. <https://doi.org/10.3917/rfs.453.0561>
- McAdam, D. (1982). *Political Process and the Development of Black Insurgency*. University of Chicago Press.
- McCarthy, J. D. et McPhail, C. (1998). The institutionalization of protest in the United States, in Meyer S.D., Tarrow S.,. Dans D. S. Meyer et S. Tarrow (dir.), *The social movement society: Contentious politics for a new century*. Rowman & Littlefield Publishers.
- McCarthy, J. D. et Zald, M. N. (1977). Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory. *American Journal of Sociology*, 82(6), 1212-1241. <https://doi.org/10.1086/226464>
- McClintock, F. H., Normandeau, A., Robert, P. et Skolnick, J. (1974). Police et violence collective. Dans *Police, culture et société* (p. 91-159). Presses de l'Université de Montréal.
- McIntyre, L. (2018). *Post-Truth*. The MIT Press.
- McKelvey, F., Langlois, G., Coulter, N. et Elmer, G. (2022). Special Section: Alt Rights in Canada. Introduction: Connection Issues. *Canadian Journal of Communication*, 47(1), 147-150.
- McLaren, P. (2022). Some thoughts on Canada's 'Freedom Convoy' and the settler colonial state. *Educational Philosophy and Theory*. <https://doi.org/10.1080/00131857.2022.2051478>
- Meza, K. (2021, 12 février). *Les délais à l'immigration laissent les demandeurs d'asile sous couvre-feu plus vulnérables*. Le Devoir. https://www.ledevoir.com/societe/595128/les-delais-a-l-immigration-exacerbent-la-vulnerabilite-des-demandeurs-d-asile-depuis-l-implantation-du-couvre-feu?utm_campaign=Autopost&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR0KtBZttO2dUUFF7l2G2gSjtyLUP0tnS_BsF1dH_b4Sst-omkExKKtwZ5w#Echobox=1613142121
- Miles, M. B., Huberman, A. M. et Saldaña, J. (2014). *Qualitative data analysis: a methods sourcebook* (Third edition). SAGE Publications, Inc.

- Nadeau, F., Geoffroy, M. et Qchiqach, H. (2021). *L'extrême droite au Québec. Une chronologie des événements et de la violence (2010-2020)*. CEFIR.
- Neveu, E. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux* (4^e éd.). La Découverte.
- Neveu, E. (2010). Médias et protestation collective. Dans É. Agrikoliansky, I. Sommier et O. Fillieule (dir.), *Penser les mouvements sociaux* (p. 245-264). La Découverte.
- Noël, C. (2022, 11 septembre). Pierre Poilievre : une poigne de fer sur le parti conservateur. *Radio Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1913354/pierre-poilievre-parti-conservateur-pcc-charest-analyse>
- OCDE. (2021). *Études économiques de l'OCDE: Canada 2021*. Editions OCDE.
- Office québécois de la langue française. (2011). Média social. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26502881/media-social>
- Olson, M. (1965). *Logique de l'action collective*. Presses universitaires de France.
- OMS. (2020). *Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors du point presse sur la COVID-19 - 11 mars 2020*. <https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---11-march-2020>
- OMS. (2023). *Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors du point presse sur la COVID-19 - 5 mai 2023*. <https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing---5-may-2023>
- OQLF. (2020). *Fiche terminologique : infodémie*. Office québécois de la langue française. https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26558108
- Ordre des Psychologues du Québec. (2020). *Conséquences psychologiques de la COVID-19 sur la santé mentale*. https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/500970/OPQ_comit%C3%A9_sant%C3%A9_mentale_Chambre_des_communes_4_d%C3%A9cembre_2020.pdf/d2b3583c-a3fd-6508-c100-35579ce2afdd
- Oxfam. (2021). *Le virus des inégalités : Réunifier un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste*. Oxfam. https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/01/Rapport_Oxfam_Davos_inegalites_2021.pdf
- Paillé, P. (1996). Qualitative par théorisation (analyse). Dans A. Mucchielli (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (p. 184-190). Armand Colin.
- Péchu, C. (2020). Répertoire d'action. Dans *Dictionnaire des mouvements sociaux: 2e édition mise à jour et augmentée* (p. 495-502). Presses de Sciences Po.
- Pirro, R. (2022, 27 juin). Gestion de la COVID-19: le Canada a mieux fait que les autres, conclut une étude. *Le journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/06/27/gestion-de-la-covid-19-le-canada-a-mieux-fait-que-les-autres-conclut-une-etude>

- Press, J. (2021, 14 janvier). *La COVID-19 nuit à la santé mentale des Canadiens, surtout celle des femmes*. Le Devoir. https://www.ledevoir.com/societe/sante/593227/la-covid-19-nuit-a-la-sante-mentale-des-canadiens-surtout-celle-des-femmes?utm_campaign=OTSTCFQ&utm_medium=email&utm_source=Revue%20newsletter
- Proulx, S. (2023, 1 février). Le Convoi de la liberté, le populisme et la culture politique québécoise. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/780021/ideologie-le-convoi-de-la-liberte-le-populisme-et-la-culture-politique-quebecoise>
- Proulx, S., Millette, M. et Heaton, L. (2012). *Médias sociaux : enjeux pour la communication*. Presses de l'Université du Québec.
- Rihoux, B. et Walgrave, S. (2000). Le « mouvement blanc », 1996-1999. Tentative de caractérisation empirique d'un mouvement social inédit. *Utinam. Revue de Sociologie et d'Anthropologie*, 3, 75-104.
- Simon, H. (1971). Designing Organizations for an Information-Rich World. Dans M. Greenberger (dir.), *Computer, communications and the public interest* (p. 37-72). The John Hopkins Press.
- Smelser, N. J. (1962). *Theory of Collective Behavior*. Collier-Macmillan.
- Stenger, T. et Coutant, A. (2011). Ces réseaux numériques dits sociaux. *Hermès*, 59.
- Taguieff, P.-A. (2021). Chapitre XI. Fonctions psychosociales des récits complotistes. Dans P.-A. Taguieff (dir.), *Les théories du complot* (p. 84-92). Presses Universitaires de France.
- Taïeb, E. (2010). Logiques politiques du conspirationnisme. *Sociologie et sociétés*, 42(2), 265-289. <https://doi.org/10.7202/045364ar>
- Tanner, S. et Campana, A. (2022a). « Je ne suis pas anti-vaccin, mais cette affaire de COVID-19 pue la merde » : la fabrique du discours des opposants aux mesures sanitaires dans la twittosphère canadienne. *Criminologie*, 55(2), 269-294. <https://doi.org/10.7202/1093873ar>
- Tanner, S. et Campana, A. (2022b). 'We Are the News Now': The Role of Networked Conspiracy and the Quebec 'Tweetsphere' in Shaping the Narrative around the Anti-COVID-19 Restrictions. Dans B. Perry, J. Gruenewald et R. Scrivens (dir.), *Right-Wing Extremism in Canada and the United States* (p. 155-185). Palgrave MacMillan.
- Tarrow, S. G. (2011). *Power in movement: social movements and contentious politics* (Rev. & updated 3rd ed). Cambridge University Press.
- Taylor, A. (2014). *The People's Platform: Taking Back Power and Culture in the Digital Age*. Random House Canada.
- Taylor, S. (2022, 21 octobre). Politicians' who supported Ottawa « Freedom Convoy » risked emboldening organizers: OPP. *Canada's National Observer*. <https://www.nationalobserver.com/2022/10/21/news/politicians-freedom-convoy-ottawa-emboldening-organizers>

- Thompson, J. B. (2005). La nouvelle visibilité. *Réseaux*, 129(1), 59-87.
- Tilly, C. et Tarrow, S. G. (2008). *Politique(s) du conflit: de la grève à la révolution* (traduit par R. Bouyssou). Presses de Sciences Po.
- Trépanier, A. (2023, 27 janvier). Le grand perdant du «Convoi de la liberté». *Le Droit*.
<https://www.ledroit.com/2023/01/29/le-grand-perdant-du-convoi-de-la-liberte-76280ef1dfcc8b4e5ffac4e929c50dde/>
- Tufekci, Z. (2013). “Not This One”: Social Movements, the Attention Economy, and Microcelebrity Networked Activism. *American Behavioral Scientist*, 57(7), 848-870.
- Tufekci, Z. (2017). *Twitter and Tear Gas. The power and Fragility of Networked protest*. Yale University Press.
- Tufekci, Z. et Wilson, C. (2012). Social Media and the Decision to Participate in Political Protest: Observations From Tahrir Square. *Journal of Communication*, 62, 363-379.
<https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.2012.01629.x>
- Tuzza, S. (2020). *Police et politique dans la gestion des foules : Un cas d'étude*. Université de Montréal.
- Université de Sherbrooke. (2021). La fatigue pandémique : un phénomène maintenant quantifié grâce à une équipe de l'Université de Sherbrooke.
<https://www.usherbrooke.ca/actualites/relations-medias/communiqués/2021/octobre/communiqués-detail/46220>
- Vaidhyanathan, S. (2022). The Disinformation Machine. Dans *Antisocial Media: How Facebook Disconnects Us and Undermines Democracy*. Oxford Academic.
- van Dijck, J. (2013). *The Culture of Connectivity: A Critical History of Social Media*. Oxford University Press.
- Vitale, A. (2005). From Negotiated Management to Command and Control: How the New York Police Department Polices Protests. *Policing and Society*, 15(3), 283-304.
<https://doi.org/10.1080/10439460500168592>
- Vosoughi, S., Roy, D. et Aral, S. (2018). The spread of true and false news online. *Science*, 359(6380), 1146-1151. <https://doi.org/10.1126/science.aap9559>
- Waddington, D. P. (2007). *Policing Public Disorder: Theory and Practice*. Routledge.
- Wahlström, M., Törnberg, A. et Ekbrand, H. (2020). Dynamics of Violent and Dehumanizing Rhetoric in Far-Right Social Media. *New Media & Society*.
<https://doi.org/10.1177/1461444820952795>
- Walsh, J. P. et O'Connor, C. (2019). Social media and policing: A review of recent research. *Sociology Compass*, 13(1), e12648. <https://doi.org/10.1111/soc4.12648>
- Ward, C. et Voas, D. (2011). The Emergence of Conspiratoriality. *Journal of Contemporary Religion*, 26(1), 103-121. <https://doi.org/10.1080/13537903.2011.539846>

- Wardle, C. (2018). *Information Disorder: The Essential Glossary*. Shorenstein Center on Media, Politics and Public Policy.
- Wood, L. J. (2014). *Crisis and control: the militarization of protest policing*. Between the lines.
- Worden, R. E. (1989). Situational and Attitudinal Explanations of Police Behavior: A Theoretical Reappraisal and Empirical Assessment. *Law & Society Review*, 23(4), 667-711.
<https://doi.org/10.2307/3053852>
- Zielonka, J. (2021). Who Should Be in Charge of Pandemics? Scientists or Politicians? Dans G. Delanty (dir.), *Pandemics, Politics and Society* (p. 59-74). De Gruyter.
- Zollmann, E. (2014). Protester en temps de crise : les mouvements sociaux en Allemagne. *Allemagne d'aujourd'hui*, 210, 244-256. <https://doi.org/10.3917/all.210.0244>
- Zuboff, S. (2019). *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*. PublicAffairs.
- Zuckerman, E. (2013). *Digital cosmopolitans: why we think the internet connects us, why it doesn't, and how to rewire it*. W.W. Norton & Company.

Annexes

Annexe 1 – Tables rondes de la Commission sur l'état d'urgence

Annexe 2 – Extrait du tableau de prise de notes des témoignages des manifestants

Annexe 1 – Tables rondes de la Commission sur l'état d'urgence



Participants aux tables rondes

En date du 29 novembre 2022 (sous réserve de modifications)

Lundi le 28 novembre, 9 h 30

Sujet

Les droits et libertés fondamentaux en jeu dans les manifestations publiques, et leurs limites

Modérateur

Robert Leckey

Avocat de la Commission

Jeff Leon

Participants

- Jamie Cameron
- Richard Moon
- Vanessa MacDonell
- Jean-Francois Gaudreault-Desbiens
- Brian Bird
- Carissima Mathen

Lundi le 28 novembre, 14 h

Sujet

Gouvernance financière, police et renseignement

Modérateur

Patrick Leblond

Avocat de la Commission

Étienne Lacombe

Participants

- Michelle Cumyn
- Christian Leuprecht
- Michelle Gallant
- Jessica Davis
- Gerard Kennedy



PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION

COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE

Mardi le 29 novembre, 9 h 30

Sujet

La mésinformation, la désinformation et le rôle des médias sociaux

Modérateur

Wayne MacKay

Avocat de la Commission

Jeff Leon

Participants

- Emily Laidlaw
- David Morin
- Dax D'Orazio
- Jonathon Penny
- Vivek Venkatesh

Mardi le 29 Novembre, 14 h

Sujet

La protection des flux de biens et services essentiels, des infrastructures critiques et des corridors commerciaux

Modérateur

Vanessa MacDonnell

Avocat de la Commission

Gabriel Poliquin

Participants

- Ambarish Chandra
- Kevin Quigley
- Francois Delorme
- Phil Boyle
- Florence Ouellet



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Mercredi le 30 novembre, 9 h 30

Sujet

Urgences en matière de sécurité nationale et États d'urgence

Modérateur

Kent Roach

Avocate de la Commission

Shantona Chaudhury

Participants

- Richard Fadden
- Leah West
- Wesley Wark
- Ward Elcock
- Kent Roach

Mercredi le 30 novembre, 14 h

Sujet

Le maintien de l'ordre dans les manifestations publiques

Modérateur

Michael Williams

Avocat de la Commission

Frank Au

Participants

- Michael Kempa
- Robert Diab
- Cal Corley
- Colton Fehr
- Bonnie Emerson



PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION

COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE

Jeudi le 1^{er} décembre, 9 h 30

Sujet

Relations entre la police et le gouvernement

Modérateur

Dennis Baker

Avocat de la Commission

Frank Au

Participants

- Christian Leuprecht
- Ryan Teschner
- Malcolm Thorburn
- Kate Puddister
- Michael Kempa
- Jim Ramer

Jeudi le 1^{er} décembre, 14 h

Sujet

Interventions intergouvernementales en cas de manifestations et d'urgences

Modérateur

Jocelyn Stacey

Avocat de la Commission

Gabriel Poliquin

Participants

- Dwight Newman
- Ryan Teschner
- Jack Lindsay
- Judith Sayers
- Cal Corley



PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION

COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE

Vendredi le 2 décembre, 9 h 30

Sujet

Seuils, pouvoirs et responsabilité en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*

Modérateur

Nomi Claire Lazar

Avocate de la Commission

Shantona Chaudhury

Participants

- Victor Ramraj
- Hoi Kong
- Karin Loevy
- Kim Lane Scheppelle
- Morris Rosenberg
- Ward Elcock

Annexe 2 – Extrait du tableau de prise de notes des témoignages des manifestants

Nom	Rôle/fonction	Date	Notes/commentaires
Chris Barber	Manifestant, organisateur, dirigeant d'une compagnie de transport	01/11/2022 Jour 14 - début de vidéo	Contacté par Brigitte Belton sur tiktok, environ 30 000 abonnés avant le convoi puis à la mi-février environ 170 000 abonnés, posts de colère contre les mesures sanitaires, plusieurs comptes pour éviter la censure, promotion du convoi sur les réseaux sociaux pendant 2 semaines (mainstream Facebook, Twitter et Tiktok + indépendants), pas un seul leader mais plusieurs personnes impliquées particulièrement (lui, Tamara Lich, Brigitte Belton, James Bauder et Patrick King), conflits internes pour le contrôle du pouvoir (ex. avec Canada Unity), affirme qu'il a "changé" (n'affiche plus le drapeau sudiste, regrette ses posts racistes...), "différence d'opinions" avec Belton (ne donne pas d'explications, garde le silence), diffusion d'une de ses vidéos tiktok (demande une manifestation pacifique), "diabolisation" par le gouvernement (insurrection) donc veut envoyer le message contraire (paix, coopération avec la police, pas de 6 janvier 2021...), pas de conflits particuliers avec la police, important de garder le soutien du public, n'a pas vu de comportements irrespectueux, estime que les événements ont été mal reportés par les médias (vision négative), 2 capitaines de route par province, mauvaise foi (?) quand il dit qu'il a tout fait pour arrêter les klaxons (partage de vidéos et posts partagés sur tiktok et facebook), se distingue/désolidarise des anti-gouv et autres revendications que les mandats sanitaires, a suivi les règles (port du masque, vaccination), questions sur la récolte et l'utilisation des fonds, une de ses fonctions principales était de maintenir les voies d'urgence ouvertes (sécurisation)
Steeve Charland	Manifestant, écrivain confrencier et blogueur	01/11/2022 - Jour 14 - vidéo à 4h30	Ancien membre de la meute (a quitté pour divergences internes), membre des Farfadaa (depuis 2020) qu'il définit comme "mouvement qui prend soin des oubliés du système", des "gens du peuple qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins (ex. itinérants)", militantisme socialiste et politique, veut "unir le peuple" peu importe les races/religions/orientations sexuelles, classe des travailleurs pas assez entendue // entendu parler du convoi par des proches sur les réseaux sociaux, implication des Farfadets depuis la semaine avant le convoi, convoi de 107km depuis La Chute, objectif de participer au plus grand rassemblement de l'histoire du Canada pour avoir une voix assez forte pour protester contre les décisions du gouvernement, lois excessives et incohérentes, dommages collatéraux des mesures par rapport au virus lui-même, volonté de manifester pacifiquement, utilise Facebook uniquement comme réseau social, aide Pat King pour l'hébergement via une tierce personne qui a entendu l'appel sur les réseaux sociaux, affirme qu'il n'est pas au courant des blocages par des membres non-coopérants des Farfadaa et n'en prend pas la responsabilité, pas de communication/liens avec les organisateurs (Tamara Lich, Tom Marazzo, Keith Wilson, Ewa Shepiak) mais soutien aux camionneurs (financier, sorte de soupe populaire...), a servi de porte parole (distingue journalisme et chronique d'opinion), dénonce la violence de la part des antifa et des forces de l'ordre, dénonce les "merdia", estime qu'on n'a plus le droit de s'exprimer et que les libertés de manière générale sont bafouées, pas de clivage gauche/droite mais représentant/peuple avec influence des multinationales // représente les Farfadaa dans les négociations mais n'est pas responsable des actes de chaque membre

